



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE :

Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix

2017-2021

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE :
**Plan National de Relèvement et
de Consolidation de la Paix**

2017-2021

Table des matières

Avant-propos	v
Abréviations et sigles	vii
Résumé exécutif	ix
1 : Contexte et justification	1
2 : Analyse contextuelle	5
CONTEXTE ACTUEL ET IMPACT DU CONFLIT	5
FACTEURS SOUS-JACENTS DE LA FRAGILITE, DU CONFLIT ET DE LA VIOLENCE	9
FACTEURS DE RESILIENCE	11
DEFINIR LES RISQUES ET LES SCENARIOS	12
LE GOUVERNEMENT ET L'INTERVENTION INTERNATIONALE A CE JOUR	13
3 : Cadre d'établissement des priorités de relèvement et de consolidation de la paix en RCA	17
PRINCIPALES CONSIDERATIONS ET LEÇONS DEGAGEES SOUS-TENDANT LE RCPCA	17
CRITERES DE HIERARCHISATION ET DE SEQUENÇAGE DES BESOINS	18
CADRE DE PRIORISATION	19
4 : Résumé des besoins et des priorités	23
APERÇU GENERAL DES BESOINS ET DES PRIORITES	23
PILIER 1 : SOUTENIR LA PAIX, LA SECURITE ET LA RECONCILIATION	26
PILIER 2 : RENOUVELER LE CONTRAT SOCIAL ENTRE L'ETAT ET LA SOCIETE	31
PILIER 3 : ASSURER LE RELEVEMENT ECONOMIQUE ET LA RELANCE DES SECTEURS PRODUCTIFS	37

5 : Modalités de coordination et de financement 45

UN NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE RELEVEMENT ET LA CONSOLIDATION
DE LA PAIX 45

CADRE DE COORDINATION 47

INSTRUMENTS DE FINANCEMENT. 52

SYSTEMES DE SUIVI ET DE RAPPORTS 58

6 : Conclusion. 61

Annexes

1 : CARTES 63

2 : TABLEAUX RECAPITULATIF DES COUTS 67

3 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES RESULTATS STRATEGIQUES 73

4 : RESULTATS ET ANALYSE DE L'ENQUETE NATIONALE AUPRES DES COMMUNES
ET DES MENAGES. 79

Encadrés

4.1 : REDUCTION PROGRESSIVE DES BESOINS EN FINANCEMENT EXTERIEUR POUR
COUVRIR LES DEPENSES DE BASE 36

5.1 : L'INTERSECTION HUMANITAIRE-DEVELOPPEMENT-PAIX. 51

5.2 : ENSEIGNEMENTS DEGAGES DE L'EXPERIENCE SOMALIENNE 55

5.3 : UTILISATION DES SYSTEMES NATIONAUX. 57

Figures

1.1 : CALENDRIER DE DEVELOPPEMENT DU RCPCA (2016) 3

2.1 : APD TOTALE A LA RCA, 2005-2014 13

2.2 : FLUCTUATIONS EXTREMES DE L'AIDE AU LIBERIA ET EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO, 2014-2015 14

5.1 : ARCHITECTURE DE L'AIDE 45

5.2 : CADRE INSTITUTIONNEL PROPOSE POUR LE RCPCA 48

5.3 : CADRE DE SUIVI STRATEGIQUE DU RCPCA 58

Tableaux

0.1 : CADRE DE PRIORISATION ET COUTS ASSOCIES (EN MILLIONS USD) XI

3.1 : CADRE PROPOSE D'ETABLISSEMENT DES PRIORITES DU RCPCA 20

4.1 : RESUME DES BESOINS (EN MILLIONS USD) 23

5.1 : CADRE PROPOSE D'ETABLISSEMENT DES PRIORITES : COMPOSITION,
RESPONSABILITES ET FREQUENCE. 50

Avant-propos

La République Centrafricaine se trouve aujourd'hui à un tournant décisif de son histoire. Le pays émerge tout juste d'un conflit d'une grande violence qui a causé la perte de milliers de vies humaines et provoqué le déplacement d'un tiers de sa population. Après trois années de transition, les autorités ont réussi, avec l'appui de la communauté internationale, à mettre en place les conditions nécessaires pour l'organisation d'élections présidentielles et législatives crédibles. Les Centrafricains se sont mobilisés massivement pour exprimer leur souhait de paix et de rupture avec le cycle de violence passée. Leur maturité démocratique exemplaire a permis l'organisation des scrutins dans un contexte pacifique, malgré des tensions encore palpables. L'accueil du Pape François à Bangui en novembre 2015 et les efforts visibles de réconciliation font état du désir de la population de tourner la page de ce conflit.

Le Gouvernement s'engage fortement sur les sujets de la sécurité des Centrafricains, de la réconciliation nationale, du redéploiement de l'Etat et de la relance des secteurs productifs, et il continuera à prendre des décisions courageuses et à mettre en œuvre les réformes indispensables. Sur le plan de la stabilité macro-économique, il a déjà engagé un programme de réformes qui permettront de réduire le montant du financement extérieur nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire.

La situation reste cependant fragile, et l'appui continu de la communauté internationale est crucial en cette période historique. C'est pour cette raison que le Gouvernement centrafricain a décidé de procéder à l'identification des priorités et besoins pour le relèvement et la consolidation de la paix, en faisant appel au soutien technique et financier de la Banque Mondiale, des Nations Unies et de l'Union Européenne.

Pendant plusieurs mois, les autorités centrafricaines ont travaillé d'arrache-pied afin de mener à bien les travaux d'analyse et de priorisation. De ces travaux est né le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix pour la République Centrafricaine (RCPCA), un plan clair, structuré et cohérent qui permet d'articuler l'intervention du Gouvernement et de ses partenaires pour les cinq prochaines années. Je suis convaincu que ce Plan sera une excellente opportunité pour mettre en place les bases d'un nouveau départ.

La vision du Gouvernement est celle d'un pays enfin apaisé, qui poursuit le dialogue national de réconciliation, pose des jalons concrets sur le chemin d'une paix solide, et initie un processus de relèvement et de développement durable.

Cette vision est aussi portée par l'Assemblée Nationale, qui a été consultée et a approuvé le Plan le 26 octobre 2016. Elle est celle de tous les Centrafricains, dont les préoccupations et priorités, recueillies lors de consultations dans tout le pays et d'enquêtes de terrain, ont été prises en compte dans ce document.

Je sais pouvoir compter sur l'appui de l'ensemble des partenaires de la République Centrafricaine pour apporter leur contribution à la construction d'une paix durable et au relèvement économique du pays.

Je tiens à remercier toutes les administrations, les institutions nationales ainsi que toutes les personnes ayant travaillé ou participé à la préparation de ce Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix.



Pr. Faustin Archange TOUADERA

Abréviations et sigles

ALPC	armes légères et de petit calibre
APD	aide publique au développement
BAfD	Banque Africaine de Développement
CEM	Cadre d'Engagement Mutuel
CNDHLF	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales
CPS	Cour Pénale Spéciale
DDR	désarmement, démobilisation et réintégration
DDRR	désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement
ENERCA	Energie Centrafricaine
ETFP	enseignement technique et formation professionnelle
FACA	Forces Armées Centrafricaines
FDRS	facilité de développement et de reconstruction de la Somalie
FMI	Fonds Monétaire International
ICASEES	Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales
MINUSCA	Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine
OCDE	Organisation de Coopération et Développement Economique
ODD	Objectifs du Développement Durable
PIB	produit intérieur brut
PNCLPR	Plateforme Nationale des Comités Locaux de Paix et de Réconciliation
PRH	Plan de Réponse Humanitaire
RCA	République Centrafricaine

RCPCA	Evaluation des besoins de relèvement et de consolidation de la paix en RCA / Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en RCA
SODECA	Société de Distribution d'Eau en Centrafrique
TIC	technologies de l'information et de la communication
UE	Union Européenne

Résumé exécutif

L'élection du Président Faustin Archange Touadéra en février 2016, et la tenue des élections législatives, ont marqué le retour à l'ordre constitutionnel en République Centrafricaine (RCA) après presque trois années de transition politique. Le retour à l'ordre constitutionnel et à la stabilité est soutenu par la communauté internationale, et facilité par le déploiement d'une opération de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) composée de 12 000 personnes. Ces facteurs ont créé l'immense espoir que le pays puisse enfin rompre le cycle de fragilité et de crises qu'il connaît depuis son indépendance.

Les défis sont considérables, urgents, et la RCA se prépare à faire face aux répercussions de plus de deux années d'affrontements armés et de décennies de faible gouvernance et de sous-développement. Les groupes armés ont pris le contrôle de la plus grande partie du territoire et se sont livrés à des actes de destruction et de pillage des biens, à des crimes de représailles et à des exactions sans précédent. L'insécurité a entraîné le déplacement forcé d'environ un tiers de la population de la RCA. La crise a aussi ravagé l'économie du pays et conduit à l'effondrement des principaux secteurs productifs — agricole, extractif et forestier. Les sites miniers ont été accaparés par les groupes armés, tandis que l'ampleur croissante du trafic des ressources minières et la corruption ont financé les chefs de guerre et alimenté l'instabilité, ce qui a affaibli davantage l'aptitude de l'Etat à répondre aux besoins urgents de la population. Les groupes vulnérables ont été les plus durement touchés.

En mai 2016, le Gouvernement de la RCA a sollicité l'appui de l'Union Européenne, de l'Organisation des Nations Unies et du Groupe de la Banque Mondiale pour réaliser l'Évaluation des besoins pour le relèvement et la consolidation de la paix (RCPCA)¹. L'évaluation a permis d'identifier les priorités pour les cinq premières années de la période post-électorale, avec trois objectifs précis comme suit : i) aider le Gouvernement de la RCA à identifier les besoins et les priorités en matière de relèvement et de consolidation de la paix, ainsi que les coûts associés ; ii) identifier les modalités opérationnelles, institutionnelles et financières qui

¹ Les évaluations des besoins pour le relèvement et la consolidation de la paix sont fondées sur un engagement mutuel international de la part de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne à aligner leur partenariat et leurs démarches en matière de relèvement post-conflit afin d'appuyer les efforts du Gouvernement. Cet engagement a été officialisé dans une déclaration signée en 2008, portant sur la conduite conjointe des « Évaluations des besoins post-conflit », récemment rebaptisée « Évaluations du relèvement et de la consolidation de la paix ».

faciliteront la réalisation des priorités identifiées, compte tenu des contraintes relatives aux capacités et à la sécurité ; et iii) créer une plateforme permettant de suivre l'avancement de la mise en œuvre, notamment des grandes réformes engagées, et faire en sorte que toutes les activités de développement, humanitaires, politiques et de sécurité soient menées de façon cohérente et coordonnée. Le rapport qui en découle a été approuvé par le Gouvernement en octobre 2016 et adopté en tant que RCPCA. Il sera présenté et discuté pendant la conférence internationale des bailleurs de fonds, qui se tiendra à Bruxelles le 17 novembre 2016.

Pour s'engager durablement sur la voie de la paix et du relèvement, plusieurs causes structurelles de la crise doivent être traitées. La concentration des ressources et du pouvoir politique entre les mains d'une élite a donné lieu au ressentiment et aux tensions. Les disparités entre Bangui et le reste du pays, ainsi que la marginalisation de certaines régions extrêmement pauvres, notamment dans le nord-est du pays, ont donné naissance à un sentiment de frustration. Le caractère cyclique du conflit a été accentué par la faiblesse des institutions étatiques qui ne parviennent pas à maintenir une cohésion sociale et nationale, et par l'environnement d'impunité lié à l'absence de poursuites contre les auteurs de violations des droits de l'Homme. En conséquence, la « justice des vainqueurs » est devenue la norme, créant une impunité généralisée. Par ailleurs, l'instabilité régionale, le trafic d'armes et le commerce illicite des diamants et de l'or prolongent l'état d'insécurité.

Pour relever ces défis, le Gouvernement propose un plan quinquennal visant à promouvoir le relèvement et la consolidation de la paix qui s'articule autour de trois piliers prioritaires et de 11 objectifs stratégiques (tableau 0.1). Les besoins sont estimés à 3,161 milliards USD. Le plan quinquennal prévoit que les interventions seront élargies progressivement au fur et à mesure de l'amélioration de la sécurité, du redéploiement progressif de l'administration sur le territoire et de la disponibilité des compétences. Un ensemble de résultats et d'activités stratégiques sont prévus dans le cadre de chaque pilier (tableau 0.1). Six objectifs transversaux permettront de promouvoir dans tout le document l'équité régionale, l'égalité des sexes, la transparence et la redevabilité à tous les niveaux, les capacités nationales (publiques et de la société civile), l'inclusion des jeunes et la viabilité de l'environnement. Le RCPCA devrait être complété d'un Plan de Réponse Humanitaire (PRH) portant sur la période 2017-2019 et axé sur les interventions vitales, la malnutrition aiguë, la protection contre les actes de violence et la fourniture de services de base dans les zones instables ou inaccessibles. Une coordination étroite avec les acteurs humanitaires a été recherchée pendant toute la période de l'évaluation et est indispensable pour assurer que les interventions du PRH et celles du RCPCA sont complémentaires et permettent le transfert progressif des responsabilités aux institutions nationales chargées de fournir les services de base et de protection.

Une priorisation séquentielle des activités a été introduite dans le RCPCA entre les secteurs et les zones géographiques. Ce processus a été élaboré sur la base de discussions avec le Gouvernement et les administrations concernées et renforcé par les consultations menées dans toutes les régions ainsi que par les résultats d'une enquête auprès de 1 790 ménages dans l'ensemble des structures décentralisées dont les résultats sont présentés en annexe du document principal. Ce travail a été affiné sur la base de consultations avec les acteurs politiques, dont l'Assemblée Nationale.

Le premier pilier a pour objectif de soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation, facteurs fondamentaux pour le relèvement et la normalisation. Il comprend quatre axes stratégiques et s'élève à un coût estimé à 461 millions USD. Les priorités à court terme consisteront,

TABLEAU 0.1 : CADRE DE PRIORISATION ET COUTS ASSOCIES (EN MILLIONS USD)

Composantes prioritaires	Coûts ^a				
	2017	2018	2019	2020-2021	Total
Pilier 1 : Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation	117	130	113	100	461
Favoriser la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés	42	43	30	0	115
Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité	35	36	27	33	131
Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité	19	21	24	40	105
Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions requises pour le retour des réfugiés et appliquer les solutions durables pour les personnes déplacées	21	30	31	27	109
Pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population	200	246	284	596	1 326
Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive	28	25	18	17	88
Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'eau, en transférant progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales	65	105	140	344	654
Assurer la sécurité alimentaire et la résilience	14	19	21	50	104
Renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance (gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption)	92	98	106	185	481 ^b
Pilier 3 : Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs	58	182	262	721	1 224
Relancer et développer les secteurs productifs (agriculture et élevage, industries extractives et forestières)	19	68	88	213	387
Réhabiliter et construire les infrastructures (notamment les réseaux de transport, d'électricité et de communication)	29	101	156	456	742
Assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi (amélioration de l'appui aux entreprises, aux services financiers, à la formation professionnelle, à l'entrepreneuriat et à l'emploi)	10	14	18	52	94
Renforcement des capacités et appui à la mise en œuvre	30	30	30	60	150
Total	406	589	689	1 477	3 161

a. Les coûts ont été arrondis dans ce tableau pour ne pas faire apparaître les décimales, ce qui explique de légères différences dans les sommes.

b. Ce montant inclut le besoin en financement extérieur pour couvrir le déficit budgétaire, qui est évalué à 355 millions USD sur 5 ans (source : Fonds Monétaire International).

notamment, à adopter une stratégie nationale de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR) permettant de désarmer et de démobiliser dans tout le pays les anciens combattants qui répondent aux critères définis, et de rapatrier les combattants étrangers. En outre, le Gouvernement finalisera et adoptera le cadre politique et stratégique des réformes du secteur de la sécurité. Des audiences foraines seront organisées afin d'étendre la portée du système judiciaire sur l'ensemble du territoire, et le système pénitentiaire sera démilitarisé. La Cour Pénale Spéciale (CPS) sera opérationnalisée et la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales sera mise en place. Un réseau de comités locaux pour la paix et la réconciliation sera créé aux échelons local, régional et national, et la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation sera opérationnalisée. Une stratégie nationale pour le retour des populations déplacées sera élaborée et adoptée. A moyen terme, les activités de réinsertion et de réintégration socio-économique destinées aux anciens combattants éligibles démarreront. Des réformes seront introduites pour améliorer l'efficacité et l'efficacé des forces de défense et de sécurité, particuliérement par l'amélioration de la gestion des ressources humaines, la formation, le renforcement des capacités et la réhabilitation des infrastructures essentielles. Le secteur judiciaire sera l'objet d'une réforme approfondie, afin de garantir notamment son indépendance et son impartialité, en plus d'un soutien permettant à l'appareil judiciaire de reprendre efficacement ses fonctions. La mise en œuvre de la stratégie de réconciliation, déjà engagée, se poursuivra.

Le second pilier a pour objectif de renouveler le contrat social entre l'Etat et la population, en renforçant sa présence et en développant son aptitude à fournir les services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement. Il couvre quatre axes stratégiques et s'élève à environ 1,326 milliard USD. Les priorités à court terme consistent, notamment, à poursuivre le redéploiement progressif des fonctionnaires et agents de l'Etat. Une politique de mise en place de structures décentralisées impliquant des élections locales sera mise en place, ainsi qu'une politique de réconciliation et de cohésion sociale au niveau local. Une gouvernance politique représentative et responsable encouragée par la création et le renforcement des institutions démocratiques (notamment l'Assemblée Nationale), dans le respect de la Constitution et en appui aux processus de planification nationale, sera menée. Les politiques nationales et les cadres institutionnels se rapportant à la prestation des services seront révisés, en prêtant une attention particulière à l'éducation, à la santé, à la nutrition, à l'eau, à l'assainissement et à la protection sociale. Les activités visant à améliorer l'accès aux services essentiels et leur qualité se poursuivront. Il s'agira, entre autres, de construire et de réhabiliter les locaux administratifs, les structures de santé, l'infrastructure de distribution d'eau et d'assainissement, les écoles et les centres de formation. Des programmes de formation et de recrutement des enseignants et des agents de santé seront lancés. Les capacités de production agricole et les moyens de subsistance des ménages les plus vulnérables seront graduellement rétablis, notamment grâce à la poursuite des efforts de soutien financier aux petits agriculteurs et éleveurs. Des programmes générateurs de revenus seront aussi introduits et cibleront particuliérement les femmes et les jeunes. Le financement communautaire permettra de promouvoir une culture de mobilisation de l'épargne et du crédit, tout en renforçant la cohésion sociale. L'introduction de structures intégrées de gestion de la transhumance aidera aussi à atténuer les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. En outre, pour accroître les recettes et soutenir la fourniture des services, les réformes de la gestion des finances publiques et le renforcement des capacités se poursuivront. A moyen terme, des mécanismes de contrôle de la qualité seront introduits pour suivre l'efficacité des politiques publiques et leur efficacité au niveau local.

Le troisième pilier a pour objectif d'assurer le relèvement économique et de relancer les secteurs productifs, afin d'offrir rapidement aux populations des activités génératrices de revenus et des possibilités d'emploi dans les grands secteurs productifs, ainsi que de procéder à des investissements qui stimuleront davantage le climat des affaires et des investissements. Il comprend trois axes stratégiques pour un coût total estimé à 1,224 milliard USD. Les activités permettront la relance des secteurs agricole, forestier et minier. La transition d'une production agricole de subsistance à une production vivrière plus productive, ajoutée à une diversification de la production agricole commerciale, sera encouragée. Pour ce faire, l'accès aux intrants, aux services et aux informations sera facilité. Les potentiels agro-écologiques seront cartographiés et des études de marché connexes identifieront les cultures commerciales et les filières susceptibles de créer des emplois et d'accroître les recettes. Les obstacles entravant l'agriculture commerciale et l'agro-industrie seront progressivement éliminés et les établissements de recherche seront réhabilités et reprendront leurs fonctions. Le Gouvernement s'efforcera également d'accroître la valeur ajoutée et de créer plus d'emplois dans le secteur forestier, tout en tenant compte du fait que les ressources doivent être exploitées de façon durable. Des mesures seront adoptées pour améliorer le climat des affaires et inciter les investissements dans le secteur extractif. Elles permettront d'accroître les recettes en réduisant les activités informelles et en améliorant la gestion du secteur. Pour libérer davantage le potentiel économique du pays, le Gouvernement investira dans les principales infrastructures de transport, d'électricité et de communication. La création d'entreprises sera facilitée, les frais associés à l'activité des entreprises seront réduits, le dialogue public-privé sera renforcé et la sécurité juridique sera améliorée. La formation technique et professionnelle sera renforcée et l'entrepreneuriat sera soutenu pour garantir une transition fluide vers le marché du travail, afin de maximiser l'utilisation du capital humain disponible pour stimuler la croissance du secteur privé.

Pour répondre aux priorités identifiées, le Gouvernement de la RCA devra faire preuve d'un engagement et d'une direction soutenus et recevoir un véritable soutien de la part de la communauté internationale et de la société civile. Pour ce faire, un nouveau partenariat sera nécessaire et devra se fonder sur un nombre limité d'étapes clés et d'engagements permettant de cibler les priorités essentielles, pour que la RCA puisse achever son relèvement pendant la mise en œuvre du RCPCA. Un grand nombre de domaines à réformer, pour lesquels des engagements peuvent être pris, sont déjà identifiés et hiérarchisés dans le RCPCA. Il s'agit notamment de ce qui suit : concernant le pilier 1, des réformes fondamentales devront être appliquées pour élaborer et mettre en œuvre la réforme du secteur de la sécurité et les stratégies de DDDR, et pour promouvoir l'inclusion politique, une réconciliation plus large et le respect de l'Etat de droit ; concernant le pilier 2, des réformes devront être mises en place pour permettre à l'Etat de se redéployer et d'établir une présence légitime dans l'ensemble du pays, d'améliorer le cadre macroéconomique, d'établir les fonctions centrales du Gouvernement, ainsi que les capacités fiduciaires et les mesures de lutte contre la corruption ; et, concernant le pilier 3, les mesures requises devront être appliquées pour faciliter une amélioration rapide du climat des affaires et la gestion des ressources naturelles, notamment les minéraux et le bois.

Pour dialoguer sur ces priorités, notamment les aspects politiques et sécuritaires, le Gouvernement a entrepris, en partenariat avec la communauté internationale, d'établir un Cadre

d'Engagement Mutuel (CEM-RCA)². Ce cadre comprendra les engagements des partenaires internationaux en conformité avec les principes d'efficacité de l'aide tels qu'énoncés dans le New Deal³ et assurera ainsi leur cohésion. Il renforcera également le dialogue sur la transparence et la responsabilité.

Compte tenu du faible niveau actuel de mobilisation des ressources intérieures, et en dépit des efforts déployés pour accroître les ressources domestiques, l'appui financier international sera absolument essentiel pour la mise en œuvre du RCPCA. Les besoins estimés pour l'exécution du plan s'élèvent à 3,161 milliards USD, dont 1,684 milliard USD pour les trois premières années. La communauté internationale est appelée à apporter de façon concertée une aide prévisible et cohérente au cours des prochaines années, afin que ne se répètent pas les expériences vécues dans d'autres pays en situation post-confliktuelle, où les flux d'aide ont massivement augmenté avant de chuter rapidement quelques années plus tard. A cet effet, une combinaison adéquate de modalités de financement et d'instruments sera nécessaire pour permettre une réponse rapide dans les domaines clés. Un renforcement simultané des capacités d'absorption et de mise en œuvre sera également indispensable. Compte tenu de la faible présence des bailleurs de fonds sur le terrain, des risques importants liés au contexte et à la faiblesse des capacités de mise en œuvre, il est proposé que soit envisagée la création d'une plateforme commune de financement, qui permettrait d'aligner étroitement l'octroi des subventions sur les besoins identifiés par le RCPCA. Les subventions qui seront octroyées seraient alors réunies dans plusieurs fonds fiduciaires multi-bailleurs existants ou prévus. Cet arrangement permettra de promouvoir les objectifs spécifiques liés au processus de relèvement et de résilience, de veiller à une plus grande cohérence des efforts de renforcement des capacités et des institutions, et permettra également aux partenaires techniques et financiers de cofinancer l'expansion des projets d'investissement.

Le RCPCA propose que soit établie une structure opérationnelle (de coordination, de suivi et de mise en œuvre) permettant de suivre ces engagements et de faire avancer la mise en œuvre du plan. Ce cadre aura pour mission de superviser la mise en œuvre du RCPCA, de garantir l'alignement du financement sur les priorités essentielles, de mobiliser les ressources requises pour combler les écarts majeurs, de donner des orientations sur la pertinence des différents instruments et de guider l'élaboration et l'exécution d'un plan de communication. Un équilibre doit être trouvé entre l'impératif de résultats rapides et l'objectif à plus long terme de renforcement des capacités institutionnelles. Un cadre de suivi d'accompagnement est également proposé. Il comportera un ensemble de données et d'indicateurs de perception, et offrira un aperçu de l'avancement des travaux et des obstacles rencontrés afin d'orienter les prises de décision et de communiquer les résultats à la population.

² Conformément à la résolution S/RES/2301 (2016) du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies en date du 26 juillet 2016.

³ Le New Deal pour l'engagement dans les Etats fragiles est un accord clé passé entre les Etats en situation de fragilité et de conflit, les partenaires au développement et la société civile pour améliorer la politique de développement et les pratiques actuelles dans les Etats fragiles et touchés par un conflit.



1 Contexte et justification



La République Centrafricaine (RCA) sort du conflit le plus violent de son histoire, après les bouleversements et les troubles auxquels a donné lieu le renversement du Gouvernement en mars 2013.

En 2015, les autorités de transition ont lancé un processus de réconciliation nationale, avec l'objectif de répondre aux raisons des conflits non résolus et aux causes profondes de la fragilité. Plusieurs mois de larges consultations ont donné lieu au « Forum National de Bangui », qui s'est tenu en mai 2015 et au cours duquel ont été définies les priorités du pays en matière de consolidation de la paix, ouvrant ainsi la voie à la tenue des élections. Le Président Faustin Archange Touadéra a été élu en février 2016 au second tour, au terme d'élections pacifiques et crédibles. Son investiture le 30 mars 2016, ainsi que la tenue des élections législatives, ont officiellement mis fin à près de trois années de transition politique. La stabilité a été progressivement restaurée, avec le soutien de la communauté internationale. En particulier, la force Sangaris et la présence de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA), disposant de 12 000 éléments, ont mis fin aux affrontements ouverts entre les groupes armés, et facilité la mise en œuvre d'actions de stabilisation essentielles pour le nouveau Gouvernement¹. La stabilité relative actuelle et le rétablissement progressif des institutions démocratiques ont fait naître le grand espoir que le pays pourra enfin rompre le cycle de fragilité et de crises qui prévaut depuis son indépendance.

Mais les défis auxquels la République Centrafricaine se trouve confrontée sont considérables et urgents, après plus de deux années d'affrontements armés continus et plusieurs décennies de mauvaise gouvernance et de sous-développement.

L'Etat a perdu le contrôle d'une grande partie de son territoire, et les groupes armés se sont fracturés en d'innombrables factions rebelles incontrôlées, multipliant les activités criminelles. Les hostilités intercommunautaires se sont apaisées — notamment dans les zones géographiques délaissées par les membres des minorités qui sont à présent des réfugiés ou personnes déplacés internes — et les citoyens aspirent en grande partie à retrouver la paix et la stabilité. Cependant les tensions interconfessionnelles restent vives, et sont entretenues par une minorité d'individus mal intentionnés. Les fractures sociétales profondes peuvent aisément fragiliser les efforts de relèvement, comme cela fut le cas dans le passé. En outre, la possession, la circulation et le trafic généralisé d'armes résultant des conflits et les tensions récurrentes ainsi que l'instabilité de l'ensemble de la région, constituent un obstacle important au retour durable à la paix et au relèvement. La pauvreté est endémique, la majorité de la population n'a pas accès aux services de base, 2 millions d'habitants sont exposés à l'insécurité alimentaire², et 838 000 personnes, soit presque un cinquième de la population, sont toujours déplacées³. Les femmes sont profondément affectées par le conflit, la pauvreté, les violations des droits de l'Homme, et le manque d'opportunités économiques : dans les zones rurales du pays, le taux de pauvreté atteint 81 pour cent d'entre elles, contre 69 pour cent des hommes. L'Etat, qui s'est quasiment effondré pendant la crise, ne dispose ni de la capacité ni des ressources nécessaires pour relever simultanément autant de défis.

¹ Le Conseil de Sécurité de l'Organisation Nations Unies a autorisé le déploiement de la Mission Internationale de Soutien à la Centrafrique sous Conduite Africaine (MISCA), ainsi que de la force française Sangaris (résolution 2127 (2013) du 5 décembre 2013). En septembre 2014, la MISCA a été remplacée par la MINUSCA. En février 2014, l'Union Européenne a lancé l'opération militaire « EUFOR RCA » (sur la base de la résolution 2134 (2014)), suivie de la mission de conseil « EUMAM » puis actuellement de la mission de formation militaire « EUTM ».

² Plan d'intervention humanitaire en RCA (mars 2016).

³ Au mois de septembre 2016.

Les partenaires techniques et financiers de la RCA seront amenés à fournir un appui significatif pour accompagner les efforts menés par le Gouvernement pour rétablir la paix et la sécurité, et poser les bases du relèvement et du développement économique. Les besoins du pays sont vastes dans chaque secteur, et dépassent largement les ressources disponibles. Dans ce contexte, le Gouvernement a demandé l'appui de la Banque Mondiale, des Nations Unies et de l'Union Européenne (UE) pour préparer une **Evaluation des besoins de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA)** qui permettrait d'obtenir un consensus sur les priorités pour 2017-2021. Cette évaluation, fondée sur un engagement international de la part des trois institutions ci-dessus à aligner leur partenariat et leur démarche en matière de relèvement post-conflit pour appuyer les efforts du pays⁴, comprend trois objectifs :

- Soutenir le Gouvernement de la RCA dans l'évaluation des besoins et des priorités en matière de relèvement et de consolidation de la paix, ainsi que des besoins financiers qui en découlent ;
- Formuler les modalités opérationnelles, institutionnelles et financières précises à mettre en place pour faciliter la mise en œuvre des priorités identifiées, compte tenu des contraintes de capacité et de sécurité ;
- Créer une plateforme de suivi de la mise en œuvre, notamment les principaux engagements en matière de réforme, et garantir la cohérence et la coordination de l'appui international pour atteindre les objectifs identifiés dans leurs dimensions politique, sécuritaire, humanitaire et de développement.

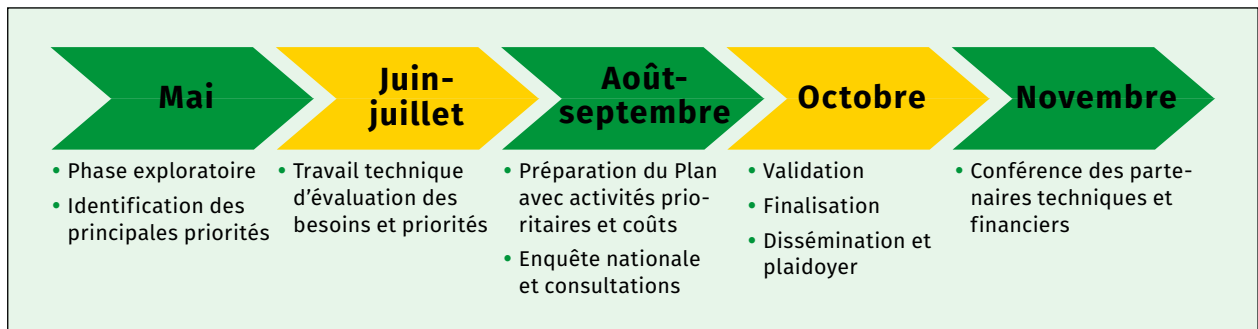
L'Évaluation a été élaborée sur la base de quatre processus qui se complètent comme suit : i) une étude documentaire synthétisant les informations disponibles sur les besoins et les défis dans tous les secteurs et zones géographiques du pays ; ii) l'identification des besoins, des priorités et des coûts pour l'ensemble des trois piliers et onze objectifs prioritaires, ainsi que des six thèmes transversaux (dans le rapport technique) ; iii) l'organisation d'un processus de consultations et de validation des besoins et priorités identifiés, afin d'obtenir un consensus sur leur priorisation ; et iv) l'élaboration d'une stratégie de coordination et de financement pour la phase de mise en œuvre, y compris les modalités connexes de suivi, pour la réalisation du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en RCA (RCPCA). La réalisation de ces étapes a suivi le calendrier général indiqué dans la figure 1.1.

Le rapport qui en découle, et qui est présenté dans le présent document, a été approuvé par le Gouvernement en octobre 2016 en tant que Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en RCA. Il couvre une période de cinq ans, pour laquelle un ensemble d'objectifs, de résultats, d'activités stratégiques et de coûts sont identifiés pour les trois premières années, tandis qu'un aperçu plus global des besoins et priorités est esquissé pour les deux années suivantes.

Une attention particulière a été portée sur l'engagement de toutes les parties prenantes dans le processus d'identification et de priorisation des besoins. Au total, 14 000 personnes ont été engagées dans le développement du RCPCA ou dans les consultations

⁴ Cet engagement a été officialisé dans la déclaration signée en 2008, portant sur la conduite conjointe des « Evaluations des besoins post-conflit », récemment rebaptisées « Evaluations du relèvement et de la consolidation de la paix ».

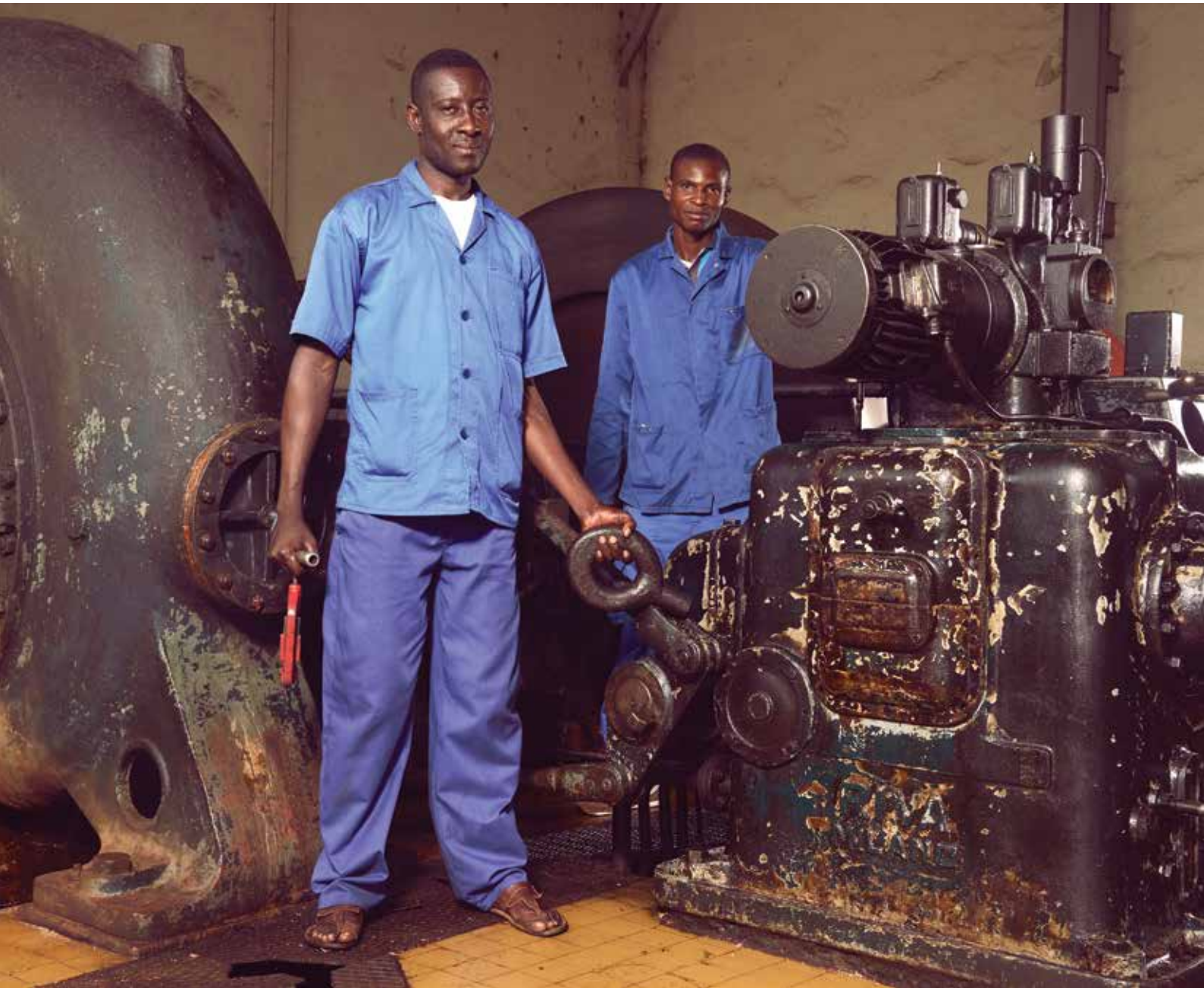
FIGURE 1.1 : CALENDRIER DE DEVELOPPEMENT DU RCPCA (2016)



organisées à son sujet, y compris lors de réunions bilatérales et d'ateliers thématiques et sectoriels avec le Gouvernement, les représentants de la société civile et du secteur privé, les partenaires techniques et financiers, et les experts. Des consultations ont été organisées dans les 16 préfectures, et une enquête auprès des communes et des ménages (cf. annexe 4) a été réalisée dans toutes les communes et tous les arrondissements, touchant un total de 1 790 ménages. Le document a été présenté au Conseil des Ministres le 9 septembre et à l'Assemblée Nationale les 16 septembre et 26 octobre. Il a été approuvé par le Gouvernement comme Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en octobre 2016.

Le **chapitre 2** donne un aperçu général du contexte actuel, de l'impact de la crise la plus récente et des facteurs sous-jacents de la fragilité, du conflit et de la violence en RCA, et la réponse à la crise à ce jour. Le **chapitre 3** décrit le cadre employé pour évaluer et établir les besoins prioritaires. Le **chapitre 4** énonce les besoins et les priorités auxquels le RCPCA doit répondre, tandis que le **chapitre 5** décrit les modalités proposées pour la coordination, le financement et le suivi. En conclusion, le **chapitre 6** propose quelques pistes en vue d'élaborer une stratégie à plus long terme. Un **rapport technique** complète ce rapport de synthèse. Il est publié séparément et se compose d'une note thématique pour chaque pilier, des cadres de résultats transitoires, de l'évaluation détaillée des coûts et du compte-rendu des consultations dans les préfectures.

2 Analyse contextuelle



CONTEXTE ACTUEL ET IMPACT DU CONFLIT

L'élection du Président Faustin Archange Touadéra et la tenue des élections législatives ont permis de rétablir l'ordre constitutionnel en RCA, en dépit de la situation encore fragile. L'insécurité chronique continue d'entraver le redéploiement de l'administration publique et des agents de l'Etat, et perpétue la crise sécuritaire, humanitaire, sociale et économique actuelle. Selon les estimations, 6 300 personnes, dont un grand nombre de civils, ont été tuées depuis le début de la crise en décembre 2012¹, lorsque le groupe armé Séléka, en provenance de la frontière nord avec le Tchad, a pris d'assaut la ville de Bangui². Des villages et des villes, y compris des quartiers de Bangui, ont entièrement été détruits et brûlés pendant l'année suivante, et des civils ont été délibérément ciblés et assassinés³. Bien que l'éruption de violence n'ait pas eu de fondements confessionnels à l'origine, les dirigeants et les groupes armés ont instrumentalisé les clivages religieux pour alimenter l'instabilité et intensifier le conflit. Les milices armées ont recruté des jeunes hommes et des enfants désœuvrés et vulnérables. Les affrontements se sont intensifiés avec la formation en décembre 2013 des « anti-balaka » qui se sont attaqués en représailles aux Séléka et aux communautés minoritaires, aggravant le bilan mortel. Les civils, ayant décidé de se faire justice eux-mêmes, les affrontements se sont transformés en conflits intercommunautaires. Le conflit a exacerbé les différences culturelles, et fracturé les communautés, en s'appuyant sur des conflits latents mais irrésolus, et sur le développement d'une culture de la violence. Dans un même temps, l'intensification de la criminalité et la prolifération des armes légères ont considérablement exacerbé les risques d'insécurité et de violence.

L'insurrection Séléka a éclaté dans un contexte où l'Etat était déjà quasiment absent et donc peu apte à renforcer la sécurité et l'Etat de droit. L'insurrection se poursuivant, les dirigeants politiques et les communautés ont décidé de se faire justice eux-mêmes, appelant les populations à former ou à rejoindre des groupes armés et à se venger. La destruction des biens, le pillage et les graves abus des droits de l'Homme qui s'en sont suivis, notamment des actes de viol, de torture et des exécutions sommaires, ont été commis en plein jour et ont échappé à toute forme de sanction judiciaire. Ces événements ont anéanti la confiance de la population envers le système judiciaire, déjà considéré trop inefficace et politisé pour résoudre les contentieux individuels ou collectifs. Ces injustices ont davantage délégitimé l'Etat et alimenté les frustrations et la discorde. Les groupes armés ont profité du vide créé par l'absence de l'Etat en dehors de Bangui pour consolider leur présence et s'adonner à des activités criminelles : contrebande de diamants, vente de permis illicites d'exploitation minière et prélèvement d'impôts parallèles sur l'exploitation minière ou sur les éleveurs et les braconniers, notamment aux postes frontières et postes de contrôle improvisés. Certains d'entre eux se sont transformés en milices rémunérées par les communautés locales ou des opérateurs pour assurer leur protection, remplaçant ainsi l'appareil de sécurité de l'Etat. Pendant la crise et jusqu'à ce jour, les groupes armés se sont aussi octroyés dans certaines localités le pouvoir judiciaire, exigeant une rémunération pour leurs services en tant que procureurs et magistrats locaux, ce qui a affaibli davantage la légitimité de ces institutions.

¹ « Global Conflict tracker », suivi mondial des conflits.

² <https://www.hrw.org/news/2013/05/10/central-african-republic-rampant-abuses-after-coup>.

³ <https://www.hrw.org/news/2013/06/27/central-african-republic-seleka-forces-kill-scores-burn-villages>.

Les événements liés au conflit ont engendré une crise humanitaire, une crise des droits de l'Homme et une crise de protection sans précédent dans l'histoire du pays. La moitié de la population — soit 2 300 000 personnes — a encore besoin en 2016 d'une assistance humanitaire⁴. L'Etat n'a pu ni protéger les civils qui ont été systématiquement ciblés par les groupes armés ni prévenir les violations et les abus des droits de l'Homme. Toutes les parties prenantes au conflit ont pris part aux exactions, notamment « les assassinats extrajudiciaires, les disparitions forcées, les arrestations et les détentions arbitraires, la torture, la violence sexuelle envers les femmes et les enfants, le recrutement et l'exploitation des enfants et les attaques contre les civils »⁵. Selon les estimations, de 6 000 à 10 000 enfants, y compris des filles, ont été contraints de rejoindre les groupes armés⁶. L'Etat n'a pas été en mesure d'apporter une réponse adéquate aux victimes de ces abus, particulièrement en matière de soins médicaux et psychologiques aux femmes et aux filles ayant subi des violences sexuelles.

Le conflit a d'autant plus réduit la capacité de l'Etat à atteindre la population et à en prendre soin. Depuis 2013, environ un tiers de la population a été déplacé. En septembre 2016, 467 000 Centrafricains étaient inscrits à l'étranger auprès du Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (UNHCR) et 385 750 étaient des déplacés internes, dont 238 513 vivent toujours dans 92 camps⁷ ; les autres réfugiés ont été accueillis par des communautés ou se sont enfuis dans la brousse⁸. Plus de la moitié des réfugiés s'est enfuie au Cameroun, un quart d'entre eux en République démocratique du Congo, et le reste au Tchad et en République du Congo⁹. Des enclaves se sont formées pendant la crise, enfermant des populations qui se sont trouvées incapables de fuir par crainte de représailles. Ces communautés, qui doivent être protégées par les forces de maintien de la paix pour leur sécurité, vivent dans des camps confinés sans accès aux services de base.

La crise récente a profondément érodé la cohésion sociale au sein des communautés et entre elles. Les « entrepreneurs » de la violence ont manipulé les contentieux et les désaccords qui n'ont toujours pas été résolus, ce qui a accentué la désorganisation sociale, du fait de l'absence de normes sociales généralement acceptées et crédibles et de dispositifs impartiaux et équitables de résolution des conflits. Le système des chefferies traditionnelles a été dénaturé avec le temps, privant les communautés de ce premier échelon administratif qui permettait de régler à l'amiable les litiges et les griefs au sein des communautés ou entre elles. En outre, les victimes de la crise récente viennent s'ajouter à la longue liste de victimes des crises antérieures, alors que l'Etat ne reconnaît pas le statut de « victime ». Les traumatismes personnels, communautaires et collectifs sont désormais profondément marqués.

La crise a davantage érodé la capacité déjà faible de l'Etat à répondre aux besoins urgents de la population. Il est estimé que 5 pour cent seulement des fonctionnaires sont restés à leurs postes en dehors de Bangui pendant la crise, à cause de l'insécurité et

⁴ UNOCHA (Bureau de la Coopération des Affaires Humanitaires des Nations Unies), août 2016.

⁵ Résolution 2121 (2013) du Conseil de Sécurité des Nations Unies en date du 10 octobre 2013.

⁶ Estimations de l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance), 2014.

⁷ UNOCHA (Bureau de la Coopération des Affaires Humanitaires des Nations Unies), septembre 2016.

⁸ Ibid.

⁹ UNHCR (Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies), mars 2016.

de l'effondrement du système de paie de la fonction publique. Le conflit a considérablement accentué les difficultés du secteur de l'éducation, puisque les enseignants non payés ont quitté leurs postes, les structures scolaires ont été pillées ou détruites et des milliers d'enfants ont perdu plusieurs années de scolarisation. Le recrutement et la formation des enseignants ont été interrompus, ce qui a d'autant plus ralenti le déploiement d'enseignants qualifiés. Le système scolaire formel a cessé de fonctionner pendant deux années scolaires entières mais quelques écoles ont peu à peu commencé à reprendre leurs activités au début de 2015¹⁰. La poussée de violence qui a soufflé sur Bangui en septembre 2015 a déclenché de nouvelles perturbations. La crise a accentué l'inégalité des sexes sur le plan de l'accès à l'éducation et a accru la vulnérabilité des filles à l'exploitation et aux abus.

La crise a aussi considérablement affaibli le système de soins de santé de la RCA.

Environ 28 pour cent des structures de santé ont été partiellement ou entièrement détruites, ou ne fonctionnaient pas du fait de l'insécurité ou du manque de médicaments et de matériel¹¹. Durant la crise, 75 pour cent des services de santé étaient assurés par les acteurs humanitaires¹². Il manquerait actuellement environ 2 000 employés qualifiés, et les structures de santé provinciales en particulier disposent de peu de médecins, de sagefemmes, d'infirmiers qualifiés et même d'assistants infirmiers¹³. L'accès aux médicaments et aux vaccins a été gravement entravé, provoquant des répercussions délétères sur le bien-être de la population. L'Unité de cession du médicament est en faillite du fait de sa mauvaise gestion, ce qui a donné lieu à la prolifération de contrefaçons et de ventes parallèles des médicaments par les agents de santé¹⁴. Il est estimé que près de 5 pour cent de la population est séropositive (2010), cette prévalence ayant sans doute augmenté du fait de la crise¹⁵.

L'insécurité alimentaire, quant à elle, toucherait environ 2 millions de personnes dans l'ensemble du pays.

37 200 enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë sévère et de malnutrition aiguë modérée¹⁶. L'accès matériel ou financier aux denrées alimentaires a été entravé par le déplacement des populations, l'insécurité et les grandes perturbations du secteur agricole. Les réserves alimentaires en milieu rural ont baissé de 40 à 50 pour cent par rapport à la moyenne avant la crise. La baisse de la production agricole a aussi fait largement augmenter le prix des denrées alimentaires. Par ailleurs, les consommateurs ont perdu un tiers de leur pouvoir d'achat par rapport à 2012, ce qui a encore aggravé leur

¹⁰ En avril 2015, 83 pour cent des écoles fonctionnaient, mais ce taux varie beaucoup d'une région à l'autre : 25 pour cent à Nana-Gribizi, 50 pour cent à Ouaka et 63 pour cent à Sangha-Mbaéré (aperçu des besoins humanitaires 2016).

¹¹ Le degré de dégradation des structures varie beaucoup d'une région à l'autre, de 6,8 pour cent à Bangui et ses alentours à 46,1 pour cent dans les régions éloignées du nord-ouest du pays en 2014 (Aperçu des besoins humanitaires 2016).

¹² UNOCHA (Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies) Rapport d'état, Octobre 2016, New York.

¹³ Déclaration de politique générale du Gouvernement (7 juin 2016).

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Aperçu des besoins humanitaires, UNOCHA (Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies), septembre 2016.

précarité¹⁷. Les femmes, les populations déplacées, les minorités enfermées dans les enclaves, les populations de retour et les réfugiés sont les plus gravement touchés par l'insécurité alimentaire. Les systèmes traditionnels de solidarité sociale se sont effondrés et les déplacements ont détruit les réseaux de solidarité communautaire et affaibli la cohésion sociale. Les personnes pauvres et vulnérables ne bénéficient pratiquement d'aucune protection sociale, hormis les programmes financés par les bailleurs de fonds¹⁸. Les dispositifs nationaux existants sont principalement contributifs et centrés sur les employés de la fonction publique.

La crise a conduit à l'effondrement économique de la RCA, qui avait cependant enregistré une croissance économique faible mais stable entre 2004 et 2012 résultant d'une gestion macroéconomique saine et de l'avancement des réformes structurelles. Le pays a atteint le point d'achèvement de l'Initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) pour l'allègement de la dette en 2009 et l'encours de la dette a baissé, passant de 80 à 35 pour cent du produit intérieur brut (PIB) de 2008 à 2012. Ces progrès ont été inversés par la crise, avec une chute de 37 pour cent du PIB enregistré en 2013. En 2014, le revenu national brut (RNB) par habitant, soit 600 USD (PPA), était le plus faible du monde, équivalent à son niveau de 1990. Les finances publiques du pays ont connu une crise aiguë : les recettes intérieures ne représentaient plus que 6 pour cent du PIB en moyenne pendant la transition, par rapport à 11,5 pour cent du PIB en 2012. L'encours de la dette a augmenté, atteignant un peu plus de 50 pour cent du PIB en 2014, les arriérés intérieurs s'étant rapidement accrus, passant d'environ 40 millions USD en 2013 à 290 millions USD en 2014¹⁹. Ceci a miné la faible capacité de l'Etat à fournir les services de base. Le paiement des salaires et des retraites de la fonction publique a été suspendu pendant la majeure partie de 2013.

Avec l'assistance technique de plusieurs partenaires, la RCA a marginalement stabilisé sa situation macroéconomique et mieux géré ses finances publiques. L'encours total de la dette a légèrement baissé en 2015, atteignant 48,5 pour cent du PIB. Le déficit primaire intérieur (sans les dons) a baissé à 3 pour cent du PIB, grâce à l'augmentation des recettes intérieures et au contrôle rigoureux des dépenses primaires. Le Gouvernement a renforcé les contrôles des taxes sur les quantités (accise) et des droits de douane, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les produits pétroliers et étroitement surveillé les exonérations fiscales.

La crise a gravement touché les principaux secteurs productifs – l'agriculture, les industries extractives et les exportations de bois. L'agriculture est la principale activité économique du pays, 70 pour cent de la population recourant aux cultures vivrières pour subvenir à ses besoins. La destruction des biens, les pillages, ainsi que l'insécurité généralisée et les déplacements de population, ont fait baisser la production agricole de 58 pour cent en 2014, par rapport à la moyenne avant la crise. L'exil des commerçants, des marchands et des vendeurs en gros a réduit l'approvisionnement en marchandises et en intrants utilisés dans les activités génératrices de revenus, donnant lieu à une flambée générale des prix. En 2014, 96 pour cent des agriculteurs ont déclaré ne pas pouvoir obtenir des semences. Le cheptel est

¹⁷ Mission d'évaluation des cultures et de la sécurité alimentaire en République Centrafricaine (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) / Programme Alimentaire Mondiale (PAM), mars 2016).

¹⁸ Au moins 113 programmes comportant une composante de protection sociale ont été mis en œuvre en 2009-2015.

¹⁹ Estimations du Fonds Monétaire International.

passé de 5,2 millions à environ 4 millions pendant la même période, à cause de l'exil forcé des éleveurs pastoraux dans les pays voisins. La détérioration du climat d'investissement s'est traduite par une chute des investissements directs étrangers, qui sont passés de 71 millions USD en 2012 à 1,8 millions USD en 2013, l'insécurité et l'instabilité ayant brouillé le climat général d'investissement²⁰. Le secteur privé a enregistré des pertes considérables, conduisant à une réduction des activités de 30 pour cent en moyenne, mais atteignant 40 pour cent dans l'est du pays.

L'insécurité a aussi touché les industries extractives. Les factions armées et les groupes rebelles ayant pris le contrôle de presque toutes les mines de diamant, le Gouvernement de la République Centrafricaine n'a plus été en mesure de confirmer que les diamants exportés ne servaient pas à financer un conflit armé. En conséquence, le pays a fait l'objet d'une suspension temporaire du Processus de Certification de Kimberley (Kimberley Process Certification Scheme — KPCS) en 2013. Les exportations légales enregistrées par le KPCS ont chuté. Cette suspension a eu des effets négatifs sur les moyens de subsistance d'un nombre élevé d'habitants et a conduit à une intensification du trafic de diamants, finançant les activités des groupes armés. Les exportations de bois, représentant environ la moitié des exportations du pays et 10 pour cent des recettes publiques avant la crise, ont aussi nettement baissé pendant le conflit (de près de 20 pour cent entre 2013 et 2015)²¹. Cette baisse est la conséquence de la destruction des structures de production, de la dégradation de l'infrastructure et de l'insécurité qui règne sur la route principale reliant Bangui au port de Douala au Cameroun, la voie principale de passage des transits extérieurs. Ceci a eu un effet négatif sur les 4 000 emplois directs et 6 000 emplois indirects que fournissait le secteur.

FACTEURS SOUS-JACENTS DE LA FRAGILITE, DU CONFLIT ET DE LA VIOLENCE

En RCA, les conflits et la violence trouvent leurs racines dans des fragilités structurelles de longue date, qui sont restées sans réponse jusqu'à ce jour. Le présent Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix est fondé sur la nécessité de rompre les cycles de violence en apportant des réponses pérennes aux cinq facteurs principaux de fragilité et de crise suivants :

- **Un manque de cohésion sociale.** Le passé colonial du pays, la violence de son histoire politique et les dysfonctionnements des institutions entravent depuis longtemps la cohésion sociale et nationale en RCA. Ceci a donné lieu à une société fragmentée où se manifestent périodiquement des tensions très fortes et des conflits non résolus au sein et entre les divers groupes et communautés ethniques, sociaux, religieux et économiques. La tension intercommunautaire (notamment entre les agriculteurs et les éleveurs pastoraux) est courante et a souvent conduit à des affrontements violents, les divers acteurs du pouvoir ayant exploité ces tensions à leur profit politique ou économique. Il existe une culture du « tout m'est dû » et de l'impunité, à la fois en raison des préjugés socio-culturels régionaux contre les femmes, et le manque de fiabilité de mécanismes censés garantir l'Etat de droit.

²⁰ Données de la Banque Mondiale.

²¹ Annuaire statistique du secteur forestier.

- **Le pouvoir politique et la captation des ressources naturelles sont concentrés entre les mains d'une petite élite qui gère le pays avec très peu de légitimité.** En RCA, la fragilité est caractérisée par l'absence de contrat social entre l'Etat et la société. Les institutions publiques, qui ont principalement soutenu et entretenu les élites, ne disposent pas des moyens et des capacités requises pour gouverner un Etat moderne. Les dirigeants politiques successifs ont exploité les ressources naturelles, particulièrement les mines de diamant et d'or, pour s'enrichir personnellement et conserver le pouvoir. Ce mode de gouvernance a alimenté les griefs envers l'élite, qui a été au cœur des conflits successifs et a maintenu le pays dans un état permanent de tension et d'instabilité. Face à des institutions dysfonctionnelles, en l'absence d'un système judiciaire indépendant, impartial et équitable et d'une armée républicaine opérationnelle, la population s'est vue imposer une justice parallèle et la protection des groupes armés.
- **Les déséquilibres existant entre Bangui et le reste du pays, notamment les zones marginalisées du nord-est, ont alimenté un sentiment de marginalisation et d'exclusion.** Les prises de décisions politiques sont centralisées et axées sur Bangui, le Gouvernement ayant traditionnellement abandonné de vastes portions du territoire de la RCA, en partie parce qu'il ne dispose pas de ressources suffisantes pour déployer les fonctionnaires et les forces de sécurité. L'Etat est quasiment absent dans le nord-est en particulier, où la fourniture de services publics a cessé depuis le milieu des années 1990. Le réseau routier est en très mauvais état et certaines régions restent enclavées et difficiles d'accès, surtout pendant les saisons des pluies. Bien que l'abandon du nord-est du pays soit l'exemple le plus frappant de l'échec de l'Etat en matière d'inclusion, les institutions publiques demeurent défailtantes dans l'ensemble des 16 préfectures du pays. Ce manque de services et l'inaptitude de l'Etat à rendre justice et à assurer la sécurité ont créé un ressentiment de la part de la population, nourri un sentiment d'inégalité et d'exclusion, et facilité l'apparition des groupes armés.
- **Un cycle de violence et de traumatisme et une population en détresse.** Le fait que les criminels impliqués dans les cycles successifs de violence ne font l'objet d'aucune poursuite judiciaire a perpétué la justice des vainqueurs et créé un milieu caractérisé par la violence et l'impunité. En fait, les atrocités commises lors de conflits sont alimentées par un désir de revanche, créant de nouveaux cycles traumatiques. Ceux-ci ne pourront être rompus que par un processus plus élargi de réconciliation, la mise en place d'une justice transitionnelle, d'initiatives de gestion des conflits et le renforcement des capacités pour éviter l'émergence de nouveaux conflits. Une procédure de la Cour pénale internationale est en cours et le Forum National de Bangui a appelé à la création d'une Cour Pénale Spéciale (CPS) et d'une Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation. Cependant, la mise en place de ces instances nationales sera coûteuse et difficile puisque l'état de droit n'existe pas actuellement en RCA. Par ailleurs, depuis décembre 2013, un quart de la population a été déplacé au sein du pays ou a fui à l'étranger. Les modalités de son retour restent incertaines. Le risque de conflit avec les groupes armés locaux qui ciblent les minorités serait très probablement accentué par les exigences relatives à l'accès aux biens et terres confisqués et à la rareté des ressources.
- **Une insécurité quasi constante.** La succession des conflits a conduit à une situation permanente de trafic d'armes, de commerce illégal des diamants et de l'or, et des

pratiques des « coupeurs de route » et des braconniers. Le conflit actuel a entraîné des confrontations extrêmement violentes entre les communautés et une généralisation de la criminalité dans le pays. Par ailleurs, le système régional de conflit, dont fait partie la RCA (ainsi que le Sud-Soudan, le Tchad, la République démocratique du Congo et le nord de l'Ouganda), a d'importantes répercussions négatives, et facilite l'accès aux armes légères et de petit calibre ainsi que le trafic de ces armes. Plus particulièrement, ceci signifie que les chefs de guerre et les combattants qu'ils ont formés deviennent des mercenaires de tout bord au-delà des frontières, tout en se servant du territoire de la RCA pour piller les populations et échapper aux forces de l'Etat dans leur propre pays. Les accords de paix, les programmes antérieurs de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et de réforme du secteur de la sécurité (RSS), n'ont pas réussi à mettre fin à cette situation prolongée de conflit. Aujourd'hui, la perspective d'un processus de DDR crée de fortes attentes dans l'ensemble du pays. La gestion de ces attentes, ainsi que l'aménagement de l'initiative de DDR dans le cadre d'un processus politique élargi, constituent l'un des premiers défis que doivent relever les nouveaux élus.

FACTEURS DE RESILIENCE

En dépit de son instabilité politique et sécuritaire, la République Centrafricaine dispose d'atouts majeurs qui constituent autant de facteurs de résilience. Au premier rang de ces facteurs figurent ses ressources naturelles considérables (or, diamant, uranium, bois, pétrole), dont la gestion efficace permettrait de contribuer au développement socio-économique du pays. La richesse de sa faune pourrait engendrer une activité touristique et constituer une base de revenus importants pour les autorités locales, leur permettant d'accroître les investissements sociaux. Par ailleurs, les abondantes réserves d'eau, les vastes terres arables et le climat tropical de la Centrafrique sont particulièrement favorables au développement de l'agriculture et de l'élevage, secteurs clés pour la subsistance d'une majorité de la population, mais aussi sources potentielles de revenus majeurs. En outre, de par sa position géographique, la Centrafrique est à la croisée des chemins du continent africain et pourrait devenir une plate-forme commerciale importante, si elle était dotée d'infrastructures de transport, de communication et d'énergie adéquates.

Les dynamiques communautaires positives, ainsi qu'une société civile active, constituent également des facteurs de résilience susceptibles de contribuer à reconstruire le tissu social centrafricain. Les communautés locales font encore usage de mécanismes traditionnels de résolution des conflits, s'appuyant sur la médiation des chefferies traditionnelles, de personnalités locales reconnues et fiables, ou de coopératives professionnelles. Il existe par ailleurs un climat social positif dans lequel les relations sont fondées sur la communication, la négociation et la réalisation de gains mutuellement bénéfiques et ce, au-delà de tout clivage. Cette dynamique est renforcée par les échanges commerciaux, notamment le négoce de bétail, lieu d'échange et d'interactions intercommunautaires. De plus, il existe un noyau dur très actif dans la société civile, qui comprend un nombre important d'organisations, ainsi qu'un réseau de radios communautaires œuvrant dans le domaine de la résolution des conflits, qui canalisent pacifiquement les griefs et les ressentiments lors de débats et d'audiences publiques dans le respect de l'« Autre ». Les nombreuses organisations de femmes aux niveaux local et national jouent également un rôle

important dans la promotion de la paix. Enfin, le volontariat est un outil toujours largement pratiqué et entretenu dans le pays, et constitue une source d'espoir, de solidarité, de compassion et de cohésion sociale.

Par ailleurs, les tensions communautaires semblent s'atténuer en de nombreux endroits, tandis que la popularité des groupes armés commence à décroître, créant un environnement favorable à la consolidation de la paix. La population prend peu à peu conscience que le statut de victime n'est pas l'apanage d'une seule communauté, et désire ardemment la fin du conflit. De nombreuses initiatives en faveur de la réconciliation et de la cohésion sociale sont entreprises spontanément au niveau local, notamment des actions de reconstruction de lieux de culte des diverses communautés. Celles-ci mériteraient cependant d'être reprises au niveau national par les autorités et développées dans le cadre d'une approche globale. L'acceptation sociale des groupes armés par la population est également en train de se transformer, allant d'un statut de « protecteurs » à un statut de « criminels ». D'autre part, la composition sociologique et historique des groupes armés, et le fait que les populations se désolidarisent de ceux-ci, constituent des facteurs importants de résilience qui peuvent contribuer à la réduction de la violence et à la réconciliation.

DEFINIR LES RISQUES ET LES SCENARIOS

Toutefois, la durabilité du relèvement et de la paix en RCA est confrontée à certains risques. Ils concernent en premier lieu la capacité et l'engagement du Gouvernement et de toutes les parties prenantes à répondre à la nécessité d'améliorer la gouvernance, ainsi que les défis concernant la mise en place des systèmes de gouvernance susceptibles de conduire à la paix, à la sécurité, à la croissance économique et à l'équité dans l'accès aux services sociaux. La situation post-crise constitue une opportunité pour mieux reconstruire et intégrer une perspective genre à toutes les phases de la reprise afin d'en assurer la durabilité. Un risque pouvant survenir lors de la mise en œuvre consisterait à ne pas suffisamment centrer l'action sur le renforcement des capacités notamment des services publics aux plans national et infranational. La capacité réduite de la communauté internationale à accompagner dans la durée le Gouvernement de la RCA à relever ces défis pourrait aggraver ces risques.

Le RCPCA prend en compte plusieurs scénarios sur la base de ces risques. Le scénario le plus probable prévoit que certains groupes resteraient hostiles au Gouvernement et à l'état de droit, même si la gouvernance s'améliore. Dans ce cas, la sécurité pourrait se détériorer i) en réaction aux politiques de lutte contre la corruption et de gestion transparente des ressources naturelles ; ii) parce que les programmes de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement (DDRR) ne sont pas acceptés par les anciens combattants ; iii) ou encore parce que le retour des populations déplacées s'avère difficile sur les plans judiciaire et sécuritaire. Le scénario contraire, où la sécurité accrue s'accompagne d'une détérioration de la gouvernance, est jugé moins probable.

LE GOUVERNEMENT ET L'INTERVENTION INTERNATIONALE A CE JOUR

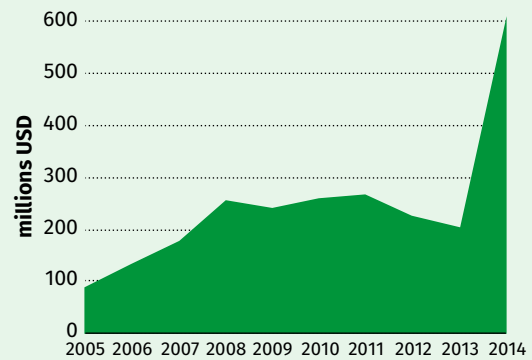
La RCA reste fortement tributaire de l'appui de la communauté internationale qui, aux côtés du Gouvernement, fournit à la population une grande partie des services de base.

Considéré initialement comme un orphelin de l'aide, l'aide publique au développement (APD) s'établissait selon les années aux alentours de 250 millions USD par an pendant la période qui a précédé la crise (figure 2.1). Cependant, le financement international a connu un pic depuis le début de la crise, atteignant environ 1,5 milliard USD en 2014 (à peu près l'équivalent de la totalité du PIB de la Centrafrique avant la crise). La majorité de ces financements étaient principalement associés aux opérations de maintien de la paix, dont celles de la MINUSCA²², de la force française Sangaris et des missions et opérations militaires de l'UE (EUFOR — Force de l'UE ; EUMAM — mission de conseil militaire de l'UE ; et EUTM — mission de formation de l'UE) estimés respectivement à 800, 300 et 54 millions USD par an. L'APD a aussi triplé, passant de 202 à 610 millions USD entre

2013 et 2014, mais les trois quarts de ces montants ont été consacrés à l'assistance humanitaire²³. Cette substitution pour la fourniture de la sécurité et des services soulage l'Etat dans l'exécution de ses fonctions centrales, aggravant davantage le risque du « syndrome de la dépendance ».

Les bailleurs de fonds ont commencé à accroître leur soutien aux activités de relèvement et de développement. Il sera absolument indispensable de maintenir ce niveau de soutien au cours des prochaines années pour éviter que la RCA ne glisse à nouveau dans la crise, tout en déployant des efforts assidus pour construire et utiliser les dispositifs nationaux afin d'éviter la dépendance envers les sources extérieures. Très conscients de cet enjeu, les bailleurs de fonds ont apporté un appui budgétaire et une assistance technique, permettant ainsi au Gouvernement de combler le déficit budgétaire et de rétablir les fonctions fiduciaires et de gestion des finances publiques essentielles qui avaient cessé pendant la crise. Les partenaires internationaux ont également soutenu les efforts menés par le Gouvernement pour améliorer la gouvernance et renforcer l'état de droit, notamment en redéployant progressivement l'appareil judiciaire, en reconstruisant les principales infrastructures judiciaires à Bangui et en aidant à préparer les réformes des secteurs de la sécurité et de la défense. En outre, une assistance cruciale a été fournie en matière de réconciliation et de cohésion sociale, notamment en favorisant la réinsertion communautaire et les mécanismes parallèles

FIGURE 2.1 : APD TOTALE A LA RCA, 2005-2014



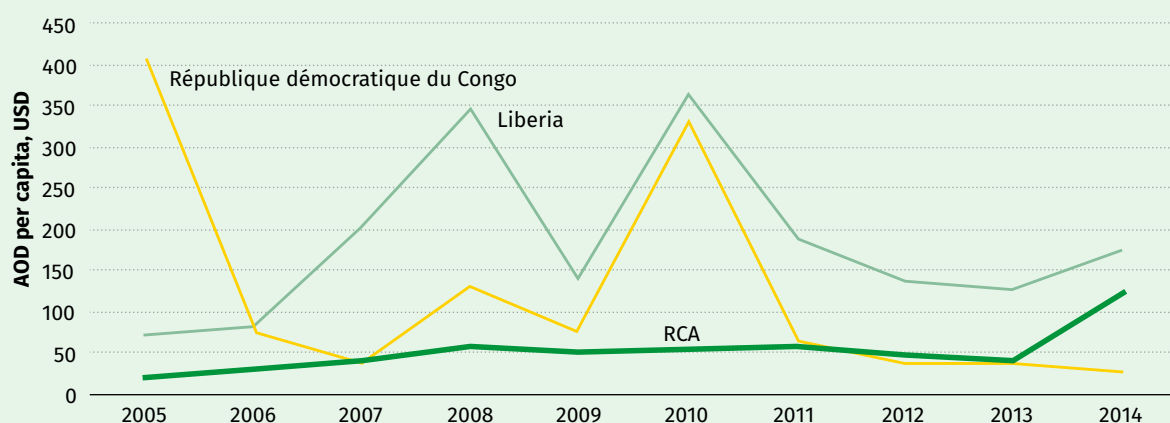
Source : Ensemble de données de l'OCDE : Décaissements de l'aide versés aux pays et régions [DAC2a] en 2005-2014, disponible sur www.oecd.org/dac/stats/idsonline.

²² Le budget de la MINUSCA a augmenté, passant de 628,7 millions USD pendant l'exercice juillet 2014 - juin 2015 à 814,1 millions USD pendant l'exercice juillet 2015 - juin 2016 puis à 920,7 millions USD pendant l'exercice juillet 2016 - juin 2017.

²³ Source : Organisation de Coopération et Développement Economique-Comité d'Aide au Développement (OCDE-DAC).

localisés de résolution des conflits. Les partenaires ont aussi aidé à préparer le terrain pour le relèvement économique, en centrant leur action sur la reconstruction et / ou l'entretien des infrastructures de transport et de production énergétique, en soutenant les principaux pôles de croissance du secteur agricole, et en fournissant une assistance technique aux secteurs minier et forestier. Cependant, l'impact des projets de développement à long terme pourrait être réduit en raison de la fragilité du pays. D'énormes efforts ont été mis en place pour veiller à ce que les projets LRRD (linking relief, rehabilitation and development)²⁴ puissent être lancés pour répondre aux besoins urgents de la population tout en préparant des programmes à plus long terme. Même si cette tendance est prometteuse, l'expérience de pays comme le Liberia et la République démocratique du Congo a montré que ces augmentations rapides de l'aide sont habituellement suivies d'une diminution de la même ampleur peu de temps après (figure 2.2). A moins que des mesures adéquates soient prises, les flux de l'aide vers la RCA risquent d'être comparables à ceux dont bénéficie la majorité des Etats fragiles à faible revenu en Afrique subsaharienne au cours des dix dernières années (figure 2.2), soit de 20 à 80 USD par habitant et par an.

FIGURE 2.2 : FLUCTUATIONS EXTREMES DE L'AIDE AU LIBERIA ET EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, 2005-2014



Source : Ensemble de données de l'OCDE : Décaissements de l'aide versés aux pays et régions [DAC2a] en 2005-2014, disponible sur www.oecd.org/dac/stats/idsonline.

Le Gouvernement a déjà adopté des mesures courageuses pour démontrer son engagement en matière de relèvement et de consolidation de la paix, ce qui pourrait conduire au maintien de volumes importants de financement international. Plus particulièrement, des efforts significatifs ont été déployés récemment par le Gouvernement centrafricain en matière de réconciliation. Les principes d'un programme de DDR ont été définis dans « l'Accord de principe sur le DDR et l'intégration dans les forces de défense » conclu entre les autorités centrafricaines et les groupes armés le 10 mai 2015. Cet accord énonce les critères précis d'éligibilité des ex-combattants. Les activités préalables au DDR ont débuté et sont parvenues à cibler 4 000 anciens combattants — dont 658 femmes et 1 034

²⁴ En français, lien entre aide d'urgence, réhabilitation et développement.

anciens combattants Séléka cantonnés à Bangui²⁵. Elles ont pour objectifs : i) de proposer aux ex-combattants de déposer volontairement les armes avant le début de la mise en œuvre du programme DDRR et d'être réintégrés dans les communautés à travers des travaux communautaires à haute intensité de main-d'œuvre, et des activités de cohésion sociale ; ii) de contribuer à stabiliser la situation sécuritaire ; et iii) d'achever la planification et la conception du programme de DDRR. Entre janvier et octobre 2015, 2 558 enfants (77 pour cent de garçons et 23 pour cent de filles) ont été libérés par les groupes armés et certains bénéficient des activités de réinsertion. Les autorités ont aussi appuyé les efforts de réconciliation, par un décret portant création en juin 2015 de la CPS qui sera chargée d'instruire et de juger les cas de violations du droit international humanitaire, de crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis depuis le 1er janvier 2003. En outre, les autorités ont appelé à une plus grande décentralisation, afin de surmonter les frustrations découlant de la marginalisation historique de certaines régions du pays et de répondre à la demande de développement économique local. La Constitution adoptée en décembre 2015 contient des dispositions appelant à des élections municipales et régionales en 2017.

Le Gouvernement de la RCA a aussi commencé à introduire des réformes visant à améliorer la gouvernance, à stabiliser l'économie et à rehausser le climat des affaires, et a adopté des plans stratégiques dans divers secteurs. Un Forum de haut niveau pour la promotion du secteur privé, qui s'est tenu à Bangui en septembre 2015, a établi des recommandations sur la voie à suivre pour améliorer le dialogue entre les secteurs public et privé et les mesures à prendre pour faire redémarrer l'économie. En outre, le Gouvernement s'efforce d'améliorer la gestion des ressources naturelles dans les secteurs minier et forestier, afin d'attirer les investissements, d'accroître la formalisation des activités et de créer des emplois. Plusieurs plans stratégiques ont également été élaborés en préparation du relèvement post-conflit, notamment un Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle²⁶ ; une Stratégie nationale de lutte contre la corruption et de transparence ; et une Stratégie nationale d'éducation pour 2015-2018.

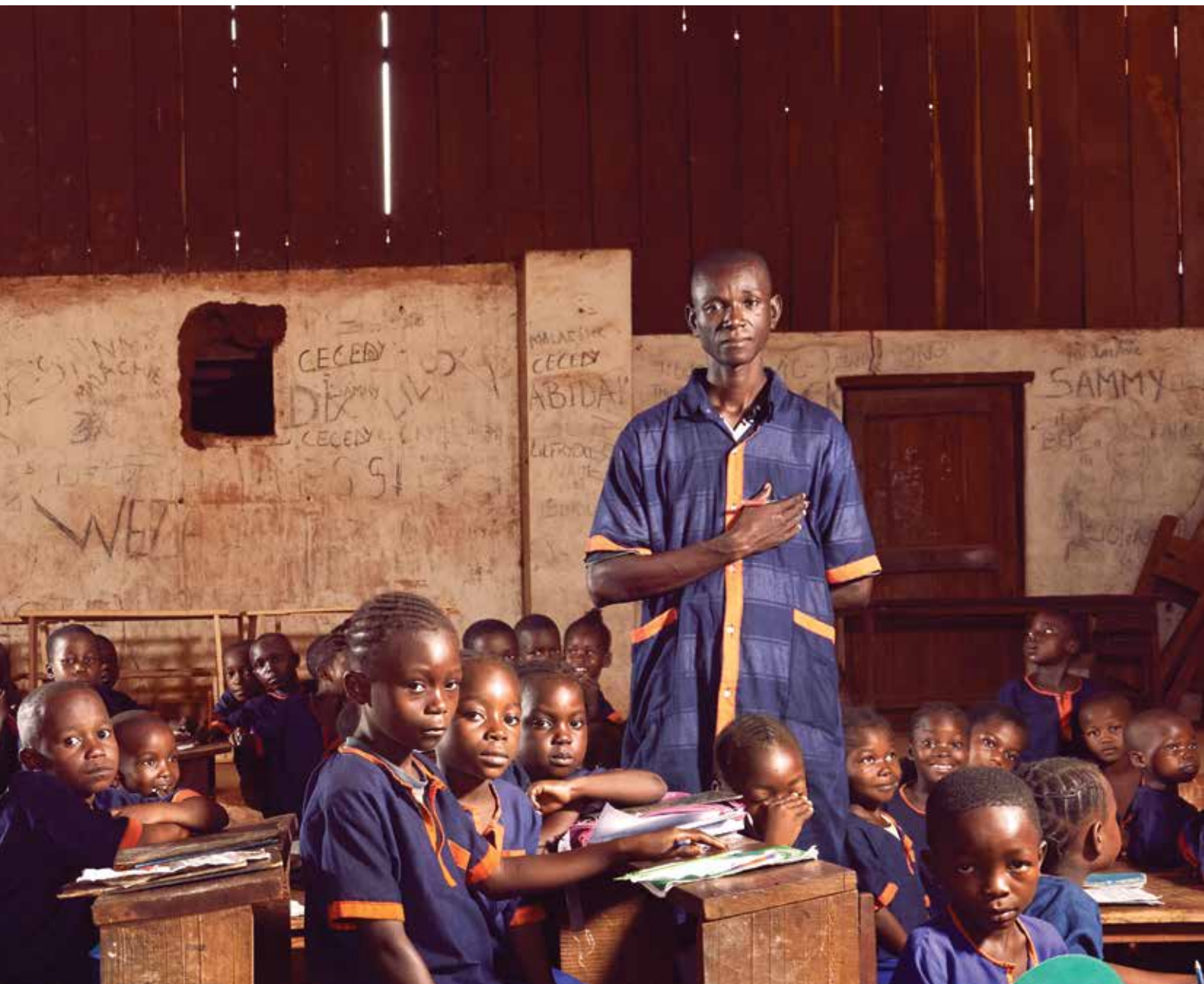
Cependant, les besoins du pays demeurent énormes. Il y a déjà des indications que l'assistance humanitaire se ralentit, étant donné les besoins considérables dans le monde, particulièrement au Moyen-Orient, les bailleurs de fonds sont et resteront fortement sollicités. En septembre 2016, la RCA a bénéficié de 162 millions USD²⁷ en assistance humanitaire, soit environ 30 pour cent du montant de près de 532 millions USD sollicité dans le Plan de Réponse Humanitaire 2016 (PRH). En 2014, la communauté internationale avait répondu à l'appel humanitaire à concurrence de 68 pour cent des fonds sollicités, soit 377,4 millions USD. Les conséquences de cette réduction de l'aide humanitaire ne doivent pas être sous-estimées en raison de l'impact négatif qu'elles auront sur la stabilité et la situation sécuritaire du pays.

²⁵ MINUSCA, mise à jour Community Violence Reduction (CVR), septembre 2016.

²⁶ « Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle » (PNIASAN), élaboré en 2013, et actualisé par la « Feuille de route de la relance agricole », portant sur la période 2016-2018.

²⁷ Actualisation UNOCHA (Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies), 17 août 2016.

3 Cadre d'établissement des priorités de relèvement et de consolidation de la paix en RCA



PRINCIPALES CONSIDERATIONS ET LEÇONS DEGAGEES SOUS-TENDANT LE RCPCA

Le RCPCA a été préparé dans un très court délai, dans un contexte politique et sécuritaire évoluant rapidement et avec peu d'accès ou de présence en dehors de la capitale Bangui. L'exercice a été conçu en s'inspirant d'un certain nombre de leçons et de considérations dégagées d'autres évaluations du même type :

- **Assurer un pilotage stratégique national du processus dès le début.** La préparation du RCPCA a été dirigée par le Gouvernement de la RCA. L'assistance de la Banque Mondiale, des Nations Unies et de l'UE a été définie conjointement avec le Gouvernement de la RCA et exécutée en étroite coopération et coordination avec les ministères et les institutions publiques compétents. Le Gouvernement, à travers des sessions extraordinaires du Conseil des Ministres, a supervisé la préparation du RCPCA, et a consulté régulièrement les représentants de l'Assemblée Nationale, de la Présidence et de la communauté internationale.
- **Mettre l'accent sur l'identification de priorités susceptibles d'améliorer immédiatement les conditions de vie de la population.** Au vu de l'urgence à accélérer les efforts de relèvement et à appuyer les activités de consolidation de la paix dans le pays, le RCPCA a surtout cherché à identifier les priorités les plus urgentes, susceptibles d'être conçues et mises en œuvre immédiatement.
- **S'inspirer des bonnes pratiques et des accords internationaux.** Le RCPCA adhère aux cadres politiques et aux principes internationaux de soutien au relèvement et à la consolidation de la paix, tels que consacrés dans le New Deal pour l'engagement dans les Etats fragiles, les Objectifs de Développement Durable et les Principes de l'Organisation de Coopération et Développement Economique (OCDE) pour l'engagement international dans les Etats fragiles. Une attention particulière a été accordée pour assurer que les priorités établies et les activités intègrent la dimension des conflits et « Do no harm »¹.
- **Mettre en évidence l'articulation entre l'action humanitaire et le relèvement.** La fourniture des services sociaux et des mesures d'assistance à la population est actuellement en grande majorité assurée par les acteurs humanitaires. L'assistance humanitaire est, et restera pendant un certain temps, indispensable pour stabiliser la situation, notamment dans les zones encore instables sur le plan sécuritaire ou dont l'accès reste impossible ou limité aux services publics de l'Etat.
- **Intégrer les priorités des piliers développement, politique et sécurité.** Puisque les efforts de consolidation de la paix exigent un appui sur les plans des politiques, du relèvement immédiat et du développement, une étroite coordination a été mise en place avec les autres processus de planification stratégique, notamment le Plan de réponse humanitaire.

¹ « Ne nuisent pas ».

- **Préparer des options de mise en œuvre dès le départ.** Pour ne pas retarder la mise en œuvre des priorités identifiées, le processus a accordé une importance particulière au rôle actuel de chaque partie prenante, des différents acteurs de mise en œuvre existants et des structures pouvant être utilisées immédiatement pour des activités spécifiques. Le chapitre 5 du présent rapport énonce les considérations précises relatives à la coordination, au financement et au suivi de la mise en œuvre.
- **Fonder un consensus national.** Le RCPCA a pour objectif de promouvoir la consolidation de la paix et le relèvement en RCA. Ainsi, le processus en tant que tel a été élaboré de manière à forger un consensus national sur les priorités fondamentales, en conjuguant les échanges sur le plan thématique, l'utilisation des enquêtes de perception et des efforts plus élargis de communication et consultation (voir chapitre 1 pour plus de détails).

CRITERES DE HIERARCHISATION ET DE SEQUENÇAGE DES BESOINS

Les besoins de la RCA en matière de consolidation de la paix et de relèvement étant considérables, ils ne peuvent pas tous être traités simultanément. Le RCPCA s'est focalisé sur les besoins en matière de relèvement et de consolidation de la paix. Les besoins ont été hiérarchisés et séquencés sur la base de quatre variables comme suit : i) temporelle, ii) sectorielle, iii) géographique et iv) ciblage des groupes de population. Pour faciliter l'exercice de hiérarchisation, les critères ci-après ont été employés² :

- i. L'activité aura-t-elle un impact immédiat et visible sur la consolidation de la paix et le relèvement, ou sur l'atténuation des risques critiques et des facteurs de fragilité ?
- ii. L'activité ciblera-t-elle directement les groupes de population et les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables ou les régions les plus marginalisées du pays ?
- iii. L'activité est-elle réalisable de manière réaliste dans les délais prévus et le contexte sécuritaire, au vu des capacités de mise en œuvre et d'absorption existantes (nationales / internationales) et de la disponibilité des ressources ?
- iv. L'activité met-elle en place des systèmes fondamentaux ou des réformes préalables qui sont nécessaires pour rétablir la légitimité de l'Etat ?

La priorisation et le séquençage ont également été guidés par un certain nombre d'hypothèses concernant le futur environnement de mise en œuvre. Tout d'abord, la sécurité restera une condition préalable à la concrétisation de la majorité des investissements nécessaires au relèvement. Ainsi, des mesures facilitant l'accès immédiat et la sécurité ont été priorisées pendant les premières années, aussi bien en tant qu'initiatives distinctes que comme partie constitutive des divers domaines prioritaires. De même, pour aller de l'avant, il convient que l'accord politique soit effectivement approfondi en menant des efforts de dialogue et de réconciliation. Des progrès doivent aussi être réalisés dans un certain nombre de réformes clés, qui ne requièrent pas des financements importants mais exigent plutôt

² Les quatre critères ne doivent pas nécessairement être remplis simultanément pour qu'une activité soit jugée prioritaire.

une attention et une implication politiques soutenues. Enfin, la pleine prise en charge de la mise en œuvre par le Gouvernement nécessitera du temps et des efforts afin de renforcer les capacités fiduciaires et d'absorption. Ces hypothèses ont permis une nouvelle hiérarchisation des activités au cours des deux premières années et le séquençage d'un certain nombre d'activités dans la dernière partie de la période de cinq ans.

CADRE DE PRIORISATION

Le RCPCA s'articule autour de trois piliers prioritaires. Ceux-ci visent à : i) soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation ; ii) renouveler le contrat social entre l'Etat et la population ; et iii) assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs. Chaque pilier s'articule autour d'un nombre d'objectifs stratégiques spécifiques déclinés eux-mêmes en résultats et activités stratégiques prioritaires afin d'assurer une coordination intersectorielle entre les ministères sectoriels, qui transcende les domaines politique, sécuritaire et de développement. En outre, six objectifs transversaux sont traités dans l'ensemble des actions, reflétant l'ampleur immense des défis structurels que doit relever la RCA. Les piliers et les objectifs transversaux sont décrits dans le tableau 3.1.

Au sein de chaque pilier, les besoins ont été identifiés et hiérarchisés sur plusieurs années, basés sur les critères déjà énoncés et sur une compréhension réaliste des capacités d'absorption et du temps requis avant le début de la mise en œuvre. Cette hiérarchisation est décrite plus en détail dans le chapitre 4 et dans le rapport technique. L'ordre des piliers ne reflète aucun effort de hiérarchisation. La priorisation temporelle est plutôt expliquée au sein de chaque pilier et entre les diverses sous-composantes. La mise en œuvre des trois piliers doit être intégrée et prendre en compte les contraintes sécuritaires et matérielles dans les régions.

Plusieurs objectifs transversaux ont aussi été jugés indispensables pour traiter les facteurs de fragilité, de conflit et de violence dans chacun des piliers et dans leurs sous-composantes respectives :

- **Atténuer les déséquilibres régionaux.** Les disparités régionales sont l'une des causes profondes de la fragilité de la RCA. La pauvreté est plus répandue dans les régions du nord et de l'est du pays, qui ont historiquement été particulièrement marginalisées. Aucun mécanisme de péréquation n'a été mis en place, particulièrement pour compenser la distribution inégale des ressources naturelles. En outre, le pouvoir et les prises de décisions sont fortement concentrés à Bangui, ce qui intensifie le sentiment d'exclusion et le ressentiment qui prévaut en dehors de la capitale, alimentant ainsi l'appui populaire dont bénéficient les mouvements rebelles.
- **Promouvoir l'égalité des genres.** Les femmes sont touchées plus fortement par la pauvreté, par les violations des droits de l'Homme et le manque de perspectives politiques, économiques et de développement. La violence fondée sur le genre est généralisée, et la mutilation génitale féminine touche environ un tiers des femmes³. En milieu rural, les taux de pauvreté atteignent 81 pour cent chez les femmes, par

³ ONU Femmes, septembre 2016.

TABLEAU 3.1 : CADRE PROPOSE D'ETABLISSEMENT DES PRIORITES DU RCPCA

Piliers prioritaires	Objectifs stratégiques
1 : Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation	Favoriser la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés
	Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité
	Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité
	Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions requises pour le retour des réfugiés et appliquer les solutions durables pour les personnes déplacées
2 : Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population	Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive
	Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'eau, en transférant progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales
	Assurer la sécurité alimentaire et la résilience
	Renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance (gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption)
3 : Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs	Relancer et développer les secteurs productifs (agriculture et élevage, industries extractives et forestière)
	Réhabiliter et construire les infrastructures (notamment les réseaux de transport, d'électricité et de communication)
	Assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi (amélioration de l'appui aux entreprises, aux services financiers, à la formation professionnelle, à l'entrepreneuriat et à l'emploi)
Objectifs transversaux : atténuer les déséquilibres régionaux ; promouvoir l'égalité des genres ; renforcer la transparence et la redevabilité à tous les échelons ; accroître les capacités nationales (fonction publique et société civile) ; promouvoir l'inclusion des jeunes ; garantir la viabilité de l'environnement et l'exploitation durable des ressources naturelles	

rapport à 69 pour cent chez les hommes⁴. L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour la paix et un développement durable. Les femmes travaillent déjà activement à la prévention des conflits et à la cohésion sociale aux niveaux communautaire et national. Garantir l'égalité d'accès des femmes et des filles à l'éducation, aux soins de santé, à un travail décent et à la représentation dans les processus de prise de décisions politiques et économiques est indispensable pour assurer une paix et un relèvement durable. Les interventions devront inclure également des mesures de prévention, de protection et de réponse aux violations des droits de l'Homme et aux violences basée sur le genre. La collecte et l'analyse des données désagrégées par âge et sexe permettront de mesurer les progrès accomplis en matière de genre. Les sociétés fondées sur l'égalité du genre sont plus stables et plus résistantes aux conflits⁵. Cela doit être assimilé dans le contexte de la RCA, dès le plus jeune âge.

⁴ Ibid.

⁵ ONU Femmes, *Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix. Etude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies*, 2015.

- **Renforcer la transparence et la redevabilité à tous les échelons.** Le fait qu'une petite élite détient les pouvoirs et contrôle les ressources a endommagé la légitimité de l'Etat dans le passé. L'adoption de principes de redevabilité et de transparence dans la mise en œuvre des politiques à tous les échelons du Gouvernement permettra d'accroître la participation des citoyens au processus politique et d'ouvrir équitablement l'accès aux opportunités. Ceci aidera à réduire les inégalités et à reconstruire la confiance de la population envers l'Etat, ce qui mènera à la paix et la stabilité à long terme.
- **Accroître les capacités nationales.** Le conflit a entraîné l'effondrement quasi total des institutions publiques et de leur aptitude à exécuter les fonctions publiques les plus fondamentales. Pour redresser l'Etat, des efforts et des investissements massifs devront être déployés pour renforcer les capacités et les institutions de l'ensemble de la fonction publique aux échelons central et local, notamment en mettant en place les capacités et les systèmes requis pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des projets. Un programme visant à transmettre les connaissances, les compétences et les ressources est intégré dans les activités du RCPCA. Il vise à renforcer l'appropriation et la réactivité des institutions économiques, sociales et politiques aux besoins de la population. Ceci permettra aussi de mettre en place une redevabilité accrue et garantira la durabilité à long terme des activités, car les responsabilités seront transférées progressivement au Gouvernement par les partenaires d'exécution.
- **Promouvoir l'inclusion des jeunes.** La population de la RCA est très jeune (60 pour cent de la population est âgée de moins de 24 ans) et les jeunes sont disproportionnellement touchés par le sous-développement et les impacts néfastes des crises. Ils sont souvent empêchés de participer pleinement aux processus politiques, et leur accès aux opportunités socio-économiques est restreint. Leur marginalisation fragilise la stabilité et la paix, car elle fait d'eux une proie facile pour les milices souhaitant les recruter. Il convient de reconnaître les impacts en terme de genre de la crise sur les jeunes, et d'identifier les besoins, rôles et potentiels spécifiques et souvent divergents de la jeunesse dans le processus de consolidation de la paix, de relèvement de l'économie et de construction d'une société plus juste, équitable et solidaire. La réponse aux besoins et rôles spécifiques des jeunes hommes et des jeunes femmes leur permettra de jouer leur rôle d'agent de changement positif.
- **Garantir la durabilité environnementale et l'exploitation durable des ressources naturelles.** Pour une expansion rapide des activités de relèvement et de consolidation de la paix, des efforts ciblés sont nécessaires pour garantir que ces activités n'ont aucun impact néfaste sur l'environnement. Ils doivent permettre une exploitation des ressources naturelles durable et génératrice de revenus sensible à l'approche genre, particulièrement dans les industries extractives. L'application de ces principes sera indispensable pour protéger la santé des Centrafricains et garantir la durabilité de la croissance globale.

Les objectifs transversaux ont été intégrés dans chacun des trois piliers. Des lignes de projets spécifiques ont aussi été insérées lorsque des activités répondant à un thème transversal sont discutées, comme la participation des femmes au processus de réconciliation ou la mise en place des institutions nécessaires pour promouvoir la transparence et la redevabilité.

4 Résumé des besoins et des priorités



APERÇU GENERAL DES BESOINS ET DES PRIORITES

Sur la base du RCPCA, le montant nécessaire pour répondre aux besoins et aux priorités en matière de relèvement et de consolidation de la paix pendant les cinq prochaines années s'élève à 3,161 milliards USD (tableau 4.1), dont 461 millions USD sont consacrés au pilier 1, le reste étant réparti quasi également entre les piliers 2 et 3. Un montant de 150 millions USD a également été budgétisé pour renforcer les capacités de mise en œuvre des institutions nationales et surmonter les contraintes d'absorption de l'aide extérieure¹.

TABLEAU 4.1 : RESUME DES BESOINS (EN MILLIONS USD)

Piliers du RCPCA	Coûts				
	2017	2018	2019	2020-2021	Total
1 : Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation	117	130	113	100	461
2 : Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population	200	246	284	596	1 326
3 : Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs	58	182	262	721	1 224
Renforcement des capacités pour la mise en œuvre du RCPCA	30	30	30	60	150
Total	406	589	689	1 477	3 161

Comme indiqué dans le chapitre 3, le RCPCA a été conçu suite à un processus rigoureux d'identification et de séquençage des priorités. Les analyses et recommandations avancées ci-dessous reposent sur les travaux techniques réalisés pour préparer les trois notes thématiques et les matrices de résultats connexes qui sont incluses dans le rapport technique. Le Conseil des Ministres a approuvé le 9 septembre le RCPCA, qui a également été présenté à l'Assemblée Nationale les 16 septembre et 26 octobre 2016. En outre, l'identification des priorités a été confirmée par les consultations organisées dans les 16 préfectures et par l'enquête de perception des ménages qui a été réalisée dans l'ensemble des 179 communes auprès de 1 790 ménages. Enfin, le séquençage des priorités a également tiré profit des expériences internationales et des leçons acquises en matière de relèvement et de consolidation de la paix dans d'autres contextes post-conflit, tout en tenant compte du temps nécessaire pour préparer et exécuter les programmes, des capacités institutionnelles ainsi que des contraintes en matière d'absorption de l'aide extérieure.

Les consultations et les enquêtes menées dans le cadre de l'élaboration du RCPCA apportent des éclaircissements particulièrement précieux sur les attentes et les priorités de la population, dans son ensemble et par région. La sécurité reste la préoccupation première des populations, malgré les récentes améliorations relevées dans la plupart des communes et les améliorations constatées par les ménages depuis les élections.

¹ Le détail des coûts se trouve en annexe 2. L'annexe 2 fournit aussi les coûts en francs CFA et en euros. Les taux de change retenus dans le Plan sont de 1 USD pour 590 francs CFA, et respectivement de 1 USD pour 0.90 euro. Enfin, le taux de change euro / francs CFA est fixe, il est de 655,96 francs CFA pour 1 euro.

Plus particulièrement un consensus clair se dégage au sujet des cinq priorités principales pour le relèvement et la consolidation de la paix (voir l'annexe 4 pour plus de détails sur les constats de l'enquête) comme suit :

- i. Améliorer la sécurité en réformant les FACA (l'armée) sur l'ensemble du territoire (pilier 1) ;
- ii. Réintégrer les ex-combattants (pilier 1) ;
- iii. Améliorer l'accès aux services de base (santé, éducation, eau, pilier 2) ;
- iv. Améliorer les infrastructures routières (pilier 3) ;
- v. Renforcer l'agriculture (pilier 2 et pilier 3).

Le RCPCA prend aussi en compte la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines dont dispose la RCA pour gérer et mettre en œuvre les activités stratégiques identifiées. Pour surmonter cette contrainte, le RCPCA est axé sur le développement des capacités dans ses dimensions légale, institutionnelle, systémique, de formation et d'apprentissage. Pour cela, un montant forfaitaire de 5 pour cent des coûts globaux du RCPCA, à savoir 150 millions USD, a été budgétisé sur 5 ans pour couvrir des coûts additionnels relatifs i) au renforcement organisationnel de l'administration sur tout le territoire, ii) aux besoins matériels de l'administration centrale, notamment la réhabilitation ou la construction de bâtiments, et les besoins en équipement, iii) au développement et au fonctionnement des structures et mécanismes fiduciaires qui assureront l'exécution transparente des programmes du RCPCA, et iv) à la mise en œuvre d'un dispositif de suivi indépendant de haut niveau sur les politiques et réformes mises en œuvre.

Le renforcement organisationnel sera particulièrement important pour permettre à l'administration d'améliorer son fonctionnement, son efficacité et sa capacité à piloter et superviser la mise en œuvre du RCPCA dans tout le pays. Cette démarche devra être étroitement coordonnée et pourrait s'appliquer en s'inspirant des principes suivants : i) réalisation d'un diagnostic organisationnel participatif associant tous les niveaux hiérarchiques des ministères pour identifier les principaux dysfonctionnements ; ii) formulation d'un plan d'action qui précisera notamment les missions, les aménagements organisationnels à apporter et les formations à prévoir ; iii) décloisonnement du fonctionnement des différentes unités ; iv) gestion basée sur les résultats ; v) renforcement des compétences managériales, notamment en termes de gestion du temps, de conflits et de redevabilité ; vi) culture de travail basée sur la responsabilité, et sur le sens du service public et de l'intérêt général, notamment en s'appuyant sur la mémoire institutionnelle des fonctionnaires les plus expérimentés ; et vii) révision des pratiques nocives au renforcement des capacités nationales (recrutement des compétences nationales par les partenaires techniques et financiers, per diems, paiement d'émoluments supplétifs aux salaires, etc.). Les programmes de formation individuelle ne seront plus une fin en soi, mais seront cadrés sur le plan de renforcement des capacités organisationnelles des ministères afin d'assurer une mise en œuvre tangible, transparente et efficace du RCPCA. Le renforcement organisationnel devra être étroitement coordonné avec le processus d'assainissement du fichier de la fonction publique et la modernisation de la gestion des ressources humaines (voir le pilier 2). Au fil du temps, il devra aussi s'étendre aux acteurs locaux pour accompagner le processus de décentralisation.

Les coûts de tous les besoins prioritaires identifiés par le RCPCA sont établis. Ils sont énumérés dans un tableau synthétique (annexe 2) et sont présentés en intégralité dans les tableaux détaillés de coût (rapport technique). Les coûts sont calculés sur la base des

chiffres fournis par les ministères compétents, les bailleurs de fonds, les agences humanitaires ou dans les documents existants (stratégies sectorielles, etc.). Dans la mesure du possible, les coûts unitaires et le nombre de bénéficiaires / unités ont été utilisés dans la décomposition des coûts afin de pouvoir rapidement actualiser les chiffres, si nécessaire. Les coûts des projets ne sont inclus que lorsque ceux-ci répondent directement à une priorité identifiée, et seulement pour les composantes pertinentes des projets. Lorsque les chiffres n'étaient pas disponibles, des estimations ont été dérivées de pays présentant les mêmes caractéristiques que la RCA. Pour ce qui est des activités censées se prolonger au-delà du plan quinquennal, notamment les projets d'infrastructure, seule la part des coûts devant être décaissée pendant les cinq années en question a été prise en compte. Enfin, les coûts incluent les frais estimatifs de mise en œuvre, qui pourront varier en fonction de la structure d'exécution sélectionnée et des conditions sécuritaires sur le terrain, le tout reposant nécessairement sur des suppositions à ce stade.

Il convient de noter qu'un Plan de Réponse Humanitaire sera mis en œuvre de manière complémentaire pour la période 2017–2019, qui coïncide avec les 3 premières années de mise en œuvre du RCPCA. Le PRH se concentrera sur les interventions cruciales pour sauver des vies, la malnutrition aiguë, la protection contre la violence et la fourniture de services de base dans des zones instables ou inaccessibles en l'absence de l'Etat ou de capacité étatique. En effet, la situation n'est pas homogène dans l'ensemble du pays en ce qui concerne la sécurité, le statut physique et le fonctionnement des infrastructures, les conditions de protection et la disponibilité des fonctionnaires et des techniciens. L'analyse contextuelle qui a été réalisée conjointement révèle que la situation est loin d'être homogène sur l'ensemble du territoire, notamment du point de vue sécuritaire, des conditions de protection de la population, de l'état physique et de fonctionnement des infrastructures de base et de la disponibilité des agents de l'Etat dans les régions.

Des principes directeurs ont été dégagés afin de renforcer en premier lieu l'articulation entre la réponse humanitaire (PRH) et la réponse en relèvement (RCPCA) pour minimiser les instances potentielles de duplication des interventions et initier le transfert graduel des responsabilités aux autorités nationales chargées de la fourniture des services sociaux de base et de protection, comme suit :

- L'action humanitaire continuera de répondre aux situations de catastrophes naturelles, d'émergence d'épidémies, et à toute conséquence humanitaire d'un choc sécuritaire ;
- L'action humanitaire reste un facteur essentiel de stabilité et de protection du fait de sa présence, particulièrement dans les zones géographiques encore instables et dans les zones qui ne sont pas encore accessibles aux services publics de l'Etat ;
- En ce qui concerne les réfugiés et les personnes déplacées, le PRH couvrira uniquement l'assistance humanitaire pour les retours spontanés alors que le RCPCA se concentrera sur la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour le retour des réfugiés et sur des solutions durables pour les personnes déplacées ;
- Le transfert des responsabilités aux institutions nationales chargées de la fourniture des services de base et de protection dépendra de la rapidité avec laquelle les fonds destinés au relèvement peuvent être mobilisés et effectivement déboursés ;

- La mise en œuvre du RCPCA et du PRH nécessitera une coordination très étroite et continue, qui sera revue au moins deux fois par an afin : i) d'identifier les zones géographiques où le relèvement peut prendre le relais des actions humanitaires tout en transférant graduellement aux institutions nationales la responsabilité de fournir les services sociaux de base et de protection ; ii) d'identifier les complémentarités incrémentales des actions de relèvement par rapport aux actions humanitaires en cours ; iii) de préciser la nature spécifique et les méthodes de mise en œuvre des interventions humanitaires par zone géographique (par exemple : malnutrition aiguë et sévère) et de relèvement (par exemple : mesures structurantes pour réduire la malnutrition chronique et la sécurité alimentaire) ; et iv) de préciser le ciblage des bénéficiaires.
- Toute intervention humanitaire ou de relèvement devra être mise en œuvre dans le respect des principes du « Do no harm » afin de renforcer la cohésion sociale et de prévenir tout risque d'émergence de nouveaux conflits intracommunautaires ou intercommunautaires.
- Le cadre de résultats transitoires et l'évaluation détaillée des coûts du pilier 2 (annexe 2 du rapport technique) reflètent de la manière la plus rigoureuse possible les interventions de relèvement du RCPCA qui prendront le relais de l'action humanitaire, tout en bénéficiant de ses acquis, dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, de la protection sociale et de la sécurité alimentaire.

La suite du présent chapitre résume les priorités identifiées dans le cadre de chaque pilier. Pour plus de détails, veuillez consulter les notes thématiques et les cadres de résultats transitionnels dans le rapport technique.

PILIER 1 : SOUTENIR LA PAIX, LA SECURITE ET LA RECONCILIATION

Le premier pilier du RCPCA reconnaît que le manque de sécurité, ainsi que l'impunité et les tensions intercommunautaires généralisées et non résolues, demeurent les facteurs les plus potentiellement nuisibles au relèvement socio-économique durable en RCA. Il est important de noter que la situation actuelle du pays ne peut pas seulement être attribuée à la seule crise politico-militaire récente. En réalité, elle trouve son origine dans une fragilité structurelle nourrie par des dysfonctionnements profondément ancrés dans toutes les dimensions de la gouvernance. Depuis le milieu des années 1990, la violence s'est infiltrée à tous les échelons de la société, en raison de l'accès grandissant aux armes et de l'incapacité de l'Etat à contrôler le territoire. En réponse à ces défis, le pilier propose une double démarche consistant à créer immédiatement les conditions propices au relèvement et à la consolidation de la paix, tout en jetant les bases de réformes plus structurelles qui nécessiteront des efforts soutenus à long terme. Pour ce faire, quatre objectifs stratégiques interdépendants ont été identifiés comme suit :

- Favoriser la réduction de la violence en désarmant et réintégrant les ex-combattants et les enfants associés aux groupes armés ;
- Promouvoir la stabilité en réformant le secteur de la sécurité ;

- iii. Réformer la justice et promouvoir la fin de l'impunité ;
- iv. Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale et mettre en place les conditions propices au retour des réfugiés et trouver les solutions durables pour les personnes déplacées.

Tous les thèmes traités dans le pilier 1 – paix, sécurité et réconciliation – sont étroitement liés et porteurs d'une puissante valeur symbolique et politique. Leur déclinaison en objectifs stratégiques est uniquement d'ordre pratique, et ne doit pas conduire à une mise en œuvre sectorielle atomisée. Par exemple, l'exécution du DRR est étroitement liée au rétablissement effectif d'un minimum de sécurité sur l'ensemble du territoire. De même, l'appareil judiciaire ne peut pas se redéployer dans les régions sans une amélioration de la sécurité, alors que la justice et la réconciliation contribuent elles-mêmes à rétablir la sécurité en évitant la résurgence de nouveaux conflits. Les interventions du pilier 1 devraient être mises en œuvre de manière intégrée et les bailleurs de fonds devront éviter une mise en œuvre atomisée de ses différentes composantes.

En outre, les résultats et les activités stratégiques du pilier 1 appuieront indirectement le relèvement économique (pilier 3) en rétablissant un climat propice à la réouverture des marchés et des chaînes de valeur qui ont été perturbées par le conflit et le déplacement généralisé des populations. Ils permettront aussi de reconstruire la confiance et la légitimité de l'Etat, en créant un environnement favorable à une présence positive des pouvoirs publics sur l'ensemble du territoire et en mettant en place un cercle vertueux de stabilité (pilier 2). Par la même occasion, le relèvement économique préconisé dans le pilier 3 assurera un contexte favorable pour la réintégration des anciens combattants et pour la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées dans les communautés. Les besoins, priorités et conditions financières de chaque objectif sont brièvement décrits ci-après. Ils sont également résumés dans les tableaux A2.1 et A3.1 (annexes 2 et 3).

Favoriser la réduction de la violence en désarmant et en réintégrant les ex-combattants et les enfants associés aux groupes armés

La présence constante de groupes armés et leur contrôle effectif du territoire et des ressources naturelles écartent tout espoir de stabilisation de la situation en RCA. Ces groupes entretiennent un climat d'insécurité, alimentent les griefs locaux et entravent le rétablissement de l'autorité de l'Etat et le relèvement économique, engendrant ainsi de nouveaux cycles de crises récurrentes. Ces groupes armés doivent être démantelés, leurs éléments désarmés, et les combattants étrangers rapatriés ; les ex-combattants éligibles doivent être réintégrés dans la société pour rétablir la sécurité. Ces activités constituent une priorité majeure du RCPCA. L'échec des programmes antérieurs de DRR est également à l'origine des conflits successifs et de la fragilité en RCA ; la mise en œuvre d'un programme efficace de DRR sera indispensable pour garantir une paix durable.

La priorité à court terme consistera à adopter une stratégie nationale de DRR sur la base de l'accord-cadre signé en mai 2015. Elle permettra de désarmer, de démobiliser et de réinsérer les anciens combattants qui répondent aux critères d'éligibilité, y compris ceux relatifs au respect des droits de l'Homme, de réduire la violence dans les communautés, de rapatrier les quelque 500 combattants étrangers et de neutraliser et / ou de détruire les

armes de guerre collectées auprès des 14 groupes armés ciblés par le programme DDRR. A court et moyen termes, les activités de réintégration communautaires de quelques 7 000 ex-combattants éligibles seront mises en œuvre de même que les interventions ciblant les enfants et les femmes associés aux groupes armés, ainsi que les groupes vulnérables (anciens combattants handicapés ou traumatisés). Enfin, un programme de réduction de la violence communautaire sera appliqué à l'intention des ex-combattants qui ne sont pas éligibles au programme national de DDRR².

Le coût total de cette composante est estimé à 115 millions USD, dont 42 millions USD doivent être immédiatement disponibles.

Promouvoir la stabilité en réformant le secteur de la sécurité

Une réforme efficace du secteur de la sécurité est indispensable pour garantir :

i) que les forces militaires, la gendarmerie et la police seront aptes à protéger la population, à contrôler le trafic illicite des armes et à prévenir l'émergence de nouveaux conflits ; et ii) qu'il y ait un contrôle démocratique du secteur de la sécurité. Toutes les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête conduite auprès des ménages pour le compte du RCPA ont confirmé l'importance fondamentale de la réforme du secteur de la sécurité pour la paix et la stabilité à long terme en RCA. Cette réforme sera également indispensable pour améliorer la gouvernance et la supervision démocratique du secteur de la sécurité, permettant ainsi de répondre à certains enjeux structurels latents qui ont alimenté les conflits antérieurs.

A court terme, le RCPA porte particulièrement sur les efforts déployés par le Gouvernement pour finaliser et adopter le cadre politico-stratégique du secteur de la sécurité. Ceci consistera notamment à : i) adopter la politique nationale de sécurité, le plan intérimaire d'intégration de certains ex-combattants éligibles dans les corps en uniforme de l'Etat et la stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) ; ii) mettre en place le Conseil national supérieur de la sécurité, chargé de superviser l'exécution du plan de réforme ; et iii) réorganiser le système de contrôle des frontières.

Suite à l'adoption du cadre politico-stratégique de réforme du secteur de la sécurité, les réformes de la défense et de la sécurité intérieure seront entreprises à court et moyen termes, en particulier : l'adoption des cadres juridiques et réglementaires des forces de défense et de sécurité intérieure ; la rationalisation et l'assainissement de la gestion du personnel de défense et de sécurité intérieure, y compris la mise à la retraite ou l'orientation du personnel qui ne répond pas aux critères physiques ou éthiques exigés ; l'instruction théorique et opérationnelle ; la formation et l'équipement des premiers bataillons d'infanterie qui seront déployés dans les provinces.

Les réformes de défense et de sécurité intérieure se concentreront également sur la formation intensive et continue du personnel, le développement des capacités y compris la fourniture d'équipements, et la réhabilitation et l'équipement des infrastructures essentielles. Des procédures opérationnelles et de contrôle seront développées et mises en œuvre pour renforcer les chaînes de commandements et de communication. La gestion des ressources humaines des forces de défense et des forces de sécurité

² Activité mandatée dans la Résolution 2147 du Conseil de Sécurité (2015).

intérieure continuera d'être améliorée par des procédures de recrutement transparentes, assurant une représentativité régionale et de genre équitable. La stratégie de lutte contre la prolifération des ALPC sera mise en œuvre. De même, la capacité des autorités nationales à gérer les armes et munitions sera assurée. Enfin, la supervision des forces de défense et de sécurité sera développée par le renforcement des services respectifs d'inspection, et par les opérations de la justice militaire comme instrument de lutte contre l'impunité et de renforcement de l'Etat de droit.

Le coût total de cette composante est estimé à 131 millions USD, dont 35 millions USD doivent être immédiatement disponibles.

Réformer la justice et promouvoir la fin de l'impunité

L'efficacité du système judiciaire est primordiale pour traiter les griefs engendrés par la crise et redonner confiance en la capacité de l'Etat à résoudre les conflits individuels et collectifs avec indépendance, impartialité et équité. L'absence de poursuites judiciaires après les exactions commises au cours des crises antérieures a favorisé une « justice des vainqueurs » qui a ensuite alimenté la violence, d'autant plus que tous les crimes semblent avoir bénéficié d'une impunité totale. Il est indispensable de rétablir la primauté du droit par le biais d'un système judiciaire fonctionnel, indépendant et accessible, de mettre en place des modalités adéquates de résolution des conflits, et donc de soutenir le processus de consolidation de la paix. Le déploiement rapide d'efforts dans ce sens signalera une rupture avec le passé et aidera à réduire le recours à la violence pour résoudre les contentieux. Le rétablissement d'un système judiciaire efficace aidera aussi à créer un climat d'investissement plus attrayant pour le développement économique et l'expansion du secteur privé, qui est primordial au relèvement économique.

A court terme, la CPS sera opérationnalisée, ses membres désignés et formés au droit criminel international. Une stratégie de poursuite judiciaire sera développée, basée sur l'inventaire des crimes internationaux commis depuis 2003. Le texte normatif portant création de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDHLF) sera adopté, son plan d'action sera validé et ses membres formés. En parallèle, les activités judiciaires seront relancées dans les zones géographiques sécurisées notamment par la reprise des audiences foraines, en attendant qu'un système judiciaire puisse être mis en place sur le territoire. Les audiences criminelles et pénales seront reprises dans le cadre des Cours d'appel de Bouar et de Bangui. Quand la situation sécuritaire le permettra, ces audiences seront reprises dans le cadre de la Cour d'appel de Bambari. La loi sur l'aide juridique et judiciaire sera adoptée, de même que les dysfonctionnements dans le traitement des dossiers judiciaires seront analysés. Enfin, le plan sectoriel pour le développement d'une justice indépendante, impartiale et équitable sera développé et approuvé et comprendra : i) des cibles annuelles concrètes, réalisables et financièrement abordables pour 2017-2021 ; ii) les mesures pour la démilitarisation de l'administration pénitentiaire ; et iii) un programme national pour la réinsertion sociale et économique des détenus.

A court et moyen termes, la mise en œuvre du plan de développement d'une justice indépendante, impartiale et équitable sera initiée. Il s'agira notamment de procéder à la relecture et à la révision des textes normatifs liberticides, à l'harmonisation avec les normes internationales et à la formation des acteurs nationaux dans les procédures judiciaires et le respect des droits de l'Homme. Les procédures internes de contrôle seront renforcées.

Le fonctionnement de la CPS et de la CNDHLF sera assuré, y compris pour la sécurité du personnel, des victimes et des témoins. Les infrastructures essentielles de la justice et de l'administration pénitentiaire seront progressivement réhabilitées et équipées, tandis que le personnel sera redéployé après avoir été formé aux questions de procédures judiciaires et pénitentiaires, aux droits de l'Homme et aux violences basées sur le genre. L'accès à la justice sera également renforcé par la mise en place du système d'aide juridique et judiciaire, et par des campagnes d'information et de sensibilisation.

Le coût total de cette composante est estimé à 105 millions USD, dont 19 millions USD doivent être immédiatement disponibles.

Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions propices au retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées

Pour consolider et préserver la paix, il sera nécessaire d'investir de façon soutenue dans le processus de réconciliation nationale, afin de progressivement élargir et approfondir le dialogue politique à tous les niveaux. Ceci serait particulièrement indispensable pour faciliter le retour des réfugiés et trouver des solutions durables pour les personnes déplacées, qu'elles décident de se réinstaller dans leur communauté d'origine ou dans des communautés de leur choix. Le Forum National de Bangui et les consultations locales qui l'ont précédé doivent être ancrés dans l'ensemble du pays en poursuivant le dialogue avec les dirigeants politiques aux niveaux national, régional et local, les communautés, la société civile, et les entrepreneurs. Cette priorité est absolue car elle constitue la base d'un processus de paix durable. Ce processus facilite la participation des dirigeants traditionnels et religieux, des organisations de la société civile, des coopératives d'entreprises et de travailleurs, dont l'implication aux processus de médiation et de réconciliation au sein des communautés est indispensable. Ces acteurs aideront à renforcer la cohésion sociale, et constitueront un atout essentiel dans la prévention de l'émergence de nouveaux conflits violents ou de tensions aiguës au fur et à mesure que les réfugiés et les personnes déplacées se réinstallent dans le pays.

A court terme, la Plateforme Nationale des Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (PNCLPR) sera domiciliée à Bangui et revalorisera le rôle des chefferies traditionnelles en matière de cohésion sociale et de réconciliation. Cette plateforme rassemblera les nombreuses initiatives spontanées locales ou couramment appuyées par la communauté internationale afin d'aborder la réconciliation dans un cadre global national structuré et décentralisé aux niveaux régional et local. La Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation sera mise en place, en premier lieu à Bangui puis dans les régions, pour munir la RCA des mécanismes requis pour reconnaître le statut de victime et mettre en place les systèmes de réparation des dommages et pertes subies. Une stratégie nationale de communication pour la paix, la réconciliation et la cohésion sociale sera élaborée à partir des constats de l'enquête des ménages réalisée dans le cadre du RCPCA. Concernant le retour des réfugiés, des accords tripartites seront conclus avec les pays limitrophes. En ce qui concerne les personnes déplacées, la Convention de Kampala sera domestiquée dans l'arsenal juridique national. Une stratégie nationale de réintégration des réfugiés et des personnes déplacées internes sera élaborée et adoptée.

A court et moyen termes, le fonctionnement de la PNCLPR et de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation sera assuré, y compris pour le déploiement progressif de leurs démembrements, et une stratégie de sortie pour le financement, par l'Etat, de la PNCLPR sera formulée et adoptée. Un fonds de compensation des victimes sera établi. La stratégie nationale de communication et de sensibilisation pour la paix et la cohésion sociale continuera à être appliquée. La stratégie nationale pour le retour volontaire, la relocalisation et réinstallation des réfugiés et les personnes déplacées sera exécutée. Les investissements seront axés sur la reconstruction et la réhabilitation de l'infrastructure requise, notamment les logements, en coordination étroite avec le Plan de réponse humanitaire en cours de préparation.

Le coût total de cet objectif stratégique est estimé à 109 millions USD, dont 21 millions USD doivent être immédiatement disponibles.

Considérations portant sur la phase de mise en œuvre

Le coût estimé du pilier 1 s'élève à un montant de 461 millions USD, réparti sur quatre objectifs stratégiques. La majorité des activités décrites ci-dessus nécessiteront un engagement immédiat et concerté du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers. Dans un premier temps, il s'agira surtout de mettre en place les fondations et les cadres politico-stratégiques pour consolider la paix, la sécurité et la réconciliation nationale. Même si ces activités ne sont guère onéreuses sur le plan financier, au départ elles requièrent dès à présent une attention politique toute particulière au plus haut niveau de l'Etat, et un investissement sur le long terme.

Les activités proposées seront financées en grande partie par les acteurs internationaux. Les financements proviendront en partie des instruments de financement politiques et sécuritaires. De ce fait, une coordination efficace sera nécessaire dès le départ, comme il est expliqué dans le chapitre 5. Une telle coordination est déjà manifeste dans la préparation du programme de DDDR et le développement de la stratégie de retour des déplacés et de solutions durables pour les personnes déplacées.

PILIER 2 : RENOUVELER LE CONTRAT SOCIAL ENTRE L'ETAT ET LA SOCIETE

Le second pilier du RCPCA a pour but de restaurer et d'améliorer les infrastructures et d'établir les capacités requises pour fournir des services sociaux et administratifs de qualité sur l'ensemble du territoire. Il rectifiera en premier lieu les décennies de sous-investissement dans la capacité administrative et la fourniture de services de base, et mettra en place et renforcera les capacités du Gouvernement central afin qu'il puisse assumer la gestion financière et les fonctions de contrôle qui lui sont dévolues. Les priorités identifiées renforceront l'aptitude et la légitimité de l'Etat, ainsi que le contrat social, après des années d'absence de l'Etat dans une grande partie du pays. Pour ce faire, le pilier propose une action centrée sur les quatre objectifs stratégiques suivants :

- i. Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive ;

- ii. Fournir les services de base à la population sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, la santé et l'eau, en commençant à transférer progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales ;
- iii. Assurer la sécurité alimentaire et la résilience ;
- iv. Renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance (gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption).

Les activités et les résultats envisagés dans le cadre de ce pilier soutiendront directement les actions de réduction de la pauvreté et le relèvement économique.

Ils amélioreront les contrôles réglementaires et les vérifications des dépenses, renforceront la transparence et la redevabilité, et étendront la fourniture des services à l'ensemble de la population, particulièrement les groupes les plus vulnérables. Ceci contribuera à rétablir la confiance envers l'Etat, facilitant ainsi le renouvellement du contrat social avec la population, ce qui permettra de préserver la paix et de jeter les bases du développement futur. Les besoins, priorités et conditions financières de chaque objectif sont brièvement décrits ci-après. Ils sont également résumés dans les tableaux A2.2 et A3.2 (annexes 2 et 3).

Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive

L'érosion de l'Etat est l'un des grands facteurs de fragilité en RCA. Le retour d'une présence opérationnelle et proactive de l'Etat sur tout le territoire, y compris la participation et l'engagement des femmes dans les fonctions électives et de prise de décision, indiquera, au plan politique, que la situation s'améliore progressivement. Cette présence rétablira aussi la communication entre les instances locales et centrales de l'administration, ce qui permettra de formuler des politiques de développement équitables et efficaces tenant compte des disparités régionales. La mise en place de processus politiques inclusifs au plan local aidera à garantir des politiques publiques adaptées aux besoins locaux et une responsabilité accrue, tout en atténuant le recours à la violence pour exprimer les griefs par l'élaboration de politiques inclusives et participatives. Ceci permettra de maintenir une paix durable. Une politique de décentralisation sera mise en œuvre, y compris des élections locales pour la mise en place des autorités locales, ainsi qu'une politique locale de réconciliation et de cohésion sociale. Ceci comprendra la mise en œuvre de plans locaux de relèvement et de consolidation de la paix, et des mesures de renforcement de capacités centrées sur les communautés locales.

A court terme, la mise en place des institutions prévues dans la Constitution sera appuyée, notamment celle de la Cour constitutionnelle.

Les institutions existantes seront renforcées, y compris l'Assemblée Nationale, ainsi que la gouvernance politique, les processus nationaux de planification et de contrôle et les processus législatifs. Cela inclut un registre national efficace pour la fonction publique et le recensement de la population. De plus, un environnement propice au redéploiement des fonctionnaires et de la fonction publique sera établi. Il consistera, entre autres, à réhabiliter l'infrastructure, à fournir le matériel de base et à introduire temporairement un système régional de paiement des salaires en attendant l'ouverture d'agences bancaires. Le redéploiement aura lieu graduellement en parallèle à ces mesures. Une stratégie adaptée de communication sera mise en œuvre pour aider à recréer le contrat social ainsi qu'à rétablir la crédibilité de l'Etat. Une stratégie de

décentralisation sera actualisée et accompagnée du cadre juridique et du mécanisme national de coordination correspondants. Une évaluation des besoins relatifs à la préparation et à la tenue d'élections locales inclusives sera réalisée, en tenant compte de la base de données concernant les réfugiés et les déplacés internes.

A moyen terme, le redéploiement et la réhabilitation de l'infrastructure de l'administration se poursuivront. Des mécanismes de contrôle seront introduits pour effectuer le suivi de l'efficacité et de l'efficacité des pouvoirs publics au niveau local et veiller à la fourniture de services de qualité à la population. Les capacités des fonctionnaires de haut niveau de l'administration territoriale seront renforcées.

Le coût total de cette composante est estimé à 88 millions USD, dont 28 millions USD doivent être immédiatement disponibles.

Fournir les services essentiels à la population dans l'ensemble du pays

La fourniture de services de base constitue une priorité pour le développement à moyen et à long terme du pays. L'amélioration de l'accès à l'éducation, à la santé, à la nutrition, à l'eau, à l'assainissement et à la protection sociale, aura un impact positif sur la stabilité, en créant d'une part des opportunités pour les jeunes marginalisés et en élevant les niveaux de vie, et d'autre part en permettant de poser les bases du relèvement économique grâce à une main-d'œuvre saine et qualifiée, et en mettant en place les éléments d'une protection sociale au niveau national.

Dans l'immédiat, une priorité absolue dans l'ensemble des divers secteurs des services de base consistera à rétablir et réviser les politiques nationales et les cadres institutionnels. Il s'agira notamment du Plan sectoriel de l'éducation 2019-2028, de la Politique nutritionnelle nationale, de la Politique nationale de santé et du Code de la santé publique. Ceux-ci devront s'accompagner de législations correspondantes, comme la législation nationale sur la commercialisation des substituts du lait maternel. Les activités renforceront aussi les capacités des diverses institutions à planifier, gérer et réagir aux situations de crise. Elles permettront également de suivre la mise en œuvre, ainsi que la performance opérationnelle et commerciale des entreprises publiques, comme la Société de Distribution d'Eau en Centrafrique (SODECA). En particulier, les systèmes d'information et de gestion seront améliorés. La coordination entre les acteurs de chaque secteur sera renforcée par la mise en place de la plateforme de coordination et de suivi du RCPCA (voir chapitre 5).

L'amélioration de l'accès aux services essentiels de qualité constitue une priorité immédiate. Il s'agira, entre autres, de construire et de réhabiliter les locaux administratifs, les structures de santé, l'infrastructure de distribution d'eau et d'assainissement, les écoles et un centre de formation. Des programmes visant à lever les obstacles entravant l'accès des groupes les plus vulnérables seront développés (y compris des programmes basés sur le genre), notamment par la mise en œuvre d'une stratégie nationale de cantines scolaires, l'approvisionnement en fournitures scolaires et la gratuité des services de santé. Des programmes cruciaux de formation et de recrutement des enseignants et des agents de santé seront établis. L'éducation non formelle, qui sera aussi introduite progressivement, ciblera les enfants et les jeunes qui ont été exclus de la société ou qui ont rejoint les groupes armés. La disponibilité des médicaments essentiels, du matériel et des fournitures sera élargie. Un

système de financement basé sur la performance sera introduit progressivement pour améliorer l'efficacité et la durabilité du secteur de la santé. Les programmes de renforcement de capacité des « équipes cadres de santé » locales seront élargis, en particulier hors de Bangui. En outre, une campagne portant sur les suppléments nutritionnels et la fortification alimentaire sera lancée. Une stratégie de communication et de mobilisation sociale sera mise en œuvre en appui à l'activité d'approvisionnement en eau et d'assainissement. L'amélioration des services de base aura un impact majeur sur le relèvement et la consolidation de la paix en RCA, et renforcera la confiance des citoyens envers l'Etat.

Plus particulièrement, au cours des cinq prochaines années, l'objectif consiste à former et à recruter 560 agents de santé, à former 700 agents à la santé reproductive et la nutrition infantile, et à équiper 700 services de santé maternelle. Au total, 218 écoles seront construites dans l'ensemble du pays, 1 000 enseignants seront recrutés, 1 200 cantines scolaires seront ouvertes et 150 000 enfants recevront des kits scolaires. Concernant l'eau et l'assainissement, la réhabilitation et la construction de 2 000 forages permettront à plus d'un million de personnes rurales d'avoir accès à l'eau potable. Par ailleurs, le cadre de protection sociale devra être élargi afin de renforcer les filets sociaux et promouvoir la résilience.

Le coût total de cette composante est estimé à 654 millions USD. La répartition entre les quatre objectifs sectoriels se décline comme suit : 188 millions USD pour l'éducation, 304 millions USD pour la santé et la nutrition, 147 millions USD pour l'eau et l'assainissement et 15 millions USD pour la protection sociale. Environ 65 millions USD devront être immédiatement décaissés pour financer les activités prévues la première année.

Assurer la sécurité alimentaire et la résilience

Environ 2 millions d'habitants de la RCA souffrent d'insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire peut provoquer le conflit, la violence, la perte de biens, l'augmentation du prix des denrées alimentaires, la baisse des revenus et la réduction de l'accès aux denrées alimentaires de base. Il est indispensable de soutenir la sécurité alimentaire et la résilience pour rompre ce cycle de vulnérabilité et de dépendance à l'assistance humanitaire. Ceci aidera à promouvoir une plus grande stabilité dans tout le pays et à réduire les conflits relatifs aux ressources naturelles, notamment les terres agricoles, apportant ainsi une contribution aux efforts de consolidation de la paix. Il s'agit aussi d'une base indispensable au relèvement, car une population suffisamment résiliente peut investir durablement dans son propre avenir.

Cette composante tentera de restaurer progressivement les capacités agricoles productives et les moyens de subsistance des ménages les plus vulnérables. La recapitalisation des petits agriculteurs et éleveurs appuiera initialement les moyens de subsistance en augmentant la production agricole. Ceci sera réalisé en soutenant les chaînes de valeur des cultures vivrières au profit des plus vulnérables, tout en revitalisant les circuits de commercialisation et en investissant dans une infrastructure de proximité afin de promouvoir le relèvement économique local et les cultures ciblées. Des activités génératrices de revenus seront aussi introduites, y compris une mise à l'échelle du programme de « caisses de résilience » en cours au niveau communautaire, et cibleront particulièrement les femmes et les jeunes. Un programme intégré de cantines scolaires et de supplément nutritionnel aidera à réduire la malnutrition chez les enfants et les patients suivant un traitement anti-rétroviral et antituberculeux. Cette composante introduira et appuiera également des modes

de financement communautaire, ce qui aidera à promouvoir une culture de mobilisation de l'épargne et du crédit, tout en renforçant la cohésion sociale. Les initiatives de microfinance seront renforcées et consolidées. L'introduction de structures intégrées de gestion de la transhumance, en réduisant les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs pastoraux, appuiera la coexistence pacifique et accroîtra la productivité de l'élevage. Les politiques nationales de sécurité alimentaire et nutritionnelle seront élaborées et mises en œuvre.

Le coût total de cette composante est estimé à 104 millions USD, dont 14 millions USD doivent être immédiatement disponibles.

Renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance (gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption)

Le Gouvernement devra stimuler le développement économique pour consolider la paix, ce qui prendra notamment la forme de programmes d'investissement public.

Un programme de réforme a été établi avec le Fonds Monétaire International (FMI), et devra être mis en œuvre dans les années à venir afin d'insuffler une dynamique positive autour de la gestion des finances publiques et ainsi créer le cercle vertueux requis pour financer ce stimulus : une bonne gestion des finances publiques permettra d'une part à l'Etat de reconstruire une base fiscale et de collecter des revenus, et d'autre part, d'investir dans les secteurs productifs prioritaires (voir le pilier 3), de sorte à optimiser l'impact économique. Cette dynamique aidera aussi à obtenir l'appui financier nécessaire auprès des partenaires techniques et financiers afin de relancer la croissance économique et de consolider les recettes publiques. La réforme permettra de veiller à ce que la programmation budgétaire serve d'outil de consolidation de la paix, assurant un alignement des dépenses avec les besoins prioritaires identifiés dans le RCPA.

A court terme, le renforcement ciblé des capacités se donnera pour but d'améliorer la comptabilité publique et la transparence des modalités d'élaboration et de gestion du budget.

Un nouveau calendrier budgétaire sera déployé afin que les ministères de tutelle puissent réellement y contribuer. L'assiette fiscale sera élargie, notamment en réformant les exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée, de manière à accroître les recettes (encadré 4.1). Les contrôles des quantités (accise) et des douanes, les mécanismes de contrôle interne, et la passation des marchés publics seront renforcés. Les efforts visant à rétablir la chaîne de la dépense consisteront, entre autres, à réduire le recours aux procédures de dépense exceptionnelles, renforcer les capacités et les procédures de passation des marchés, et continuer à rationaliser le système de la solde et à simplifier la gestion des ressources humaines. La comptabilité publique sera améliorée en centralisant les comptes publics dans un Compte unique du Trésor. Après avoir été renforcé, l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES) mettra à jour des statistiques importantes comme l'indice des prix à la consommation et lancera des enquêtes et recensements nécessaires pour l'orientation des politiques publiques. Des efforts seront déployés pour réduire la corruption et accroître la redevabilité et la transparence, notamment en reprenant le processus de l'ITIE (Initiative pour la Transparence des Industries Extractives), et en renforçant les organes de contrôle financier et de passation des marchés comme la Cour des Comptes, l'Inspection générale des finances, ou l'Agence de régulation des marchés publics, ainsi que l'Assemblée Nationale.

ENCADRE 4.1 : REDUCTION PROGRESSIVE DES BESOINS EN FINANCEMENT EXTERIEUR POUR COUVRIR LES DEPENSES DE BASE

Les autorités ont adopté un plan d'action afin de leur permettre de réduire leur dépendance à l'aide publique au développement. Ce plan prévoit une augmentation des recettes publiques dans les années à venir, grâce à une révision de la politique fiscale et une meilleure gestion des ressources naturelles. S'agissant des dépenses, le Gouvernement entend poursuivre les mesures d'assainissement budgétaire, de réforme de la gestion des finances publiques et de révision de la masse salariale. Celle-ci a déjà fait l'objet d'une rationalisation entre 2014 et 2015, permettant d'améliorer sa fiabilité et de réduire de 4 pour cent les effectifs du secteur public, soit une baisse de 1 307 agents. Les autorités ont exercé un contrôle serré sur les dépenses primaires, qui demeurent globalement inchangées à 10,3 pour cent du PIB en 2015. Pour ce qui est de la collecte des revenus, les contrôles douaniers et des accises ont été renforcés, notamment le contrôle de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les produits pétroliers et le contrôle des exonérations. En conséquence, les recettes intérieures ont augmenté à 7,1 pour cent du PIB en 2015, et le solde primaire s'est réduit de -7 pour cent du PIB en 2013 à -3 pour cent du PIB en 2015. Ces mesures entrent dans le cadre du programme de politiques économique et financière appuyées par le FMI*, qui a fixé entre autres comme objectif de ramener ce déficit primaire à 1 pour cent d'ici 2019. Les efforts consentis pour améliorer les dépenses budgétaires et mettre en œuvre les réformes en matière de gestion des finances publiques contribueront à stimuler la reprise économique et à rétablir le montant des recettes fiscales à leur niveau pré-crise. En conséquence, les besoins de financement devraient passer de 4,8 pour cent du PIB en 2016 à 3,1 pour cent en 2019, ce qui permettra de réduire progressivement les besoins en financement extérieur au cours des 5 années du RCPCA.

*Au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), approuvée par le Conseil d'administration du FMI en juillet 2016 pour un montant de 115,8 millions USD.

A moyen terme, les mécanismes de recouvrement des recettes seront renforcés, notamment par la formation et le renforcement des capacités des services des douanes et des finances, et l'amélioration de leur interconnexion. La chaîne de la dépense sera renforcée en préparant progressivement la déconcentration de la gestion budgétaire, en continuant à améliorer le processus de passation des marchés, en modernisant la gestion des ressources humaines, en mettant en place un système de gestion basé sur les résultats et en définissant une politique de recrutement et de gestion de carrières. La comptabilité publique se conformera aux bonnes pratiques à tous les échelons de la fonction publique et les procédures de dépenses exceptionnelles seront suspendues. La capacité des organisations de la société civile et des médias en matière de redevabilité sera renforcée, et la Haute autorité pour la bonne gouvernance commencera ses activités. Enfin, en complément d'une gestion budgétaire rigoureuse, et d'efforts de mobilisation des ressources intérieures, l'appui budgétaire permettra de contribuer à l'allègement du déficit budgétaire pour les dépenses incompressibles de l'Etat pendant toute la période du RCPCA.

Le coût total de cette composante est estimé à 481 millions USD, dont 92 millions USD doivent être immédiatement disponibles. La majorité de ce montant — 355 millions USD — est associée au déficit estimatif de l'Etat jusqu'en 2021, à couvrir par de l'appui budgétaire.

Considérations pour la phase de mise en œuvre

Le coût estimé du pilier 2 s'élève à un montant de 1,326 milliard USD, réparti en quatre objectifs stratégiques. Pour réaliser les activités des composantes 1 et 4, le Gouvernement devra s'efforcer d'entreprendre des réformes immédiates et de veiller à ce que les

éléments du cadre élargi de l'édification de l'Etat soient mis en place. Aussi, il faut que les fonctions centrales du Gouvernement en matière de gestion fiscale et de supervision fiduciaire soient établies et renforcées. Ces efforts exigent aussi une attention toute particulière de la part de la communauté internationale, même si les implications financières sont moins lourdes. Les expériences dans d'autres pays indiquent qu'il est possible de mettre en place rapidement des systèmes fiduciaires permettant aux bailleurs de fonds de commencer à utiliser les systèmes nationaux, notamment en adoptant des mécanismes de redevabilité mutuelle.

Les activités prévues dans le cadre des composantes 2 et 3 exigeront des ressources importantes et une forte coordination dès le départ. Actuellement, les services sont en majorité fournis par les acteurs humanitaires et il sera indispensable de veiller à ce qu'ils puissent continuer à travailler, voire à élargir leur champ d'action en fonction de l'amélioration du climat sécuritaire et de l'avancement de la mise en œuvre du RCPCA. Parallèlement, il sera important de mettre en place les systèmes et les capacités publiques, et de réfléchir aux étapes qui déclencheront le transfert progressif des fonctions de supervision et de coordination de la fourniture des services. Pour ce faire, il sera peut-être nécessaire d'établir un certain nombre de programmes nationaux, qui seraient exécutés avec un financement commun et une meilleure coordination entre les acteurs humanitaires et de développement, notamment les groupes de travail sur la sécurité alimentaire et le système d'alerte précoce, en vue de réaliser des objectifs communs³. Des instruments précis existent également pour promouvoir la résilience en conjuguant les ressources humanitaires et de développement, ce qui peut servir à élargir rapidement la fourniture des services en dehors de Bangui.

PILIER 3 : ASSURER LE RELEVEMENT ECONOMIQUE ET LA RELANCE DES SECTEURS PRODUCTIFS

Le troisième pilier du RCPCA a pour objet de relancer l'activité économique et augmenter les capacités de production afin de stimuler le relèvement et la croissance.

La RCA est dotée d'immenses ressources naturelles, mais leur exploitation a été entravée par des années de sous-investissement, de pillage et de mauvaise gestion. Historiquement, l'exploitation des ressources renouvelables et non renouvelables a été contrôlée par une petite élite, qui s'est servie des recettes pour se maintenir au pouvoir et faire adopter des politiques d'exclusion. Les investissements ayant été trop faibles pendant des décennies, situation que les dommages causés par la crise n'ont fait qu'exacerber, l'infrastructure économique se trouve en très mauvais état. Pour rectifier ceci, le pilier s'attaquera à l'insuffisance conséquente des investissements dans l'infrastructure économique, améliorera le climat des affaires pour le secteur privé et créera des opportunités d'emplois et des moyens de subsistance. Il se fixe à cet effet trois objectifs stratégiques :

- i. Relancer et développer de manière durable les secteurs productifs : agriculture et élevage, industries extractives et forestières ;
- ii. Réhabiliter et construire les infrastructures : les réseaux de transport, d'électricité et de communication ;

³Se référer aux conclusions du Sommet humanitaire mondial pour plus de détails.

- iii. Assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi : amélioration de l'appui aux entreprises et des services financiers, formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi.

Les activités et les résultats proposés dans le cadre de ce pilier appuieront directement le relèvement et la consolidation de la paix. L'appui dont bénéficieront les secteurs productifs clés permettra d'augmenter la résilience en milieu rural, d'améliorer les moyens de subsistance et d'accélérer la création d'emplois. Ceci fournira ainsi un terreau économique favorable, qui renforcera les actions d'intégration des anciens combattants et des personnes déplacées, ce qui aidera à préserver la paix et la stabilité générales. Par ailleurs, la stimulation des secteurs productifs permettra d'accroître les recettes intérieures, donc de promouvoir la stabilité macroéconomique et la capacité à investir dans les infrastructures et à les entretenir. Le relèvement économique dépendra aussi de la création de conditions propices au développement du secteur privé, notamment les investissements dans les infrastructures, l'amélioration du climat des affaires et l'accès accru au financement et aux ressources humaines qualifiées.

Les besoins et priorités de chaque objectif sont brièvement décrits ci-dessous, tout comme les besoins en ressources financières pour y répondre. Ils sont également résumés dans les tableaux A2.3 et A3.3 (annexes 2 et 3).

Relancer et développer de manière durable les secteurs productifs : agriculture et élevage, industries extractives et forestières

Le relèvement économique appuiera la création d'emplois et ouvrira des perspectives pour les jeunes marginalisés qui autrement s'adonneraient au banditisme ou rejoindraient les groupes armés. Ce faisant, la jeunesse contribuera à atténuer la violence, à soutenir le processus de paix et à devenir l'agent d'un changement positif et transformateur de la société. Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont jugés prioritaires parce qu'ils peuvent contribuer à améliorer les moyens de subsistance de la majorité de la population rurale, et avoir un impact immédiat, visible et tangible sur les personnes les plus pauvres et vulnérables. La promotion des activités de transformation dans les bassins de production peut aussi aider à atténuer les disparités régionales. Les secteurs extractif et forestier peuvent devenir des moteurs puissants d'une croissance rapide, en accroissant les recettes intérieures requises pour procéder aux investissements stratégiques qui soutiendront les efforts de consolidation de la paix. Les initiatives visant à réduire l'exploitation non formelle et illicite aideront à faire en sorte que les recettes soient réparties plus équitablement et moins concentrées entre les mains de l'élite, ce qui accentuera la stabilité et atténuera les conflits liés au contrôle des ressources.

AGRICULTURE

A court terme, l'accès aux intrants sera amélioré en renforçant l'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA) et les producteurs locaux de semences, et en appuyant les intrants vétérinaires et halieutiques. La fourniture des services de formation et de vulgarisation à l'intention des agriculteurs et des éleveurs sera renforcée en mettant à jour les programmes de formation, en réhabilitant les centres de formation et en

redéployant les services de vulgarisation, afin de donner aux bénéficiaires les conseils les plus récents et les aider à adopter des techniques adéquates. Les potentiels agro-écologiques seront cartographiés et des études de marché associées permettront d'identifier les cultures commerciales et les chaînes de valeur les plus susceptibles de créer des emplois et d'accroître les recettes, en se penchant tout particulièrement sur la substitution aux importations et les exportations à haute valeur ajoutée. Le code agropastoral sera réexaminé et révisé dans le but de promouvoir une meilleure cohabitation entre les éleveurs et les agriculteurs et un meilleur partage des ressources. La cartographie des zones agricoles et des parcours de transhumance sera actualisée.

A moyen terme, les obstacles entravant l'agriculture commerciale et l'agro-industrie seront progressivement levés.

Il s'agira notamment de faciliter la production et la distribution des intrants du secteur agropastoral et des pêches, comme les semences améliorées, les engrais, et l'alimentation du petit cheptel, ainsi que d'améliorer l'accès au matériel. Une stratégie nationale de recherche agricole, ayant pour objet d'accroître la productivité, sera adoptée ; les centres de recherche seront réhabilités et deviendront fonctionnels. Des agropoles multifonctionnelles seront créées dans les centres ruraux et regrouperont des solutions en matière de formation, de technologie et d'accès au crédit, et comme base pour les industries de transformation locales. Les chaînes de valeur des sous-secteurs des cultures de rente, de l'élevage et de la pêche, seront appuyées, en soutenant particulièrement les intrants, la production, la transformation, la distribution et la commercialisation. Les parcours officiels de transhumance seront révisés de sorte à accentuer les synergies entre l'agriculture et l'élevage. A terme, la conception participative de plans d'aménagement et de gestion du territoire permettra une gestion négociée des ressources.

SECTEUR FORESTIER ET RESSOURCES NATURELLES DURABLES

A court terme, un audit technique et financier des sociétés forestières sera réalisé, en tenant compte des dégâts enregistrés pendant la crise.

Le Gouvernement s'accordera avec les opérateurs forestiers sur un plan de règlement des arriérés fiscaux de ces derniers. En outre, il analysera et validera les plans d'affaires des nouvelles concessions forestières, en tenant compte de la nécessité d'exploiter durablement les ressources et de prendre des mesures qui amélioreront le climat des affaires du secteur. Les communautés locales seront aidées à améliorer le développement et à apaiser les contentieux avec les compagnies d'exploitation forestière. Le processus FLEGT (forest law enforcement governance and trade⁴) sera renouvelé, pour lutter contre l'abattage illicite, ouvrir l'accès aux marchés européens et accroître les recettes. Une stratégie REDD+ (reducing emissions from deforestation and forest degradation⁵) sera élaborée, en conjonction avec un plan d'investissement pour les activités d'atténuation du changement climatique, comme le reboisement industriel.

A moyen terme, un plan de revitalisation sera élaboré, afin d'accroître la valeur ajoutée. Ceci consistera, entre autres, à diversifier les activités et à promouvoir l'industrie locale de transformation du bois, notamment en révisant le cadre fiscal et en élaborant des programmes de formation adaptés. Une démarche intégrée, participative et durable sera poursuivie pour la planification de l'aménagement des zones des savanes boisées et des

⁴L'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux.

⁵La réduction des émissions résultant du déboisement et la dégradation des forêts.

forêts sèches, et pour l'élaboration de plans de gestion des zones protégées, de manière à assurer une croissance partagée et l'exploitation durable des ressources naturelles, notamment de la faune et des produits connexes.

INDUSTRIES EXTRACTIVES

A court terme, des mesures seront prises pour améliorer le climat d'investissement et accroître les ressources du secteur. Une réforme du cadre juridique et institutionnel sera entreprise et le régime fiscal sera révisé sur la base des normes internationales. Les aspects institutionnels et organisationnels du secteur artisanal feront l'objet d'une étude qui formera la base d'une stratégie plus élargie de formalisation. Les mineurs artisanaux recevront un appui pour perfectionner leurs méthodes de production et s'organiser en coopératives, afin d'améliorer leurs moyens de subsistance, de réduire l'impact sur l'environnement et de faciliter la formalisation.

A moyen terme, d'autres mesures seront adoptées pour attirer les investissements dans le secteur, notamment en améliorant la gestion du cadastre minier et en facilitant l'accès aux données géoscientifiques. Une Stratégie de répression de la fraude sera mise en œuvre et la coopération avec les forces de sécurité sera renforcée, afin de mieux contrôler l'exploitation informelle et réprimer les trafics. La conformité au Processus de Kimberley sera étendue au-delà de la zone de Berberati, afin d'intensifier la formalisation des mines artisanales de diamant. Les capacités de l'administration seront renforcées afin qu'elle puisse mieux gérer le secteur, négocier avec les investisseurs potentiels, recouvrer et répartir les recettes extractives.

Le coût total de cette composante est estimé à 387 millions USD. Il est réparti ainsi entre les trois objectifs sectoriels : 296 millions USD pour l'agriculture, 47 millions USD pour le secteur forestier, 44 millions USD pour les industries extractives. Environ 19 millions USD doivent être décaissés immédiatement pour réaliser les activités de la première année.

Réhabiliter et construire les infrastructures : les réseaux de transport, d'électricité et de communication

Les investissements dans l'infrastructure de la RCA sont indispensables pour réaliser le potentiel économique du pays et faciliter la mobilité et la communication. L'amélioration des transports et des réseaux des technologies de l'information et de la communication (TIC) permettra aussi de désenclaver certaines régions, ce qui appuiera et facilitera le redéploiement de l'Etat, ainsi que l'échange d'informations entre les autorités centrales et locales, tout en accentuant la cohésion nationale. La construction de l'infrastructure de transport, notamment les corridors internationaux et les routes rurales, facilitera aussi la fourniture des services de base dans les régions marginalisées et attirera les investissements, aidant ainsi à atténuer les disparités. Autant que possible, l'infrastructure sera réhabilitée et reconstruite en employant des méthodes à haute intensité de main d'œuvre afin d'ouvrir des possibilités d'emploi à court terme, en liaison avec des dispositifs de formation professionnelle qui feront le lien avec l'emploi à plus long terme.

Le réseau routier sera réhabilité, en mettant la priorité sur les goulots d'étranglement, comme les ponts impraticables ou les sections stratégiques. A court terme, la

priorité sera donnée à la réhabilitation des routes nationales, régionales et particulièrement rurales, étant donné l'importance de ces dernières pour la production agricole et la fourniture des services en milieu rural. La réhabilitation des routes vers les régions de l'est et du nord-est sera priorisée pour atténuer les déséquilibres régionaux. L'aéroport international de Bangui sera mis aux normes internationales. De même, les travaux du tronçon Bouar-Baoro, dernière section non revêtue du corridor international Bangui-Douala, commenceront en vue de fluidifier les échanges commerciaux avec la sous-région, réduire le coût des importations et augmenter la compétitivité des produits d'exportation. La gestion du secteur sera améliorée, notamment en réformant le Fonds d'entretien routier et en perfectionnant la planification du secteur en élaborant un schéma directeur des transports. A moyen terme, la réhabilitation des routes se poursuivra. Les recettes du Fonds d'entretien routier seront augmentées pour renforcer la durabilité des infrastructures. Les études de faisabilité de l'axe Congo-Bangui-Tchad seront achevées et les travaux commenceront. Les aéroports régionaux seront également réhabilités.

Les investissements dans le secteur énergétique auront pour objet d'accroître l'accès aux sources fiables d'énergie, à commencer par la réhabilitation et l'extension des capacités existantes de production. L'accès à des sources d'énergie fiables sera notamment accru en dehors de Bangui, en réhabilitant les infrastructures dans les préfectures et en investissant dans des solutions à petite échelle sur la base des énergies renouvelables afin de fournir l'électricité aux services et industries. Les réformes de la gouvernance d'ENERCA (Energie Centrafricaine) seront menées pour améliorer sa performance et sa rentabilité, et un nouveau cadre stratégique avec un accent particulier porté à l'électrification rurale et aux énergies renouvelables sera élaboré. Les investissements dans le réseau de distribution, l'interconnexion avec les pays limitrophes et la construction de nouvelles capacités majeures de production hydroélectrique, comme les barrages sur les fleuves de la Lobaye ou de la Sangha, commenceront à moyen terme.

Le cadre institutionnel de mise en place des TIC sera amélioré à court terme, notamment en restructurant l'entreprise publique SOCATEL (Société Centrafricaine des Télécommunications). A moyen terme, la connectivité sera améliorée au plan local en déployant des centres communautaires de TIC, et au plan international en construisant un réseau de fibre optique, d'abord avec le Cameroun puis avec le Congo.

Le coût total de cette composante est estimé à 742 millions USD. Il est réparti comme suit entre les trois objectifs sectoriels : 420 millions USD pour les routes et les transports, 267 millions USD pour l'énergie et 55 millions USD pour les TIC. La majorité des activités financées nécessiteront toutefois un délai important avant que leur mise en œuvre ne puisse commencer. Les coûts de la première année ont été estimés à 29 millions USD.

Assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi : amélioration de l'appui aux entreprises, aux services financiers, à la formation professionnelle, à l'entrepreneuriat et à l'emploi

Eliminer les obstacles au développement du secteur privé permettra de relancer rapidement les principales industries qui aideront à créer des emplois et auront un impact immédiat et visible pour la population. Parallèlement, des programmes

de formation, accompagnés de mesures à l'intention des petites et moyennes entreprises, aideront non seulement à stimuler l'entrepreneuriat, mais permettront aussi de mieux faire correspondre les compétences de la main d'œuvre centrafricaine aux besoins du secteur privé. Ces mesures donneront lieu à de plus amples opportunités et favoriseront l'inclusion, particulièrement celle des populations vulnérables mais aussi des jeunes éduqués, qui sont gravement touchés par le chômage et le sous-emploi, ce qui accentuera la stabilité.

A court terme, la mise en œuvre du Cadre mixte de concertation pour l'amélioration des affaires, une plateforme de dialogue public-privé, sera parachevée. La nouvelle stratégie nationale de microfinance sera mise en œuvre et s'efforcera particulièrement de professionnaliser les institutions de microfinance, en étendant leur présence géographique en dehors de Bangui et en élargissant leur offre de produits, et en améliorant la connaissance du sous-secteur, notamment des clients et des acteurs humanitaires qui y interviennent (voir le pilier 2). A moyen terme, le processus de création d'entreprise et les procédures d'accès à des permis seront facilitées, notamment en renforçant le « guichet unique » à Bangui et dans tout le pays. Le coût de l'activité commerciale sera réduit en sécurisant mieux l'axe Bangui-Douala, tout en procédant aux réformes du secteur judiciaire et en investissant dans la remise en état des infrastructures (pilier 1 et composante 2 du pilier 3). La plateforme de dialogue public-privé poursuivra ses travaux et les réformes proposées seront introduites pour améliorer le climat des affaires en RCA. Les petites et moyennes entreprises bénéficieront d'un appui permettant de renforcer leurs capacités administratives, comptables et de gestion, avec pour résultat un accroissement de leur performance. Le cadre juridique du secteur financier sera amélioré, ce qui permettra de mettre en place un fonds de garantie, une banque de crédit agricole et une institution de crédit-bail, tout en poursuivant la mise en œuvre de la stratégie de microfinance et en renforçant l'intégration de ce sous-secteur dans le secteur financier.

L'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) seront rehaussés et l'entrepreneuriat sera soutenu pour garantir une transition fluide vers le marché du travail, afin de maximiser l'utilisation du capital humain disponible pour stimuler la croissance du secteur privé. A court terme, une nouvelle politique d'ETFP sera formulée et les centres d'ETFP existants seront réhabilités. Des programmes d'emplois de courte durée seront conjugués à une formation technique et à l'entrepreneuriat accélérée, à l'intention des jeunes déscolarisés. L'adoption de démarches diversifiées sera encouragée, en réponse à la diversité des besoins en milieu rural et urbain, comme relevé par l'enquête auprès des communes. La mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi et le renforcement des organes d'intermédiation donneront une cohérence à l'ensemble. A moyen terme, de nouveaux programmes pédagogiques, plus adaptés au marché du travail, seront élaborés, les formateurs recyclés et de nouveaux supports didactiques seront distribués. De nouveaux centres d'ETFP, axés sur les grappes de croissance de la RCA, seront construits. Les programmes d'entrepreneuriat seront étendus de sorte à absorber une portion significative des 600 000 jeunes marginalisés.

Le coût total de cette composante est estimé à 94 millions USD, dont seulement 10 millions USD doivent être décaissés pour lancer les activités prévues pendant la première année.

Considérations pour la phase de mise en œuvre

Les coûts estimés du pilier 3 s'élèvent à un montant de 1,224 milliard USD, répartis entre les trois objectifs stratégiques. Un grand nombre d'activités seront menées sous forme de projets de développement. Les délais requis pour concevoir, approuver, mettre en œuvre et mettre à l'échelle les projets peuvent être conséquents. Etant donné l'urgence des besoins associés à l'agriculture et à la réhabilitation des routes en particulier, les bailleurs de fonds et le Gouvernement devront prioriser ces thématiques lors de la préparation de leurs projets, utiliser autant que possible les procédures d'urgence, et garantir une coopération étroite avec les acteurs du relèvement afin que la transition soit fluide. Certains programmes pourraient être déclinés en plusieurs phases, la première phase étant lancée dès que possible, sans attendre qu'un programme complet soit identifié, formulé et contractualisé. Le RCPCA ne se prononce pas sur les structures de mise en œuvre et sa budgétisation permet un degré de souplesse à ce niveau. Un grand nombre de ces activités exigeront des investissements importants en capital, qui se poursuivront au-delà des cinq années du RCPCA, surtout en ce qui concerne les projets de routes, d'énergie et de TIC. Etant donné la durée conséquente des études et des travaux requis pour les grands projets d'infrastructure, et la place indispensable que ceux-ci tiennent dans la croissance à long terme de la RCA et la création d'emplois durables, il est important qu'ils commencent dès que possible, en gardant à l'esprit le fait que la situation sécuritaire en RCA et dans la sous-région peut avoir un impact majeur sur la date d'exécution effective. Il est également important de noter que la réalisation de projets d'infrastructures dans un environnement peu sécurisé peut être nécessaire pour quelques projets stratégiques, afin de produire des dividendes de la paix et d'améliorer l'accès. Dans ce contexte, les coûts pourraient croître au-delà des montants actuellement articulés. Malgré ces préoccupations, des mécanismes et modalités d'exécution immédiate des projets de développement dans les régions où le sous-investissement a été chronique — particulièrement dans l'est et le nord-est — seront élaborés, surtout que les régions en question ne sont pas celles où l'insécurité est la plus prévalente.

L'accent à court terme portera également sur l'établissement des conditions-cadres nécessaires au développement économique, notamment l'amélioration du climat des affaires. Bien que peu coûteux, cela demandera un engagement politique fort pour rompre avec les habitudes du passé, conjugué à une amélioration de l'Etat de droit, tout comme du fonctionnement et de l'efficacité de l'administration publique.

5 Modalités de coordination et de financement



P

our répondre aux besoins prioritaires identifiés dans le RCPCA, le Gouvernement de la RCA devra faire preuve d'un engagement et d'un leadership forts et avoir le soutien de la communauté internationale

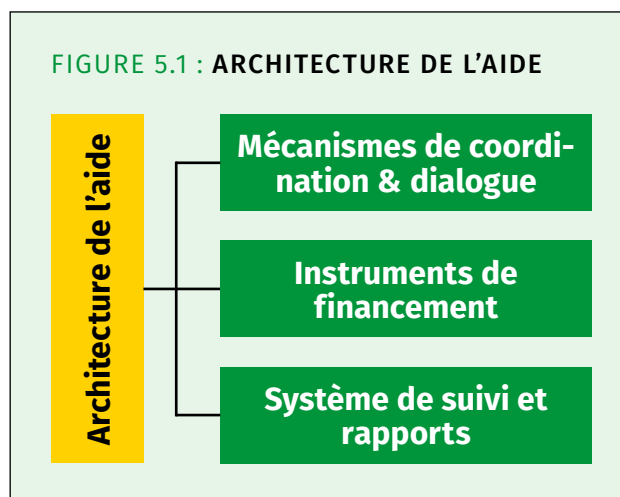
et de la société civile. A cet effet, le présent chapitre souligne la nécessité de forger un nouveau partenariat basé sur un principe de redevabilité mutuelle, et énonce les modalités institutionnelles et de financement qui permettront de mettre en œuvre le RCPCA. Dans ce contexte, l'architecture de l'aide proposée repose sur trois composantes : i) les mécanismes de coordination et de dialogue ; ii) les instruments de financement ; et iii) les systèmes de suivi et de redevabilité (figure 5.1). Cette architecture complète les systèmes nationaux en vue de la mise en œuvre du RCPCA.

La situation en RCA appelle une architecture de l'aide simplifiée et flexible.

Les mécanismes de coordination entre le Gouvernement et les partenaires prévus pour le RCPCA doivent fédérer les instruments de financement déjà présents dans le pays, tout en se basant sur les structures existantes. L'objectif est de centrer les efforts non pas sur les problématiques d'ordre administratif relatives à la mise en place d'un

cadre institutionnel complexe, mais bien sur la mise en œuvre et l'obtention de résultats concrets. Le suivi et les rapports doivent être conçus de sorte à éclairer les prises de décisions et annoncer publiquement des résultats tangibles. Pour ce faire, des outils et des analyses concis et régulièrement actualisés doivent pouvoir donner un aperçu des progrès réalisés et des obstacles rencontrés dans l'exécution des priorités du RCPCA.

FIGURE 5.1 : ARCHITECTURE DE L'AIDE



UN NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE RELEVEMENT ET LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

Pour accompagner efficacement la mise en œuvre du RCPCA, l'appui devra être ancré dans un partenariat renouvelé entre les partenaires gouvernementaux et internationaux, fondé sur une transparence et une redevabilité mutuelle. Pour ce faire, un consensus sera nécessaire au plus haut niveau sur les priorités critiques à court terme et pour adapter les modes de fourniture de l'assistance internationale. Cette approche remplacera la démarche actuelle, souvent atomisée, par une utilisation plus cohérente, stratégique et ciblée de l'aide fournie. Il est important de ne pas perdre de vue le fait que dans sa finalité, la réussite du RCPCA sera mesurée par les améliorations tangibles des conditions de vie de la population centrafricaine et une confiance mutuelle accrue entre l'Etat et les citoyens, et entre ces derniers.

Une transition réussie de la RCA vers la paix, la stabilité et le relèvement économique nécessitera la réalisation de progrès systématiques pour atteindre un nombre limité d'objectifs stratégiques essentiels. Le RCPCA propose un cadre structuré qui transcende et englobe l'ensemble de la sphère politique-sécurité-développement. L'avancement de toutes ces priorités au cours des trois à cinq prochaines années est important.

Cependant, un effort particulier doit être déployé pour produire des résultats rapides dans les domaines indispensables à l'atteinte des objectifs à moyen terme de consolidation de la paix et de relèvement. Des progrès visibles découlant de mesures concrètes adoptées par le Gouvernement pour la réalisation de ces « super priorités » permettront de renforcer la confiance envers le processus de stabilisation engagé par les parties prenantes nationales et internationales.

Par conséquent, ce nouveau partenariat entre les acteurs gouvernementaux et internationaux doit être essentiellement fondé sur un accord au sujet d'un nombre restreint de priorités et un engagement conséquent du Gouvernement à atteindre un ensemble d'étapes interdépendantes et cruciales. Les enseignements dégagés d'autres situations de transition suggèrent que ces jalons doivent être rigoureusement sélectionnés et obtenir l'accord des acteurs politiques au plus haut niveau. Les progrès réalisés par rapport à ces jalons doivent être examinés régulièrement et donner lieu à un dialogue politique qui orientera les politiques spécifiques à mettre en œuvre. Celles-ci devront comprendre : les réformes qui permettront de développer et de mettre en œuvre le DDRR, la réforme du Secteur de la Sécurité, l'inclusion politique et régionale, la lutte contre l'impunité, la réforme pour une justice indépendante, impartiale et équitable, la réconciliation nationale et le respect de l'Etat de droit (pilier 1) ; les réformes qui permettront une présence légitime de l'Etat sur le territoire, l'amélioration du cadre macro-économique, et une amélioration rapide des fonctions centrales, fiduciaires et de lutte contre la corruption (pilier 2) ; les mesures nécessaires pour rapidement améliorer le climat des affaires, et améliorer la gestion des ressources naturelles y compris dans les industries extractives et forestières (pilier 3).

Il sera primordial pour le Gouvernement de la RCA d'accroître la mobilisation des revenus. Dans le même temps, l'aide internationale devrait constituer une source majeure de financement des activités permettant de réaliser les priorités du RCPA pour les prochaines années. Il est donc indispensable que les ressources soient utilisées de manière rigoureuse et rationnelle. Pour cela, les pratiques courantes d'octroi et de gestion de l'aide extérieure devront être modifiées de manière significative. Le « statu quo » actuel doit être remplacé par une démarche plus stratégique, harmonisée, souple et audacieuse sur la base des principes du New Deal¹ et des engagements internationaux récents sur l'intersection entre l'action humanitaire et le développement. Alors qu'une architecture de coordination, de financement et de suivi sera mise en place, le développement d'une vision commune sera tout aussi essentielle pour assurer un impact maximum de l'aide qui sera délivrée en RCA.

Il est suggéré d'intégrer dans le nouveau cadre de partenariat un ensemble de principes et d'engagements internationaux qui seraient adoptés par toutes les parties prenantes. Ces principes devront refléter une vision commune sur la meilleure façon de rendre le partenariat opérationnel et incluraient les objectifs suivants :

- Accroître la transparence et l'alignement des financements sur les priorités du RCPA ;
- Réduire les écarts critiques de financement, ainsi que l'atomisation et la duplication de l'aide ;

¹ Pour plus d'informations sur l'efficacité des engagements relatifs à l'aide internationale, consulter : www.pbsdialogue.org et www.oecd.org/development/effectiveness/busanpartnership.htm.

- Accroître et développer l'appropriation et le leadership par le Gouvernement dans le processus de relèvement et de consolidation de la paix ;
- Garantir la cohérence et la coordination de l'ensemble de la sphère humanitaire-développement-paix ;
- Garantir le développement des capacités des institutions centrafricaines ;
- Etablir la redevabilité envers les citoyens.

Pour institutionnaliser ce nouveau partenariat, et conformément à la résolution 2301 du Conseil de Sécurité du 26 juillet 2016, le Gouvernement a entrepris d'établir un Cadre d'engagement mutuel (CEM-RCA) avec ses partenaires internationaux, régionaux et bilatéraux. Le CEM-RCA a pour but d'assurer la cohérence et l'appui soutenu de la communauté internationale aux priorités nationales conformément aux principes d'efficacité de l'aide tels qu'énoncés dans le New Deal, et d'en assurer la transparence et la redevabilité. Le suivi du CEM-RCA est intégré dans le cadre institutionnel proposé à la figure 5.2, pour assurer une approche globale entre la RCPCA et le CEM-RCA.

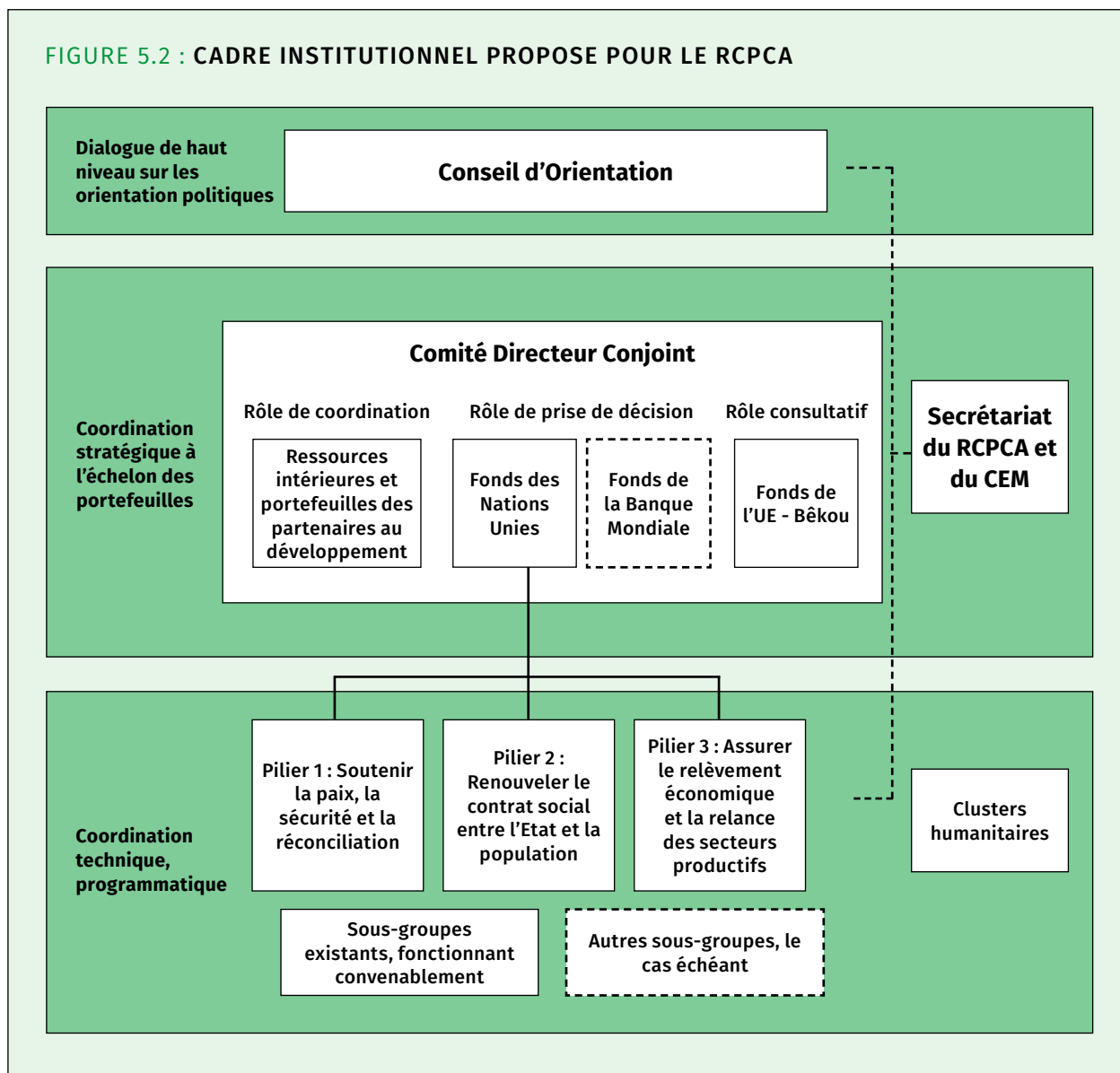
CADRE DE COORDINATION

L'exécution du RCPCA nécessitera l'adoption de modalités institutionnelles flexibles et aptes à s'adapter à l'évolution des besoins et des opportunités. Ces modalités doivent s'inspirer des mécanismes existants et des enseignements dégagés des initiatives antérieures. Un système de coordination est proposé, sur la base de la configuration suivante : i) un groupe de dialogue politique, le Conseil d'Orientation, ii) un Comité Directeur Conjoint de mise en œuvre du RCPCA, et iii) des groupes de travail pour les trois piliers du RCPCA (figure 5.2). Des sous-groupes peuvent être constitués pour des secteurs précis au sein de chaque pilier, le cas échéant.

Une appropriation et un leadership gouvernemental forts seront essentiels pour opérationnaliser l'architecture proposée. Le Gouvernement devra jouer un rôle central dans l'établissement des structures proposées pour le dialogue avec la communauté internationale, tout en renforçant ses structures de coordination existantes à l'intérieur du Gouvernement. Actuellement, les groupes de coordination fonctionnant sur une base régulière sont largement pilotés par les partenaires humanitaires et la société civile. Les systèmes de coordination de l'aide conçus par le passé n'ont jamais été entièrement opérationnels. Il sera essentiel que le Gouvernement montre la voie en veillant à ce que l'architecture proposée soit utilisée pour un dialogue stratégique, une discussion sur l'affectation des ressources, un suivi et une coordination qui aillent au-delà du simple échange d'informations. Un secrétariat fonctionnel au sein du Gouvernement qui puisse apporter un soutien aux mécanismes de coordination et créer des liens entre ses différents niveaux sera primordial.

Le Conseil d'Orientation servira de plateforme pour le dialogue de haut niveau et les discussions d'ordre politique au sujet des aspects fondamentaux de la mise en œuvre du RCPCA et du CEM. Le Chef de l'Etat présidera ce Conseil qui constituera un forum officiel et régulier où le Gouvernement et la communauté internationale représentée en RCA peuvent discuter des orientations politiques concernant les mesures concrètes à prendre par

FIGURE 5.2 : CADRE INSTITUTIONNEL PROPOSE POUR LE RCPCA



le Gouvernement et les partenaires pour une mise en œuvre efficace du RCPCA. Le Conseil s'assurera aussi de la coordination et de la cohérence entre le RCPCA et le CEM.

Le Comité Directeur Conjoint constitue le cadre de concertation entre le Gouvernement et l'ensemble des partenaires pour la mise en œuvre du RCPCA.

Il sera le principal moteur de la mise en œuvre et du suivi du RCPCA. Il représentera un forum important de concertation pour l'allocation des ressources par portefeuilles dans la phase de planification et pendant la mise en œuvre. Disposant des informations sur les flux de financement, le comité tiendra un rôle important dans la hiérarchisation des écarts de financement à combler pour réaliser les priorités identifiées. Il a pour missions :

- i. De fournir des orientations stratégiques pour la mise en œuvre du RCPCA ;
- ii. D'assurer un suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du RCPCA et de commander des évaluations indépendantes ;

- iii. D'assurer la coordination, l'harmonisation et l'alignement des ressources pour la mise en œuvre du RCPCA ;
- iv. De superviser et exercer la responsabilité globale sur les fonds fiduciaires placés sous son autorité ;
- v. De porter à l'attention du Conseil d'Orientation les questions d'ordre politique altérant la bonne mise en œuvre du RCPCA.

Le Comité Directeur Conjoint doit être équilibré dans la représentation des partenaires gouvernementaux et internationaux, afin de renforcer les engagements mutuels qui sont indispensables pour une mise en œuvre réussie du RCPCA. Le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération co-présiderait le Comité Directeur Conjoint, avec le Ministre des Finances comme vice-président et la participation du Ministre des Affaires Sociales et de la Réconciliation, d'un représentant de la Présidence, d'un représentant de la Primature, d'un représentant de l'Assemblée Nationale, d'un représentant de la Banque centrale et d'un représentant de la société civile. Un partenaire international pourrait co-présider le Comité Directeur Conjoint sur une base tournante, et la représentation internationale devrait inclure les principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux appuyant la mise en œuvre. Des suggestions pour la composition du Comité Directeur Conjoint sont avancées dans le tableau 5.1. Il est suggéré que le groupe se réunisse tous les deux mois.

Les Groupes de travail des piliers sont chargés de la coordination sectorielle et programmatique au sein des trois piliers du RCPCA. Les partenaires au développement devraient faire appel à ces groupes pour présenter les programmes dès les premiers stades de leur élaboration de sorte à pouvoir discuter leur alignement sur les priorités du RCPCA, leur coordination avec les principaux acteurs et éviter les duplications. Les groupes seront aussi chargés de suivre et de transmettre des rapports sur l'avancement au sein de leurs trois piliers ; ceux-ci seront ensuite rassemblés par le Secrétariat et éclaireront les discussions du Comité Directeur Conjoint. Il sera important de coordonner les actions des groupes de travail des piliers et du système des clusters humanitaires pour garantir la cohérence et la coordination de l'ensemble de la sphère humanitaire-développement-paix ; tel qu'évoqué en détail dans l'encadré 5.1.

Les piliers ne remplacent pas les groupes existants qui fonctionnent convenablement. Ils fournissent plutôt un forum permettant de coordonner l'action de tous les secteurs, ce qui n'existe pas à l'heure actuelle. Certains groupes sectoriels existent déjà à l'échelon des « sous-piliers » ; c'est le cas du groupe de travail sur l'éducation et du comité de trésorerie pour la coordination de l'appui budgétaire. Les membres de ces groupes peuvent utiliser les groupes de travail des piliers pour traiter les problématiques exigeant une démarche plus collaborative entre tous les secteurs ou dépassant les contours restreints de leur mandat actuel.

L'appui du Secrétariat du RCPCA-CEM sera indispensable à tous les échelons du cadre de coordination. Ce Secrétariat devrait être rattaché au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération et étroitement associer les directions et départements dont les missions sont complémentaires des missions du Secrétariat. Il assurera une représentation à la Présidence pour appuyer le Conseil d'Orientation. Outre ses fonctions de secrétariat des trois échelons du mécanisme de coordination et de gestion du cadre de suivi stratégique (figure 5.3), le Secrétariat intégrera également un ensemble de fonctions de secrétariat pour

TABLEAU 5.1 : CADRE PROPOSE D'ETABLISSEMENT DES PRIORITES : COMPOSITION, RESPONSABILITES ET FREQUENCE

Groupe	Composition	Responsabilités	Fréquence
Conseil d'Orientation	Sous la Haute Présidence du Président de la République, il comprend le Premier Ministre et des membres du Gouvernement ainsi que des représentants des pays et institutions partenaires de la RCA représentés en RCA, le Secrétaire Permanent du RCPCA	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue de haut niveau sur les orientations politiques 	Trimestriel (et selon les besoins)
Comité Directeur Conjoint	<p>Co-présidents : Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, représentant d'un partenaire international (sur une base tournante) ; Ministre des Finances comme vice-président</p> <p>Membres : Ministre de la Sécurité Publique, Ministre des Affaires Sociales et de la Réconciliation, Conseiller de la Présidence, Conseiller de la Primature, Programme des Nations Unies pour le Développement, la Banque Mondiale, FMI (statut d'observateur), UE, BAfD, Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale, Banque des Etats de l'Afrique Centrale, Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale, l'Agence Française de Développement et le Secrétaire Permanent du RCPCA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation stratégique et suivi de la mise en œuvre du RCPCA • Dialogue stratégique autour des objectifs / résultats stratégiques • Coordination des activités menées par le Gouvernement et les partenaires au développement à l'échelle du portefeuille • Examen des projets en préparation et actuels pour une sélection des fonds multipartenaires appuyant la mise en œuvre du RCPCA : Fonds Békou, Fonds fiduciaire multi-bailleurs (MPTF) des Nations Unies (Ezingo), Fonds potentiel de la Banque Mondiale • Coordination avec la communauté humanitaire 	Tous les deux mois
Groupes de travail des piliers (sous-groupes selon les besoins)	<p>Co-présidé par un représentant du Gouvernement et un partenaire au développement</p> <p>Membres : Représentants du Gouvernement, des partenaires bilatéraux et multilatéraux et de la société civile</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination sectorielle / programmatique • Coordination avec les groupements humanitaires 	1 à 3 par mois (selon les besoins)

les fonds fiduciaires multi-bailleurs administrés par les Nations Unies et potentiellement par la Banque Mondiale. Les principales missions du Secrétariat sont :

- i. La coordination et le rôle de secrétariat pour les trois échelons du mécanisme de coordination ;
- ii. La gestion du système d'information de l'aide et le suivi des engagements des partenaires ;
- iii. L'appui à la gestion des fonds fiduciaires placés l'autorité du Comité Directeur Conjoint ;
- iv. Le suivi des principes de partenariat et de la politique de l'efficacité de l'aide ;
- v. Le suivi et évaluation du RCPCA ;

ENCADRE 5.1 : L'INTERSECTION HUMANITAIRE-DEVELOPPEMENT-PAIX

Le Sommet humanitaire mondial a souligné qu'il est urgent de trouver de nouveaux modes de collaboration et de partenariat entre les acteurs du développement, de l'action humanitaire et de la consolidation de la paix. Ceci est particulièrement indispensable dans le contexte de la République centrafricaine où la fourniture d'assistance humanitaire demeure indispensable. La mise en œuvre du RCPCA ne doit pas dissuader les partenaires de répondre également aux besoins humanitaires de la population et de mener des activités de secours.

Pour agir efficacement à la fois sur les plans de l'humanitaire et du développement, il est préférable d'éviter les confinements artificiels, et bien reconnaître que l'action humanitaire et les activités de relèvement sont liées et forment un tout. Pour passer des sources de financement humanitaires à celles du développement, le leadership national doit être renforcé et les systèmes nationaux doivent davantage être employés. Cependant, il est crucial de garantir que cette transition ne conduise pas à la cessation soudaine des programmes financés par des sources humanitaires. Les programmes de relèvement immédiat en cours de mise en œuvre par les acteurs humanitaires ne doivent pas s'interrompre brusquement ; au contraire, la mise en œuvre du RCPCA doit s'appuyer sur les capacités dont disposent ces acteurs et sur les acquis de leurs programmes. Dans un contexte où les ressources financières sont restreintes, il est indispensable, pour réaliser les objectifs du RCPCA, de mettre en place des synergies entre l'assistance humanitaire de secours, le relèvement immédiat et les programmes de développement à long terme.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de forger des liens institutionnels forts entre les mécanismes de coordination de l'action humanitaire et du RCPCA. Pour ce faire, la participation du Ministère des Affaires Sociales et de la Réconciliation et du Coordonnateur Humanitaire auprès du Comité Directeur Conjoint du RCPCA est suggérée. De même, les coordonnateurs des clusters humanitaires pourraient participer aux groupes de travail thématiques / sectoriels pertinents et des réunions conjointes semestrielles pourraient être organisées entre le groupe de travail thématique / sectoriel et le groupement correspondant.

vi. Le suivi et évaluation du CEM-RCA ;

vii. L'appui à la préparation des projets.

Le décret présidentiel portant création de l'ensemble des organes du dispositif institutionnel a été signé le 5 novembre 2016.

Le décret précise également les missions du Comité d'Orientation et du Comité Directeur Conjoint, dont la direction sera assurée par un Secrétaire Permanent, qui devra en outre superviser les ressources humaines, matérielles et financières mise à la disposition du Secrétariat. Au besoin, des experts internationaux seront recrutés pour une période transitoire.

Le Secrétariat est le socle sur lequel reposeront les instruments de coordination.

Il s'agira d'éviter de créer une structure séparée au sein du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coordination. Au contraire, il s'agira de constituer une plateforme de travail effective fédérant les directions et départements dont les missions sont complémentaires des missions du Secrétariat, chacune ayant dans ses missions des objectifs spécifiques qui ne peuvent plus être gérés séparément, en cohérence avec ce qui est proposé dans le cadre du renforcement organisationnel préconisé au chapitre 4. Les capacités existantes au sein du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération devront être renforcées de manière robuste pour transformer les méthodes de travail et d'organisation pour aboutir à un décloisonnement des directions concernées, à la mise en place de flux d'information et de communication fluides, et à la clarification des rôles et des responsabilités dans le cadre d'un travail d'équipe axé sur les résultats à atteindre. L'identification des besoins pour renforcer ces capacités,

en procédant notamment à un diagnostic des fonctions organisationnelles actuelles, et la coordination de l'assistance technique fournie par les partenaires pour y répondre, doivent constituer une priorité urgente pour les partenaires. Cette assistance technique devra permettre au Secrétariat d'assurer ses fonctions dès le début de la mise en œuvre du RCPCA. Il s'agira aussi d'identifier dès le début de son action une stratégie de sortie.

INSTRUMENTS DE FINANCEMENT

Etant donné la faible mobilisation des ressources intérieures, le relèvement et la consolidation de la paix en RCA exigeront un effort concerté de la part de la communauté internationale pour fournir une aide prévisible et cohérente au cours des prochaines années. Des volumes significatifs de prêts et d'investissements directs étrangers sont vraisemblablement peu envisageables à court terme. Au vu du rôle considérable de l'aide publique au développement, une importance particulière devra être accordée non seulement aux principes fondamentaux d'efficacité de l'aide, mais aussi au choix des instruments de financement et des procédés de mise en œuvre.

Les mécanismes de mise en œuvre à mettre en place pour appuyer l'exécution du RCPCA auront pour objet de renforcer l'efficacité de l'aide en RCA en liant les divers instruments et sources de financement en vue de la réalisation des priorités identifiées. L'objectif consiste à encourager la responsabilité collective vis-à-vis des réalisations, par une répartition plus claire des tâches et une meilleure maîtrise des avantages comparatifs des divers instruments de financement. Il sera important de créer des synergies entre les différentes sources de financement intérieur et extérieur. Les considérations suivantes doivent orienter la fourniture de financement en RCA :

- Le potentiel d'alignement sur les priorités du RCPCA ;
- La rapidité et la souplesse des instruments de financement en vue d'une fourniture rapide ;
- L'aptitude à appuyer la transformation institutionnelle et la transition vers l'utilisation des systèmes nationaux ;
- Le potentiel de coordination pour combler les écarts critiques de financement et éviter l'atomisation et la duplication.

Aperçu général des instruments de financement

Aucun instrument ne sera en mesure, à lui seul, de se conformer à tous les principes énoncés ci-dessus et fournir tout le financement requis pour la réalisation des différents objectifs du RCPCA. Pour appuyer une mise en œuvre efficace du RCPCA, la conjugaison de modalités et d'instruments de financement divers sera donc nécessaire.

Le budget national (notamment l'appui budgétaire direct) : Le budget devra servir de voie principale de financement pour garantir la durabilité des efforts de relèvement dans le temps et pour couvrir les coûts récurrents associés au rétablissement des capacités et des services publics dans les zones touchées par les conflits. L'UE et la France sont actuellement

les principaux fournisseurs de l'appui budgétaire au Gouvernement centrafricain. La Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAfD) sont toutes deux censées apporter un appui budgétaire prochainement. L'appui budgétaire est coordonné dans le cadre de réunions mensuelles du comité du Trésor, au cours desquelles les représentants du Ministère des Finances, de la Banque Centrale, de la BAfD, de l'UE, de la France, du FMI et de la Banque Mondiale discutent les problématiques techniques. Devront, rapidement, être également analysées les balances mensuelles de M-2.

Instruments de prêt : Le volume des prêts reste restreint. Les institutions financières internationales, comme la BAfD et la Banque Mondiale, fournissent des dons. Le FMI a approuvé en juillet 2016 la mise en place d'une Facilité prolongée de crédit de trois ans qui propose des prêts à des conditions très favorables. Les activités de prêt étant surtout menées par le biais des systèmes nationaux, elles sont donc alignées sur les priorités budgétaires. Mais un défi important consistera à faire en sorte que les mécanismes de coordination requis soient mis en place pour garantir la cohérence des transactions avec les autres instruments de financement.

Financement et instruments du secteur privé : Les investissements directs étrangers seront indispensables pour stimuler le relèvement économique et poser les fondements du développement durable et de la stabilité à long terme. Mais cette source de financement peinera à intervenir dans un premier temps : les autorités de la RCA devront entreprendre des réformes pour améliorer le climat des affaires afin d'attirer des investisseurs potentiels. La mobilisation des ressources du secteur privé pourrait être facilitée par l'utilisation de garanties ou d'autres instruments d'atténuation des risques². A cet égard, des efforts pour créer un environnement propice au développement du secteur privé et aux investissements étrangers par le biais de subventions pourraient permettre d'accélérer la cadence.

Le financement des projets ou des programmes par les bailleurs de fonds se fait principalement par le biais de subventions affectées à des domaines programmatiques précis. Les subventions accordées au cours des trois dernières années ont en majorité été consacrées à l'assistance humanitaire en réponse à la crise. Pour réaliser les priorités du RCPCA, les financements proposés par les bailleurs de fonds devront passer du relèvement immédiat aux activités de développement, sans toutefois perdre de vue que dans une grande partie du pays l'assistance humanitaire demeure nécessaire. Ils devront aussi accroître la part des programmes exécutés par les systèmes nationaux afin de mieux pérenniser les résultats, ce qui nécessitera un effort de grande envergure pour renforcer les capacités fiduciaires et de gestion des projets.

- Sur le plan multilatéral, la BAfD, l'UE, les Nations Unies et la Banque Mondiale financent la majorité des projets ou des investissements. Les projets actuels et futurs financés par la BAfD, la Banque Mondiale et l'UE sont presque entièrement exécutés par le Gouvernement ; les financements provenant du système des Nations Unies sont principalement canalisés par le biais des agences des Nations Unies, et la plupart du temps sont exécutés par les institutions nationales.
- Les principaux bailleurs de fonds bilatéraux ayant une présence en RCA et finançant directement les projets sont la France et les Etats-Unis. Les apports consentis par

² Guichet du secteur privé de l'Association Internationale de Développement (IDA) 18.

d'autres bailleurs bilatéraux et les fonds (thématiques) mondiaux (par exemple, GAVI — Alliance Globale pour les Vaccins et l'Immunisation, CERF — Fonds Central d'Intervention d'Urgence, Fonds de consolidation de la paix) sont transmis par le biais des agences des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des instruments communs de financement.

Fonds communs : Les fonds communs peuvent jouer un rôle important dans la stratégie de financement du RCPCA et complètent très utilement le financement bilatéral ou multilatéral des projets, tel qu'évoqué ci-dessous. A l'heure actuelle, trois fonds fiduciaires opèrent au plan national en RCA :

- **Le fonds fiduciaire Bêkou**³, administré par l'UE : ce fonds fiduciaire a pour mission d'aider la RCA à mettre fin à la crise et à contribuer à la transition du relèvement au développement. Il est centré sur la construction de la résilience dans les secteurs des services sociaux (santé, assainissement, etc.), de la réconciliation, du relèvement économique, de la sécurité alimentaire et du genre. Le fonds fiduciaire Bêkou est gouverné par un Conseil stratégique multi-bailleur et un Comité opérationnel où le Gouvernement est représenté par le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coordination.
- **Le fonds Ezingo**⁴, administré par les Nations Unies (Fonds fiduciaire à guichets multiples, RCA) : sous la direction d'un Comité Directeur Conjoint co-présidé par le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coordination et le Coordonnateur Résident des Nations Unies, le Fonds Ezingo propose deux guichets opérationnels (guichet Nations Unies et guichet national-appui budgétaire direct) pour canaliser l'assistance destinée aux efforts de relèvement de la RCA, promouvoir l'efficacité de l'aide et garantir la pérennité nationale et la transparence.
- **Le Fonds Humanitaire RCA (FH-RCA)** : sous la direction du Coordonnateur humanitaire, le FH-RCA cible, dans sa conception, les besoins humanitaires les plus essentiels et permet de réagir rapidement aux chocs sécuritaires ou désastres naturels.

Garantir une expansion efficace du financement du RCPCA

La situation précise de la RCA — caractérisée par une faible présence des bailleurs de fonds sur le terrain, des risques contextuels significatifs et de faibles capacités de mise en œuvre — rend particulièrement difficile l'expansion efficace des ressources. Il peut être opportun de rassembler la majorité du financement subventionné dans des fonds fiduciaires multi-bailleurs, comme cela a été le cas dans plusieurs autres contextes de relèvement post-conflit. La multiplication de petites modalités de financement bilatérales risque fort d'être inefficace et peu efficiente, à cause d'un manque de coordination et de cohérence entre les instruments. Elle peut donner lieu à la duplication des modalités de mise en œuvre, à un alourdissement excessif de la charge de travail des partenaires d'exécution locaux et à l'atomisation des activités en petits projets traitant des éléments similaires de la même priorité.

³ Bêkou signifie espoir en Sango.

⁴ Ezingo signifie renaissance en Sango.

ENCADRE 5.2 : ENSEIGNEMENTS DEGAGES DE L'EXPERIENCE SOMALIENNE

Mise en place en 2014, la facilité de développement et de reconstruction de la Somalie (FDRS) structure la coordination et le financement de la mise en œuvre du Contrat social somalien (Somali Compact). Adhérant étroitement aux principes du contrat social, elle permet au Gouvernement et aux partenaires au développement de fournir des orientations et une supervision stratégiques des activités de développement en Somalie. La FDRS réunit plusieurs fonds fiduciaires multi-bailleurs qui suivent des modalités communes de gouvernance et sont administrés par trois agences techniques dans les domaines où elles ont un avantage comparatif : les Nations Unies, la Banque Mondiale et la BAFD. Cette facilité de financement coordonné a offert de nombreux avantages pour améliorer l'efficacité de l'aide en Somalie.

- L'utilisation des fonds commun du FDRS a contribué à renforcer l'appropriation du Gouvernement et l'alignement avec les priorités nationales. Les projets en réserve et les projets spécifiques financés par le FDRS sont systématiquement portés par des groupes de travail et le Comité Directeur pour examen et approbation.
- La mise en commun des ressources par le FDRS génère des économies d'échelle, et a permis aux bailleurs de mieux tirer parti de leurs contributions à travers une aide mieux coordonnée, et en évitant la fragmentation et la duplication.
- Une stratégie de gestion conjointe des risques a été mise en place pour soutenir la réalisation des objectifs stratégiques du FDRS. En partageant l'analyse et la gestion des risques, le Gouvernement, les bailleurs de fonds et les administrateurs de fonds sont en mesure de répondre aux risques importants d'un engagement en Somalie d'une manière plus efficace pour atteindre les objectifs du Contrat social somalien.

S'inspirant des expériences récentes en Somalie (l'encadré 5.2), la mise en place d'une facilité où les fonds seraient mis en commun et administrés sous une gouvernance collective devrait être envisagée. Un instrument ou un administrateur financier unique ne sera pas nécessairement en mesure d'appuyer les divers besoins financiers, par manque de rapidité, de souplesse, de diversité des canaux d'exécution et d'expertise sectorielle. Un autre avantage important vient de la possibilité de lier étroitement et d'harmoniser les instruments financiers et les structures de coordination du RCPCA.

Dans le cas de la RCA, une plateforme commune de financement (« facilité »), réunissant un certain nombre de fonds fiduciaires (« guichets »), aurait les avantages suivants :

- Faire appel à une masse critique de ressources internationales pour accompagner la réalisation des priorités du RCPCA et garantir que les trois piliers du RCPCA sont totalement couverts, veiller à la cohérence globale et combler les principaux écarts de financement et les activités insuffisamment financées ;
- Coordonner les instruments et les modalités d'exécution qui peuvent répondre aux besoins urgents et poser les bases du développement institutionnel à plus long terme ;
- Appuyer la pérennité et le leadership du Gouvernement en confiant aux institutions centrafricaines la direction d'un ensemble central d'instruments de financements fédérés ;

- Réduire les frais de transaction en fédérant les ressources et en encourageant des démarches opérationnelles harmonisées, la gestion du risque et la production de rapports sur les résultats ;
- Permettre que des activités à petite échelle soient pilotées, tout en exploitant les leviers des instruments financiers par d'autres voies (par exemple, IDA — Association Internationale de Développement ; FED — Fonds Européen de Développement) en accroissant les investissements réussis dans les domaines clés ;
- Fournir une expertise et un appui précis au sujet des problématiques thématiques qui ne sont pas couvertes par les autres instruments de financement.

Modalités de la coordination du financement

Le cadre de coordination détaillé dans la section précédente doit servir de plateforme principale pour la supervision des divers instruments de financement appuyant le RCPCA. Il doit permettre de garantir l'alignement du financement sur les priorités principales, de mobiliser les ressources requises pour combler les écarts principaux, et de donner des orientations au sujet de la capacité des différents instruments à répondre aux objectifs précis.

Le Comité Directeur Conjoint du RCPCA en particulier doit avoir une fonction de gouvernance explicite par rapport à certains fonds fiduciaires multi-bailleurs, en vertu de la plateforme de financement commune proposée. Les structures de gouvernance des fonds fiduciaires existants doivent être intégrées au Comité Directeur Conjoint du RCPCA ou alignées avec celui-ci.

- Bien que le Fonds Bêkou administré par l'UE conserve sa structure de gouvernance pleinement indépendante, des discussions consultatives au sein du Comité Directeur Conjoint du RCPCA assureraient que ses interventions soient alignées sur les priorités du RCPCA et bien coordonnées avec les autres fonds.
- La structure de gouvernance du Fonds Ezingo administré par les Nations Unies devrait être pleinement intégrée au Comité Directeur Conjoint du RCPCA et l'ensemble de ses programmes devrait correspondre pleinement aux priorités du RCPCA. Le Comité Directeur Conjoint du RCPCA serait chargé de la redevabilité générale du fonds ; d'attribuer les ressources aux projets prioritaires ; d'examiner et d'approuver les rapports soumis par les organismes des Nations Unies et les entités nationales ; et de commanditer les analyses et les retours d'expérience.

Il sera important de comprendre si une masse critique de financement subventionné peut être mobilisée pour déterminer le rôle, le mandat et l'axe sectoriel d'une plateforme conjointe de financement. Si un fonds multipartenaire est mis en place par la Banque Mondiale, la structure de gouvernance du fonds devrait être intégrée au Comité Directeur Conjoint du RCPCA à l'instar du Fonds des Nations Unies.

Traiter les risques associés à la faiblesse des capacités d'absorption et de mise en œuvre

L'augmentation anticipée du financement destiné à la RCA est susceptible d'être transformationnelle, mais s'accompagne aussi de risques importants sur le plan de la mise en œuvre et des aspects fiduciaires. Les capacités institutionnelles et les ressources humaines dont dispose l'Etat dans les domaines opérationnels comme la gestion des projets, la gestion financière et la passation des marchés sont extrêmement faibles. Actuellement, les projets mis en œuvre par l'Etat sont généralement exécutés par des structures parallèles ou « hybrides » (fonction publique-personnel externe), par exemple les unités d'exécution de projet. Les fonds sont en majorité exécutés en dehors du Gouvernement, par des organismes humanitaires, des agences des Nations Unies, des organisations non gouvernementales ou d'autres tierces parties.

Pour gérer activement les risques associés aux faibles capacités d'absorption et de mise en œuvre, un équilibre doit être trouvé entre la nécessité impérieuse d'obtenir rapidement des résultats et l'objectif consistant à développer les capacités nationales. Pour ce faire, il sera nécessaire de conjuguer des instruments de financement susceptibles d'être canalisés par différentes voies d'exécution en vue de la réalisation de ce double objectif. Il sera important de faire en sorte que les partenaires au développement et les agences d'exécution aient autant que possible recours aux systèmes nationaux même si les financements ne sont pas canalisés par le biais des systèmes fiduciaires du Gouvernement (encadré 5.3). Il est anticipé que la transition des systèmes parallèles vers une mise en œuvre accrue par le Gouvernement ou sous sa direction se fera graduellement, mais il est important de poser les bases de cette transition dès le départ. La plateforme de financement et l'architecture de l'aide qui est proposée, et où le Comité Directeur Conjoint du RCPCA tient un rôle central, est censée ouvrir un espace qui, sur la base d'une expérience positive, aura une influence croissante sur les prises de décisions plus élargies relatives à un vaste éventail de programmes et de projets en cours.

Un effort délibéré sera nécessaire pour renforcer les systèmes de gestion des finances publiques et construire les capacités institutionnelles fondamentales dans l'ensemble de la fonction publique. Les autorités centrafricaines ont mis au point un programme de réforme global des finances publiques dont la mise en œuvre doit être poursuivie. Pour ce faire, des investissements doivent être consacrés au renforcement des capacités fiduciaires et des fonctions centrales de la fonction publique (au plan central et, à l'avenir, au plan infranational), et les modalités de mise en œuvre des projets doivent être réexaminées. Ceci doit s'inspirer des leçons acquises dans d'autres pays fragiles et touchés par les conflits et de l'utilisation d'une seule unité d'exécution de projets pour l'ensemble des projets financés par les bailleurs de fonds. Il sera aussi important de traiter la question des pratiques incitatives financées par les bailleurs de fonds (par exemple, les suppléments de salaire, le versement de per-diem) et du paiement des salaires des conseillers techniques

ENCADRE 5.3 : UTILISATION DES SYSTEMES NATIONAUX

Les systèmes nationaux désignent non seulement l'utilisation d'un compte unique de trésorerie, mais aussi un ensemble plus élargi de fonctions du cycle opérationnel de la gestion des finances publiques. Dans ce cycle, les partenaires au développement doivent adhérer dès le début aux trois systèmes relatifs i) à l'alignement sur un plan national (« conformité au plan »), ii) à l'adhésion à un cadre budgétaire (« conformité au budget ») et iii) aux normes communes de préparation de rapports (« conformité au rapport »). En outre, plusieurs partenaires utiliseront aussi vraisemblablement le compte unique de trésorerie, ainsi que les systèmes nationaux de comptabilité et d'audit au fur et à mesure de l'émergence d'un cadre fiduciaire clair.

nationaux pour ne pas entraver la réalisation des objectifs relatifs au renforcement des institutions.

SYSTEMES DE SUIVI ET DE RAPPORTS

Le cadre de suivi du RCPCA doit être souple et léger, pour être à la fois stratégique et durable. Il doit fournir un aperçu de l'avancement et des blocages afin d'éclairer les prises de décisions et de communiquer quotidiennement les résultats aux citoyens. Il est recommandé que le cadre capte trois types de suivi : i) les résultats et progrès pendant toute la mise en œuvre du RCPCA ; ii) un ensemble de jalons énonçant des mesures concrètes qui constitueront des tremplins pour la réalisation des objectifs du RCPCA ; et iii) le suivi transparent des flux de l'aide et les indicateurs d'amélioration de l'efficacité de l'aide (figure 5.3). Un rapport annuel sur l'avancement du RCPCA doit être produit par le Secrétariat, avec la participation des groupes de travail des piliers et du Comité Directeur Conjoint. Des éléments précis du cadre doivent être actualisés plus régulièrement pour éclairer les prises de décisions (par exemple, le suivi des jalons, les perceptions). Les rapports d'avancement doivent être partagés avec le Comité Directeur Conjoint et le Conseil d'Orientation afin d'éclairer leurs discussions, de même qu'avec les parties prenantes nationales.

FIGURE 5.3 : CADRE DE SUIVI STRATEGIQUE DU RCPCA

RÉSULTATS ET PROGRÈS	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'avancement de la réalisation des objectifs du RCPCA • Rapport narratif mettant en relief les principaux accomplissements et défis
JALONS	<ul style="list-style-type: none"> • Actions concrètes à court terme, sous l'impulsion du Gouvernement, requises pour atteindre les objectifs du RCPCA
FLUX ET EFFICACITÉ DE L'AIDE	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des flux d'aide (promesses, engagements, décaissements) • Suivi des flux d'aide (annonces, engagements, décaissements) avec une cartographie de la répartition géographique des ressources

Le suivi des résultats et des progrès doit être utilisé pour éclairer les prises de décisions, communiquer les résultats aux citoyens et mesurer les perceptions. Il doit servir à mettre en place un cycle itératif entre l'Etat et les citoyens. Sur la base d'un nombre restreint d'indicateurs, le tableau de bord doit citer des statistiques fiables démontrant les résultats tangibles au bénéfice des citoyens, ainsi que des indicateurs mesurant les perceptions de ces derniers. Ces indicateurs doivent être mesurés régulièrement pendant la mise en

œuvre du RCPCA afin de mettre en relief les tendances dans le temps et, dans la mesure du possible, devraient être alignés avec les indicateurs des Objectifs du Développement Durable (ODD) afin d'éviter la multiplication des cadres de suivis. L'enquête des Monographies communales qui a été réalisée dans le cadre du RCPCA (annexe 4) peut former la base d'un nouveau système de suivi. La répétition périodique de cette enquête alimenterait un système de suivi permettant de mesurer l'avancement dans la réalisation des objectifs du RCPCA, tout en proposant aux pouvoirs publics et aux habitants un procédé objectif de reddition des comptes. A l'aide d'une sélection d'indicateurs issus de l'enquête, et des informations complémentaires provenant d'autres sources (par exemple, les personnes déplacées, la qualité des routes), un tableau de bord peut être créé pour présenter les informations relatives aux résultats tangibles de développement (par exemple, le nombre d'écoles en fonctionnement ; la portée du réseau de téléphonie mobile ; la disponibilité des moyens de transport) et transmettre les rapports relatifs aux perceptions citoyennes (par exemple, sécurité, confiance, question sur l'amélioration des conditions de vie). Afin de donner un aperçu plus complet des progrès, les indicateurs devraient être accompagnés d'un rapport descriptif (par exemple, sur une base annuelle), présentant l'état des lieux des progrès et obstacles à la mise en œuvre. Ce rapport pourrait contenir des informations basées sur le travail analytique effectué dans un secteur donné et obtenues auprès de groupes de parole.

Les leçons acquises dans d'autres situations de transition suggèrent que les jalons doivent former la base d'un dialogue politique de haut niveau. Ils doivent donc être très rigoureusement sélectionnés et mesurables, reflétant des actions concrètes dont la prestation constitue une responsabilité claire. Ils doivent être actualisés annuellement et validés par le Conseil d'Orientation, de sorte à pouvoir les adapter avec souplesse pour stimuler l'action dans les domaines qui en ont le plus besoin.

Tandis que les jalons doivent être surtout fondés sur les engagements et les actions du Gouvernement, la composante relative aux flux et à l'efficacité de l'aide reflète les engagements pris par la communauté internationale pour appuyer la réalisation des priorités du RCPCA. La RCA a besoin d'un système de gestion des informations relatives à l'aide (SGIA) qui soit transparent et capte les promesses, les engagements et les décaissements de sorte à éclairer la planification et la coordination, tout en renforçant la redevabilité. Les partenaires gouvernementaux et internationaux doivent aussi convenir d'un ensemble restreint de « Principes de partenariat » définissant les domaines principaux où l'aide doit être plus efficace. Ceux-ci doivent faire l'objet d'un suivi de la part du Comité Directeur Conjoint.

Le suivi est indispensable pour mesurer l'avancement, mais son utilité est minime si les conclusions ne sont pas convenablement partagées et utilisées pour éclairer les prises de décisions. Les résultats doivent être communiqués aux divers intervenants afin de donner un sens aux processus de suivi et faire en sorte que les résultats s'améliorent sur le plan du développement. C'est pourquoi l'élaboration d'une stratégie de communication accompagnant le RCPCA serait souhaitable.

6 Conclusion



La RCA s'est engagée sur le long et difficile chemin de la reconstruction du pays, et de celle des âmes et des cœurs de sa population. Le pays fait face à des défis énormes, tels que présentés dans le RCPCA. Les autorités devront, dans un même temps : i) stabiliser la situation sécuritaire ; ii) améliorer concrètement et immédiatement les conditions de vie de la population, y compris les conditions de protection ; iii) réformer les politiques et systèmes de gouvernance pour adresser les facteurs de fragilité structurelle ; et iv) remettre le pays sur la voie du développement et de la réconciliation nationale.

Face à l'ampleur des besoins et aspirations, les autorités nationales s'engagent, au travers d'un nouveau partenariat, à poursuivre des politiques publiques servant à assurer la paix et le relèvement durables. Ce partenariat essentiel avec la population et la communauté internationale sera basé sur la transparence et la redevabilité, dans un climat de confiance retrouvée. De leur côté, les partenaires techniques et financiers traditionnels ou nouveaux s'engageront à fournir à la Centrafrique une assistance prévisible sur le long terme. Les appuis de la communauté internationale permettront également à la RCA de se préparer à honorer ses engagements relatifs à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable de 2030, considérés comme les « 17 piliers de la paix ». Le plaidoyer et la mobilisation autour des ODD mettront l'accent sur l'implication de la société civile, la jeunesse, les femmes, les collectivités locales, les structures déconcentrées de l'Etat, l'inclusion, l'impartialité, la justice et le développement équitable de toutes les régions du pays.

L'amélioration du climat sécuritaire, conjuguée aux programmes de réformes macroéconomiques et structurelles en cours, permettent d'ores et déjà d'envisager des perspectives macro-économiques favorables sur le moyen terme. La reprise économique amorcée en 2016, avec un taux de croissance du PIB estimé à 4,5 pour cent, devrait se poursuivre sur la période du RCPCA. Les projections du FMI situent l'augmentation du PIB à 5,5 pour cent en moyenne pour la période 2017-2021, atteignant 5,8 pour cent en moyenne entre 2020-2021. Le déficit courant du PIB devrait diminuer pour passer de 9,6 pour cent en 2017 à 6,5 pour cent en 2021, tandis que les recettes intérieures devraient augmenter de 8,7 à 12,4 pour cent du PIB sur la même période. La RCA reste cependant très exposée à des risques intérieurs et extérieurs, notamment la volatilité des prix des matières premières, un ralentissement global des économies émergentes et l'instabilité régionale persistante. Ceci devraient l'inciter à élargir sa base de croissance, à continuer les efforts initiés de collecte des recettes intérieures, à poursuivre des politiques budgétaires et de la dette prudentes, et à mettre en œuvre des politiques structurelles pour améliorer l'exécution du budget et créer des conditions favorables pour l'investissement privé.

Les investissements prévus en infrastructures appuieront la croissance économique des cinq prochaines années. Les infrastructures de transports en particulier permettront de réaliser des gains d'efficacité dans l'acheminement des biens et d'augmenter le volume de commerce entre la RCA et les pays voisins. La cohérence intra et intersectorielle des différents projets d'investissement et leur déclinaison autour de pôles de développement clairement identifiés pour désenclaver les régions, devraient faciliter le passage à des activités de transformation et favoriser ainsi un juste partage des fruits de la croissance. Du côté des prix, l'augmentation conséquente de l'investissement devrait générer une offre supplémentaire pour compenser l'excès de demande domestique, permettant ainsi de ramener l'inflation autour du taux cible de 3 pour cent de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Du côté du compte extérieur, cette augmentation de l'investissement

devrait générer une demande d'importation importante, entraînant ainsi un accroissement du déficit du compte courant. Toutefois, ce déficit pourrait être compensé par des flux entrants d'investissements directs étrangers avec l'amélioration du climat des affaires.

La mise en œuvre du RCPCA et le relèvement de la Centrafrique ne pourront se faire sans investissement dans le capital humain du pays. L'appui aux secteurs de l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement sont essentiels afin d'améliorer les conditions de vie de la population, et ainsi promouvoir la stabilité et la consolidation de la paix. Le renforcement du capital humain permettra également de créer un vivier de ressources humaines qualifiées et en bonne santé, pouvant contribuer de manière productive au développement du pays. Ces efforts seront pilotés par les autorités centrafricaines, avec l'appui des partenaires internationaux, dans un effort de transfert progressif des responsabilités en matière de fourniture des services de base. Cette implication accrue des autorités centrales et locales permettra de renouveler le contrat social entre l'Etat et la population.

A court terme, le relèvement de la RCA sera subordonné aux progrès réalisés dans le retour de la sécurité, la consolidation de la paix et la stabilité. Sans ces préalables, il sera très difficile de transformer les potentialités — nombreuses et prometteuses — en améliorations concrètes des conditions de vie de la population et de la situation économique du pays. Les autorités devront s'appuyer fortement sur les facteurs de résilience identifiés dans le chapitre 2, notamment la jeunesse, les femmes, les communautés locales et la société civile, qui ont le potentiel de générer une transformation sociale positive. L'intégration sous-régionale est essentielle, notamment en termes de sécurité, et présente également de grandes opportunités de coopération politique, économique et culturelle. Elle peut permettre de lever des fonds importants dans le cadre de projets régionaux, concernant par exemple la construction d'infrastructures régionales ou des réformes du cadre légal. De tels projets peuvent devenir des catalyseurs de changements structurels et avoir un effet d'entraînement sur d'autres secteurs.

A moyen terme, il sera indispensable d'effectuer des études détaillées supplémentaires. Il s'agira notamment d'analyser en profondeur les déterminants de la pauvreté, la manière de les adresser, et de comparer les scénarios de développement envisageables. Sur cette base, il serait opportun d'élaborer, de manière inclusive et avant la fin de la première phase de trois ans de mise en œuvre du RCPCA, un document stratégique sur les perspectives de développement à long terme de la République Centrafrique.

Annexe 1 : Cartes

FIGURE A1.1 : CARTE GENERALE DE LA RCA



FIGURE A1.2 : CARTE REPRESENTANT LA SITUATION HUMANITAIRE EN RCA

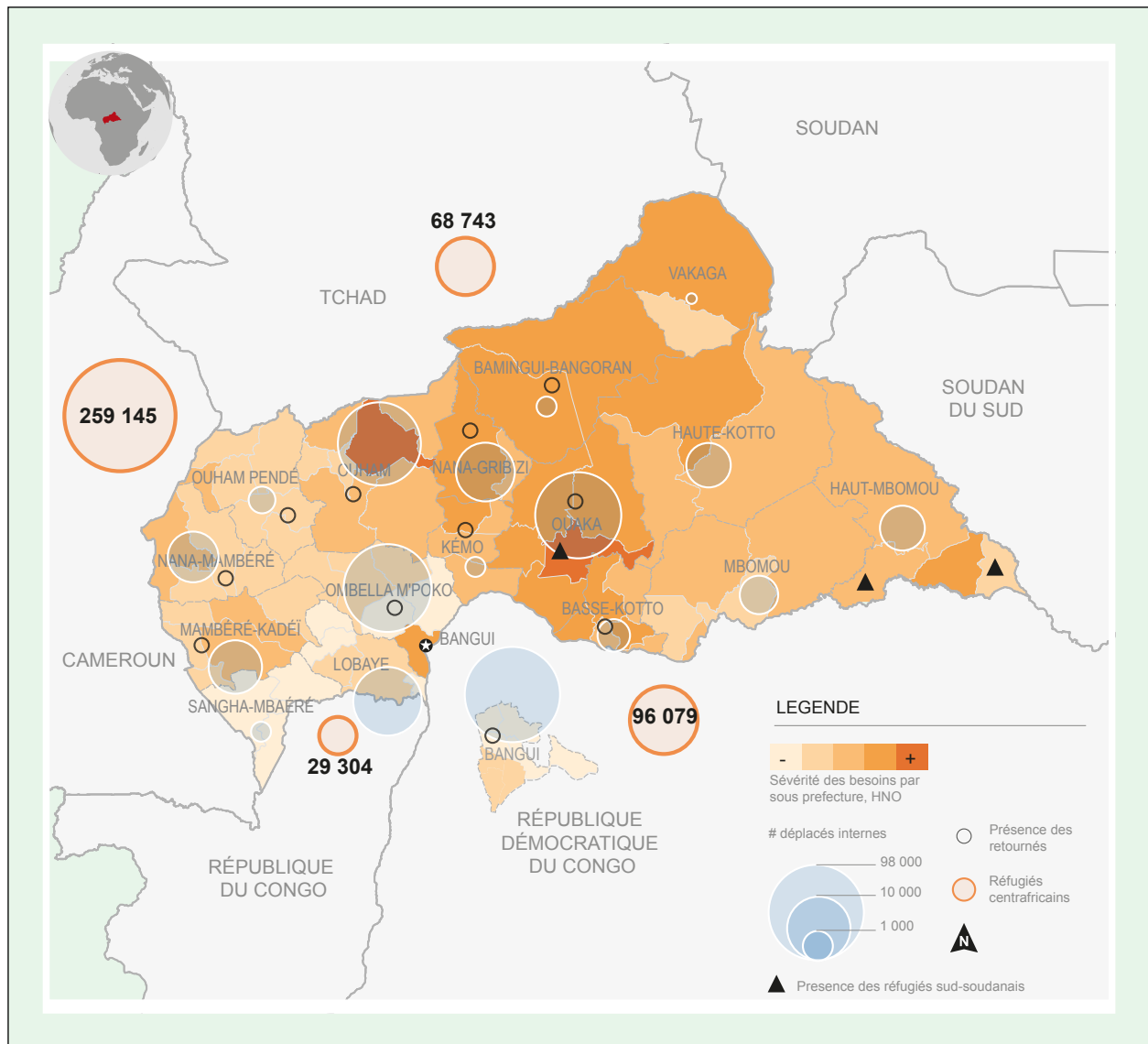


FIGURE A1.3 : CARTE REPRESENTANT LA VEGETATION DE LA RCA

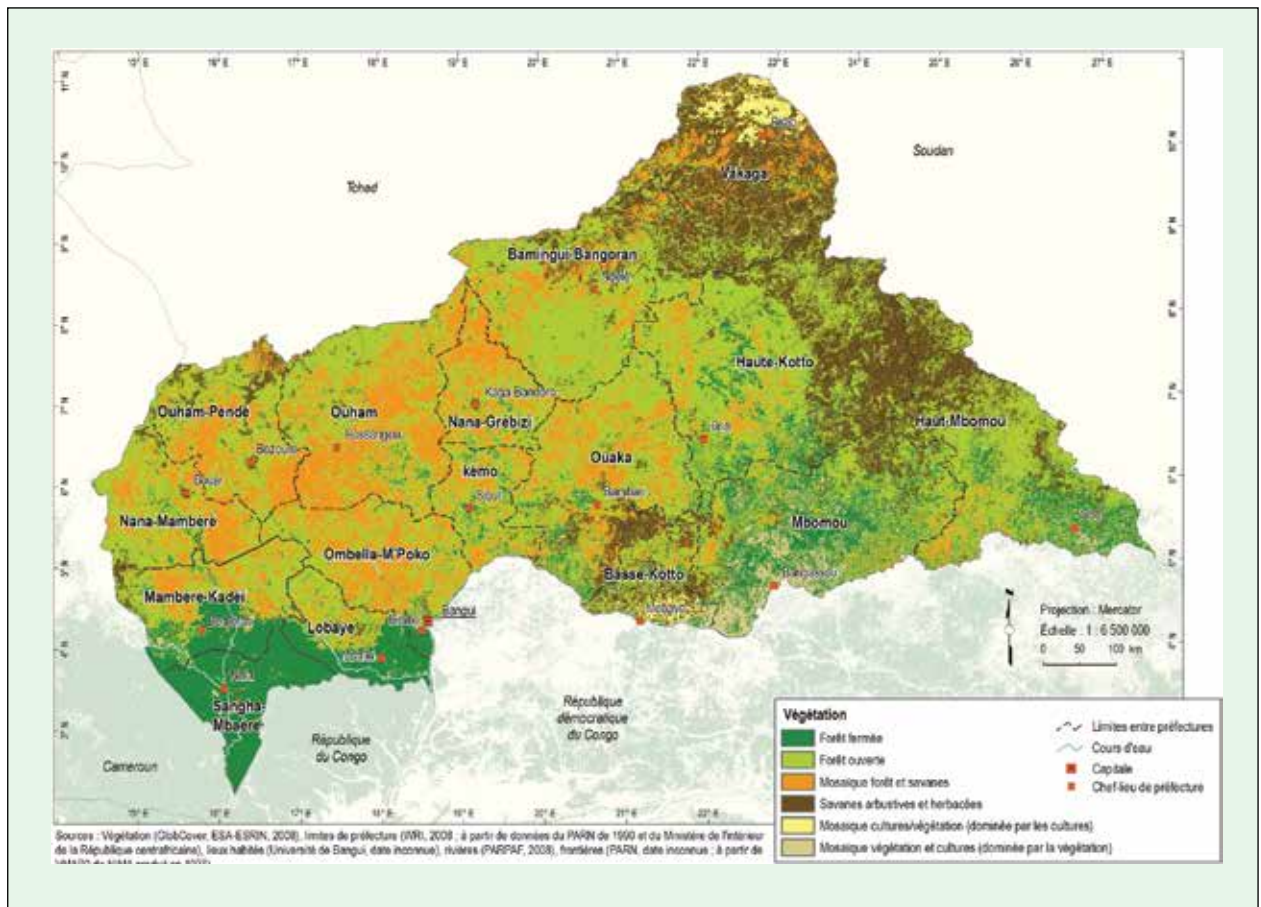
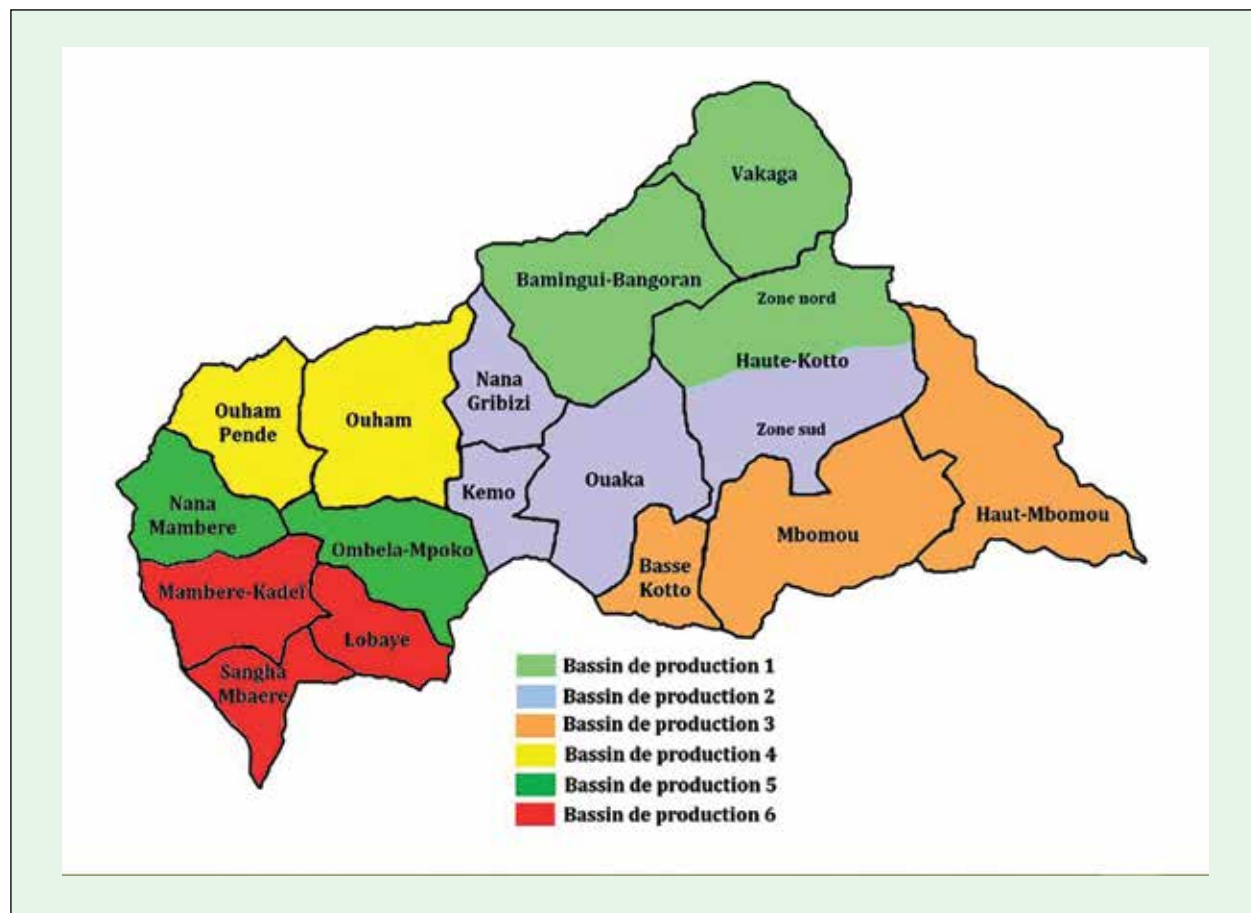


FIGURE A1.4 : CARTE REPRESENTANT LES BASSINS DE PRODUCTION AGRICOLE EN RCA



Annexe 2 : Tableaux récapitulatif des coûts

TABLEAU A2.1 : CADRE DE PRIORISATION ET COÛTS ASSOCIÉS (EN MILLIONS USD)

Composantes prioritaires	2017	2018	2019	2020-2021	Total
Pilier 1 : Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation	117	130	113	100	461
Appuyer la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés	42	43	30	0	115
DDRR	18,2	18,7	6,2	0	43,1
Réduction de la violence communautaire	5,0	5,0	5,0	0	15,0
Enfants soldats	18,9	18,9	18,9	0	56,8
Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité	35	36	27	33	131
Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité	19	21	24	40	105
Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées	21	30	31	27	109
Réconciliation nationale et cohésion sociale	7,6	8,7	5,7	3,7	25,6
Retour des réfugiés et personnes déplacées	13,0	21,3	25,5	23,3	83,1
Pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population	200	246	284	596	1 326
Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive	28	25	18	17	88
Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'eau, en transférant progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales	65	105	140	344	654
Education	14,9	27,2	48,5	97,5	188,1
Santé et nutrition	33	49,8	65,8	155,7	304,3
Eau et assainissement	16,6	27,2	24,6	78,3	146,7
Protection sociale	0,7	0,9	0,8	12,8	15,2
Assurer la sécurité alimentaire et la résilience	14	19	21	50	104
Renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance (gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption)	92	98	106	185	481 ^a

Composantes prioritaires	2017	2018	2019	2020-2021	Total
Pilier 3 : Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs	58	182	262	721	1 224
Relancer et développer les secteurs productifs (agriculture et élevage, industries extractives et forestières)	19	68	88	213	387
Agriculture	13,7	50,3	69,8	162,6	296,4
Secteur forestier et ressources renouvelables naturelles	3,8	6,0	7,8	29,2	46,7
Industries extractives	2,0	11,2	10,1	21,0	44,2
Réhabiliter et construire les infrastructures (notamment les réseaux de transport, d'électricité et de communication)	29	101	156	456	742
Routes et transports	8,1	45,9	95,8	270,7	420,4
Energie	19,6	52,1	48,8	146,1	266,5
Technologies de l'information et de la communication	1,0	3,3	11,6	39,6	55,4
Assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi (amélioration de l'appui aux entreprises et des services financiers, formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi)	10	14	18	52	94
Renforcement des capacités et appui à la mise en œuvre	30	30	30	60	150
Total	406	589	689	1 477	3 161

a. Ce montant inclut le besoin en financement extérieur pour couvrir le déficit budgétaire, qui est évalué à 355 millions USD sur 5 ans (source : FMI).

TABLEAU A2.2 : CADRE DE PRIORISATION ET COÛTS ASSOCIÉS (EN MILLIARDS DE FRANCS CFA)

Composantes prioritaires	2017	2018	2019	2020-2021	Total
Pilier 1 : Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation	69	77	67	59	272
Appuyer la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés	25	25	18	0	68
DDRR	10,7	11,0	3,7	0	25,4
Réduction de la violence communautaire	3,0	3,0	3,0	0	8,9
Enfants soldats	11,2	11,2	11,2	0	33,5
Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité	21	21	16	19	78
Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité	11	13	14	24	62
Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées	12	18	18	16	64
Réconciliation nationale et cohésion sociale	4,5	5,1	3,4	2,2	15,1
Retour des réfugiés et personnes déplacées	7,7	12,6	15,0	13,7	49,0
Pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population	118	145	168	351	783
Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive	17	15	11	10	52
Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'eau, en transférant progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales	38	62	82	203	386
Education	8,8	16,0	28,6	57,5	111,0
Santé et nutrition	19,5	29,4	38,8	91,9	179,5
Eau et assainissement	9,8	16,1	14,5	46,2	86,5
Protection sociale	0,4	0,6	0,5	7,5	9,0
Assurer la sécurité alimentaire et la résilience	9	11	12	29	61
Renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance (gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption)	54	58	62	109	283 ^a

Composantes prioritaires	2017	2018	2019	2020-2021	Total
Pilier 3 : Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs	34	108	154	426	722
Relancer et développer les secteurs productifs (agriculture et élevage, industries extractives et forestières)	11	40	52	126	229
Agriculture	8,1	29,7	41,2	95,9	174,9
Secteur forestier et ressources renouvelables naturelles	2,2	3,6	4,6	17,2	27,6
Industries extractives	1,2	6,6	6,0	12,4	26,1
Réhabiliter et construire les infrastructures (notamment les réseaux de transport, d'électricité et de communication)	17	60	92	269	438
Routes et transports	4,8	27,1	56,5	159,7	248,0
Energie	11,5	30,7	28,8	86,2	157,3
Technologies de l'information et de la communication	0,6	2,0	6,8	23,3	32,7
Assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi (amélioration de l'appui aux entreprises et des services financiers, formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi)	6	8	11	31	56
Renforcement des capacités et appui à la mise en œuvre	18	18	18	35	89
Total	239	347	407	871	1 865

a. Ce montant inclut le besoin en financement extérieur pour couvrir le déficit budgétaire, qui est évalué à 209 milliards francs CFA sur 5 ans (source : FMI).

TABLEAU A2.3 : CADRE DE PRIORISATION ET COÛTS ASSOCIÉS (EN MILLIONS D'EUROS)

Composantes prioritaires	2017	2018	2019	2020-2021	Total
Pilier 1 : Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation	106	117	102	90	415
Appuyer la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés	38	38	27	0	104
DDRR	16,4	16,8	5,6	0	38,9
Réduction de la violence communautaire	4,5	4,5	4,5	0	13,5
Enfants soldats	17,1	17,1	17,1	0	51,2
Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité	32	33	25	30	119
Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité	17	19	22	36	95
Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées	19	27	28	24	98
Réconciliation nationale et cohésion sociale	6,8	7,8	5,1	3,3	23,1
Retour des réfugiés et personnes déplacées	11,7	19,2	23,0	21,0	74,9
Pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population	180	222	256	536	1 195
Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive	25	22	16	15	79
Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'eau, en transférant progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales	59	95	126	310	589
Education	13,4	24,5	43,7	87,8	169,5
Santé et nutrition	29,7	44,8	59,2	140,3	274,1
Eau et assainissement	14,9	24,5	22,1	70,5	132,1
Protection sociale	0,6	0,8	0,8	11,5	13,7
Assurer la sécurité alimentaire et la résilience	13	17	19	45	93
Renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance (gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption)	83	88	95	166	433 ^a

Composantes prioritaires	2017	2018	2019	2020-2021	Total
Pilier 3 : Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs	53	164	236	650	1 102
Relancer et développer les secteurs productifs (agriculture et élevage, industries extractives et forestières)	17	61	79	192	349
Agriculture	12,3	45,3	62,9	146,5	267,0
Secteur forestier et ressources renouvelables naturelles	3,4	5,4	7,0	26,3	42,1
Industries extractives	1,8	10,1	9,1	18,9	39,8
Réhabiliter et construire les infrastructures (notamment les réseaux de transport, d'électricité et de communication)	26	91	141	411	669
Routes et transports	7,3	41,3	86,3	243,8	378,7
Energie	17,6	46,9	44,0	131,6	240,1
Technologies de l'information et de la communication	0,9	3,0	10,4	35,6	49,9
Assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi (amélioration de l'appui aux entreprises et des services financiers, formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi)	9	12	16	47	85
Renforcement des capacités et appui à la mise en œuvre	27	27	27	54	135
Total	365	530	621	1 330	2 847

a. Ce montant inclut le besoin en financement extérieur pour couvrir le déficit budgétaire, qui est évalué à 209 milliards francs CFA sur 5 ans (source : FMI).

Annexe 3 : Tableaux récapitulatifs des résultats stratégiques

TABLEAU A3.1 : RESULTATS STRATEGIQUES DU PILIER 1 : SOUTENIR LA PAIX, LA SECURITE ET LA RECONCILIATION

Objectifs et sous-composantes	Résultats stratégiques
Objectif 1 : Favoriser la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés	
DDRR	Le programme national de DDRR est accepté par toutes les parties prenantes et mis en œuvre.
Réduction de la violence communautaire	La violence communautaire est stabilisée.
Enfants soldats	Les enfants sortis des groupes armés sont réinsérés et réintégrés conformément aux Principes Directeurs de Paris.
Objectif 2 : Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité	
Cadre global de réforme des forces de défense et de sécurité intérieure	Un cadre politico-stratégique pour la réforme du secteur de la sécurité est adopté.
	Un contrôle démocratique du secteur de la Sécurité est mis en place.
	La capacité des autorités centrafricaines à mettre en œuvre une stratégie des Armes Légères et de Petit Calibre est assurée.
	Une stratégie de contrôle des frontières, des flux migratoires et des biens est adoptée et mise en œuvre.
Réforme de la Défense	Le cadre légal et réglementaire de la Défense est révisé et adopté.
	La gestion des ressources humaines de la Défense est rationalisée et assainie.
	Les infrastructures essentielles de la Défense sont réhabilitées.
	Sept Bataillons d'Infanterie et un Bataillon Amphibie sont formés, équipés et opérationnels.
	La Justice Militaire, instrument de lutte contre l'impunité et de renforcement de l'Etat de droit, est opérationnelle.
	Le système de formation initiale et continue des FACA est remis en état.
Réforme de la Sécurité Intérieure	Le Cadre Légal et Réglementaire de la Sécurité Intérieures est révisé et adopté.
	La gestion des ressources humaines de la Sécurité Intérieure est rationalisée et assainie.
	Les infrastructures essentielles de la Sécurité Intérieure sont réhabilitées pour assurer une capacité opérationnelle minimale de la Police et de la Gendarmerie.
	Les forces de la Sécurité Intérieure sont formées pour accomplir leurs fonctions régaliennes.
	Les services de la Police et de la Gendarmerie sont gérés de manière effective, transparente et fiable.

Objectifs et sous-composantes	Résultats stratégiques
Objectif 3 : Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité	
	La CPS est opérationnelle.
	La Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales est mise en place et est opérationnelle.
	Les infrastructures judiciaires sont réhabilitées et les activités judiciaires sont relancées.
	La réforme de la Justice est initiée.
	L'administration pénitentiaire démilitarisée se redéploie sur le territoire et fonctionne conformément aux standards internationaux.
Objectif 4 : Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions requises pour le retour des réfugiés et appliquer les solutions durables pour les personnes déplacées	
Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale	La RCA est dotée d'une architecture pérenne de paix inclusive et représentative des citoyens au niveau local, régional et national.
	La RCA est dotée d'un mécanisme de justice transitionnelle et des dispositifs de prise en charge et de réparation des victimes des conflits.
	Une stratégie nationale de communication pour la paix, la réconciliation et la cohésion sociale est élaborée et mise en œuvre.
Mettre en place les conditions favorables pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées	Un cadre normatif est élaboré et mis en œuvre pour le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées.
	La stratégie nationale des solutions durables pour les personnes déplacées et la réintégration des réfugiés est adoptée et mise en œuvre.

TABLEAU A3.2 : RESULTATS STRATEGIQUES DU PILIER 2 : RENOUVELER LE CONTRAT SOCIAL ENTRE L'ETAT ET LA POPULATION

Objectifs et sous-composantes	Résultats stratégiques
Objectif 1 : Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive	
	La stratégie nationale de la restauration et de l'extension de l'autorité de l'Etat est élaborée et mise en œuvre.
	Les fonctionnaires et agents de l'Etat sont (re)déployés et en poste dans toutes les sous-préfectures.
	La politique de décentralisation est mise en œuvre, la légitimité des autorités est accrue, et les organes des collectivités locales élues sont installés et opérationnels.
	Les institutions prévues par la Constitution sont mises en place et fonctionnelles.
	Le cadre institutionnel de pilotage et de mise en œuvre de la réforme administrative est créé et opérationnel.
	Les bases de la société sont renforcées, des dynamiques locales positives sont recréées, la bonne gouvernance locale est promue ainsi que la coexistence pacifique au niveau communautaire.
	La politique nationale de réconciliation et cohésion sociale communautaire est mise en œuvre au niveau local à travers des plans de relèvement locaux et de consolidation de la paix.

Objectifs et sous-composantes	Résultats stratégiques
Objectif 2 : Fournir les services de base à la population	
Education	Les infrastructures de gestion de l'éducation et les capacités d'accueil des établissements scolaires sont renforcées, particulièrement dans les préfectures les plus vulnérables.
	Les conditions d'apprentissages sont améliorées et la sécurisation des espaces d'apprentissage est renforcée.
	Des modèles alternatifs d'éducation ciblant les enfants, adolescents et jeunes à risque de déscolarisation, déscolarisés et non scolarisés sont développés et mis en œuvre.
	Les systèmes de formation initiale et continue des enseignants et du cadre de suivi pédagogique sont renforcés avec un accent mis sur l'éducation à la paix, à la citoyenneté et la cohésion sociale.
	Le déploiement des enseignants est appuyé de façon équitable sur tout le territoire national.
	Des stratégies d'attraction et de maintien dans l'enseignement sont développées.
	Le statut, les modes de recrutement, de formation et les mécanismes de prise en charge des maîtres-parents sont révisés.
	Des connaissances sur les performances, les coûts et le financement du secteur sont générées et le prochain plan sectoriel est produit.
	La mise en application des actions du plan intérimaire relatives à la prise en charge des maîtres parents est accélérée.
	Le Système d'information et de Gestion de l'Education est restauré et modernisé.
	Le développement institutionnel est assuré.
Santé	Les capacités opérationnelles en planification, budgétisation, suivi-évaluation et infrastructures sont renforcées à tous les niveaux du système de santé.
	Les ressources nécessaires pour le financement des soins sont mobilisées.
	Un système d'approvisionnement en médicaments essentiels, équipements et autres produits de santé est fonctionnel.
	Un personnel de santé qualifié et suffisamment motivé est présent sur tout le territoire national, y compris dans les zones rurales reculées.
	La prise en charge de la santé de la mère est améliorée.
	La prise en charge de la santé de l'enfant est améliorée.
	La prévention et la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles sont renforcées.
Nutrition	Le cadre politique et institutionnel en matière de nutrition est renforcé.
	La promotion et la protection de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant sont développées et assurées.
	L'intégration des interventions nutritionnelles dans les soins de santé primaire est renforcée.
	Les interventions de nutrition à assise communautaire sont développées.
	La supplémentation en micronutriments et la fortification alimentaire sont renforcées.
	L'alimentation des groupes vulnérables spécifiques, y compris les personnes vivant avec le VIH / sida, est renforcée.
	Le système de surveillance nutritionnelle et alimentaire est renforcé.
	La capacité de prévention et de réponse aux urgences nutritionnelles est renforcée.

Objectifs et sous-composantes	Résultats stratégiques
Eau et assainissement	L'accès à l'eau potable des populations rurales est amélioré.
	L'accès à l'eau potable des populations urbaines (Bangui et centres secondaires) est amélioré.
	L'accès à l'assainissement est amélioré.
	Les structures gouvernementales sont renforcées en vue de la fourniture de meilleurs services d'eau et d'assainissement.
	Le secteur de l'eau et de l'assainissement dispose d'instruments institutionnels, juridiques et réglementaires et d'outils performants pour une meilleure connaissance, suivi et évaluation du secteur.
	Une stratégie de communication sociale et communautaire pour le changement des normes et des comportements est mise en œuvre en soutien à la durabilité des interventions WASH
Protection sociale	Le cadre politique et institutionnel pour la protection sociale est amélioré.
	Le cadre de protection sociale est élargi.
	Les groupes vulnérables et spécifiques sont ciblés.
	Les capacités administratives sont développées.
Objectif 3 : Assurer la sécurité alimentaire et la résilience	
	La sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables est assurée, leurs capacités productives et leurs moyens d'existence sont rétablis et renforcés.
	La malnutrition chez les enfants et les patients sous traitement antirétroviral et antituberculeux est réduite.
	Les communautés développent la cohésion sociale, la culture de l'épargne et le partage des bonnes pratiques à travers l'approche caisse de résilience.
	Les politiques nationales de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont actualisées et opérationnelles.
	La coexistence pacifique entre éleveurs et agriculteurs est effective à travers la mise en place des structures de gestion concertées de la transhumance.
	La réinsertion socio-économique des jeunes vulnérables affectés par les conflits dans le secteur agropastoral est assurée.
	La coordination du groupe de travail sécurité alimentaire est renforcée et le système d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle est opérationnel.
Objectif 4 : Renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance (gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption)	
	Le cadre d'élaboration du budget est renforcé.
	Le niveau de mobilisation des recettes intérieures est accru.
	La chaîne de la dépense publique est renforcée et les procédures normales d'exécution de la dépense sont respectées.
	La comptabilité publique est tenue dans les délais et conformément aux textes en vigueur.
	La capacité de production statistique est renforcée.
	La crédibilité financière de l'Etat est restaurée et les mécanismes de contrôle interne et de redevabilité sont renforcés.
	Le déficit budgétaire pour les dépenses incompressibles de l'Etat est pris en charge par l'appui budgétaire.

TABLEAU A3.3 : RESULTATS STRATEGIQUES DU PILIER 3 : ASSURER LE RELEVEMENT ECONOMIQUE ET LA RELANCE DES SECTEURS PRODUCTIFS

Objectifs et sous-composantes	Résultats stratégiques
Objectif 1 : Relancer et développer les secteurs productifs	
Agriculture	L'accès aux intrants agropastoraux et halieutiques est amélioré.
	Les méthodes de recherche et de vulgarisation sont mises à jour et déployées, et des techniques plus adaptées sont diffusées.
	La production agricole est augmentée et les cultures de rente sont développées.
	La production de l'élevage est augmentée et ses chaînes de valeur sont développées.
	La production halieutique est augmentée et la chaîne de valeur est développée.
	La gouvernance et la régulation des secteurs agropastoraux et halieutiques sont renforcées.
Secteur forestier et ressources naturelles renouvelables	L'aménagement intégré et participatif des territoires forestiers permet une harmonisation des enjeux et l'identification de nouvelles activités.
	La reprise des investissements dans le secteur forestier permet la reprise des flux de revenus, de recettes fiscales et la création d'emplois.
	Les activités forestières sont améliorées et diversifiées, et une spécialisation productive a lieu.
	Les moyens de subsistance des communautés forestières évoluent de manière positive et les conflits entre concessionnaires et communautés forestières diminuent.
	Les revenus issus des activités forestières durables s'accroissent.
	L'aménagement intégré et participatif des territoires des savanes forestières et aires protégées permet une harmonisation des enjeux et l'identification de nouvelles activités.
	Les revenus issus des activités d'exploitation durables des ressources naturelles s'accroissent.
	La gestion des déchets est améliorée.
Industries extractives	Les investissements dans le secteur minier industriel augmentent.
	La formalisation, la productivité et les conditions de travail des activités minières artisanales sont améliorées.
	La gouvernance du secteur minier est améliorée.
Objectif 2 : Réhabiliter et construire les infrastructures	
Routes et transports	Le désenclavement intérieur permet une circulation largement facilitée des personnes et des biens.
	Le désenclavement extérieur de la RCA permet une circulation largement facilitée des personnes et des biens.
	Une amélioration de la desserte aérienne améliore la connectivité nationale et internationale.
	Le cadre institutionnel et la politique des transports permettent une bonne gestion et développement du secteur.
Energie	L'accès à une électricité fiable est étendu.
	La performance de l'ENERCA est améliorée.
	Le cadre politique, réglementaire et institutionnel pour les réseaux électriques en milieu urbain et pour les projets d'électrification rurale est renforcé.

Objectifs et sous-composantes	Résultats stratégiques
Technologies de l'information et de la communication	La connectivité en milieu rural est améliorée.
	La connectivité internationale est améliorée.
	Le cadre institutionnel et les institutions du secteur sont renforcées.
Objectif 3 : Etablir les conditions-cadre pour le développement du secteur privé et de l'emploi	
Climat des affaires	La création d'entreprises et l'obtention de permis sont facilités.
	Le coût des affaires est réduit.
	Le programme d'amélioration du climat des affaires est élaboré de façon concertée.
Accompagnement des entreprises et développement des services financiers	Les PME et PMI sont professionnalisées.
	Le nombre des partenariats public-privé augmente.
	L'accès au crédit est facilité.
	Le sous-secteur de la microfinance se déploie sur tout le territoire et assure l'inclusion financière.
Formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi	Une formation professionnelle adaptée augmente la main d'œuvre qualifiée.
	Le soutien à l'entrepreneuriat permet une insertion réussie des jeunes et populations vulnérables.
	Un système d'intermédiation national efficace entre la formation et le marché du travail existe.

Annexe 4 : Résultats et analyse de l'enquête nationale auprès des communes et des ménages

Contexte

En août 2016, ICASEES a mené une enquête nationale, avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale, afin de collecter des données sur l'état de la nation et les priorités des autorités locales et des citoyens en matière de développement. L'enquête nationale sur les monographies communales se divise en deux composantes : une enquête auprès des communes et une enquête auprès des ménages. Un rapport complet présentant les résultats de l'enquête et les bases de données sera rendu public en octobre 2016.

L'enquête auprès des communes a permis d'établir un état des lieux de l'ensemble des 179 communes de la RCA et des perspectives locales au sujet des priorités relatives à la sécurité et aux politiques publiques. Des entretiens auprès des autorités locales ont permis de collecter des données portant sur l'état des infrastructures locales, et notamment les structures de santé et d'éducation ; la gouvernance locale ; les activités économiques ; le conflit ; la sécurité ; et la violence. En outre, l'enquête se renseigne sur la façon dont sont perçues les conditions socio-économiques et sécuritaires dans l'agglomération principale de la commune et sur les politiques publiques jugées prioritaires par la commune en matière de : paix, réconciliation et sécurité ; bonne gouvernance et fourniture de services de base ; et le relèvement économique.

L'enquête auprès des ménages a collecté des données sur le bien-être socio-économique, la perception des conditions sécuritaires et économiques et les politiques publiques jugées prioritaires, complétant ainsi les données obtenues par l'enquête auprès des communes. En menant de manière simultanée des enquêtes auprès des communes et des ménages, il est possible de mettre en exergue des différences éventuelles de perception entre les autorités locales et les habitants. Dix ménages ont été interviewés dans chaque commune de la RCA, sauf deux, où les enquêteurs n'ont pas pu se rendre en raison de la présence de groupes armés et des routes impraticables en saison pluvieuse. Ces deux communes sont situées dans le nord-est du pays : l'Ouandja-Kotto dans la préfecture de Haute-Kotto et l'Ouada-Djalle dans la préfecture de Vakaga. (Voir la section méthodologique pour de plus amples détails concernant la conception et l'exécution de l'enquête.)

Les Monographies communales formeront la base d'un système de rétroaction qui fournira aux décideurs des informations sur les évolutions constatées. Le renouvellement biennuel des enquêtes fournira des données fiables et en temps opportun sur l'évolution des besoins et l'avancement des progrès réalisés en matière de développement, permettant d'informer les prises de décisions. Un appui supplémentaire des bailleurs de fonds permettrait de renforcer ce système de rétroaction de sorte à améliorer le suivi et compléterait d'autres initiatives visant à renforcer la collecte de données en RCA.

Profil des répondants de l'enquête auprès des ménages

Les moyens de subsistance des ménages sont principalement agricoles. Environ 7 chefs de ménage sur 10 ont pour profession principale l'agriculture, l'élevage ou la pêche. Environ 1 chef de ménage sur 10 a une activité commerciale. Les autres activités, plus minoritaires, sont le transport, l'industrie, la construction, les mines et l'artisanat.

Les chefs de ménage sont en majorité des hommes, dont environ la moitié est âgée de 25 à 44 ans. Le niveau de scolarité des chefs de ménage est faible, 7 sur 10 n'ayant pas dépassé le stade du primaire. Seul 10 pour cent seulement des chefs de ménage sont mariés, mais la plupart d'entre eux vivent en union libre. La pyramide démographique globale est large, les jeunes étant fortement représentés.

Les caractéristiques socio-économiques des ménages (tableau A4.1), notamment le genre, l'éducation et la profession du chef de ménage, sont similaires aux résultats des autres enquêtes nationales (Sécurité Alimentaire 2015, Programme Alimentaire Mondiale (PAM) et Enquête Centrafricaine pour le Suivi-Evaluation du Bien-être (ECASEB) 2008). Ceci est rassurant et suscite une confiance accrue concernant la fiabilité des résultats de l'enquête auprès des ménages dans leur représentativité à l'échelle du pays.

Etat des lieux

Des disparités frappantes existent entre Bangui et le reste du pays sur le plan de la disponibilité de l'infrastructure (tableau A4.2). L'infrastructure hydraulique est restreinte : une commune sur trois seulement déclare être approvisionnée soit par la SODECA, soit par des pompes à eau dans le chef-lieu de la commune. Bangui est bien desservie, mais seul 17 à 60 pour cent des communes dans les autres régions, disposent d'une infrastructure d'approvisionnement en eau potable. L'infrastructure électrique fonctionne à Bangui, dans quelques communes de la préfecture limitrophe d'Ombella M'Poko et dans une commune de chacune des préfectures de Lobaye et de Basse-Kotto. Bien que la compagnie d'électricité ENERCA ait apparemment fonctionné auparavant dans 6 autres préfectures, les services n'y sont actuellement pas disponibles. L'infrastructure des télécommunications étant principalement concentrée à Bangui et ses environs, il est très difficile de diffuser les actualités et d'échanger des informations à l'échelle du pays. Selon l'enquête auprès des autorités locales, le réseau de téléphonie mobile couvre seulement 40 pour cent des communes (chef-lieu) environ ; les chaînes nationales de radio et de télévision et Internet sont disponibles dans encore moins de communes.

L'accès aux services sociaux de base est très restreint (figure A4.1). Même dans les 10 agglomérations (villages / quartiers) les plus importantes de chaque commune, la moitié dispose d'une école primaire et une sur cinq dispose d'une structure de santé. La situation est à peine meilleure dans les plus grandes communes d'au moins 1 500 habitants. Ces plus grandes agglomérations constituent 16 pour cent de la totalité des agglomérations en RCA, et environ 34 pour cent de la population y résidait en 2003. Il est raisonnable de supposer que l'accès aux services sociaux est considérablement plus restreint dans les plus petites agglomérations (données non reflétées dans le graphique).

Le manque de structures et la pénurie de personnel qualifié sont les plus grands problèmes identifiés par les autorités locales (tableau A4.3). Les responsables locaux indiquent que la fourniture des services de santé est entravée par un manque de structures de santé et une

TABLEAU A4.1 : PROFIL DU CHEF DE MENAGE ET DE LA POPULATION (%)

Caractéristiques		Pondéré		Non pondéré	
		Chef de ménage	Population	Chef de ménage	Population
Zone de résidence	Urbaine	38	37	25	26
	Rurale	62	63	75	74
Genre	Masculin	82	50	83	50
	Féminin	19	50	17	50
Age	Moins de 25 ans	11	69	11	69
	Entre 25 et 34 ans	26	13	26	13
	Entre 35 et 44 ans	26	9	27	9
	Entre 45 et 54 ans	22	6	21	6
	Au moins 55 ans	14	4	15	4
Education	Aucune	23	43	22	44
	Primaire ou alphabétisé	44	43	50	45
	Secondaire	28	13	26	11
	Supérieure	6	2	3	1
Profession (principale)	Agriculture, élevage, pêche	67	35	77	40
	Industrie, construction, mines, artisanat	5	2	4	2
	Commerce	12	5	7	4
	Transport	8	2	7	1
	Etudiant	3	23	2	23
	Sans emploi / inactif	4	12	2	10
	Autres	1	21	1	21
Etat matrimonial	Célibataire	27	48	24	46
	Marié	10	7	9	7
	Union libre	52	38	56	40
	Séparé / divorcé	5	3	4	3
	Veuf	7	4	7	4
Ethnie	Banda	24	25	24	26
	Sara / Kaba	6	7	7	7
	Mboum	7	6	7	7
	Gbaya	30	29	33	32
	Mandja	9	9	9	9
	Ngbaka-Bantou	6	7	5	6
	Yakoma-Sango	8	7	5	4
	Zande-Nzakara	5	5	5	5
	Haoussa / Peul	2	2	1	2
	Autre ou étranger	4	4	3	3

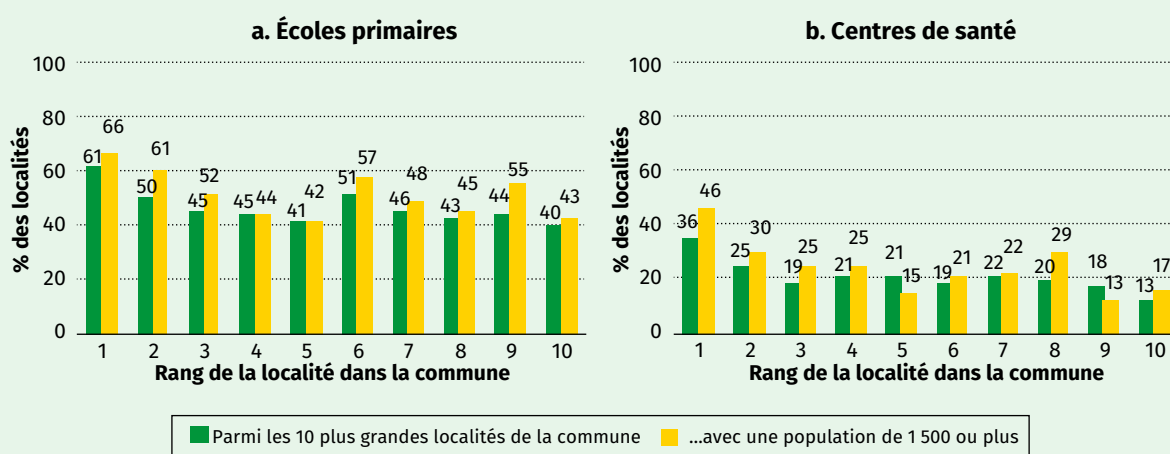
Remarque : La population enquêtée est fondée sur la liste des membres des ménages.

TABLEAU A4.2 : INFRASTRUCTURE HYDRAULIQUE, ENERGETIQUE ET DE TELECOMMUNICATION PAR REGION

Région (préfectures)	Disponibilité dans l'agglomération principale de la commune (% de communes)						
	Eau potable (SODECA ou pompe)	Electricité (ENERCA)	Couverture téléphonie mobile	Réception radio internationale	Réception radio nationale	Réception télévision nationale	Connexion Internet
Bangui	88	100	100	100	100	100	100
Plateau (Ombella-M'Poko, Lobaye)	36	18	55	95	50	9	14
Equateur (Nana-Mambere, Mambere-Kadei, Sangha- Mambere)	24	0 ^a	50	97	6	0	15
Yadé (Ouham, Ouham- Pendé)	28	0 ^a	35	74	2	0	7
Kagas (Ouaka, Kemo, Nana-Gribizi)	60	0 ^a	33	83	3	0	3
Fertit (Bamingui-Bangoran, Vakaga, Haute-Kotto)	50	0	33	92	25	0	25
Haut-Oubangui (Basse- Kotto, Mbomou, Haut- Mbomou)	17	3 ^a	37	97	0	0	17
RCA	36	12	43	89	15	6	16

a. L'infrastructure est présente dans 6-7 pour cent de communes additionnelles dans la région, mais ne fonctionne pas actuellement ; globalement, 57 pour cent seulement fonctionnent.

FIGURE A4.1 : ECOLES PRIMAIRES ET CENTRES DE SANTE EN FONCTIONNEMENT DANS LES 10 PLUS GRANDES LOCALITES DE CHAQUE COMMUNE



Remarque : 1 étant la plus grande localité de la commune.

TABLEAU A4.3 : CONTRAINTES EN MATIERE DE SANTE ET D'EDUCATION (% DE COMMUNES)

Contraintes	Bangui	Reste du pays	RCA
Soins de santé (sujet le plus important)			
Manque de structures de santé fonctionnelles	43	30	31
Manque de médecins	14	23	22
Manque d'infirmiers	0	22	21
Autres	43	25	26
Total	100	100	100
Education primaire (sujet le plus important)			
Manque d'écoles fonctionnelles	43	23	24
Manque d'enseignants	0	24	23
Enseignants non qualifiés	14	17	17
Insécurité	14	14	14
Conditions matérielles (bâtiments)	0	6	6
Autres	29	16	17
Total	100	100	100
Education secondaire (sujet le plus important)			
Manque d'écoles fonctionnelles	29	47	46
Manque d'enseignants	0	11	11
Insécurité	14	10	11
Conditions matérielles (bâtiments)	14	9	9
Enseignants non qualifiés	14	6	7
Autres	29	16	17
Total	100	100	100

Remarque : Ces résultats représentent les perspectives des autorités locales dans les communes.

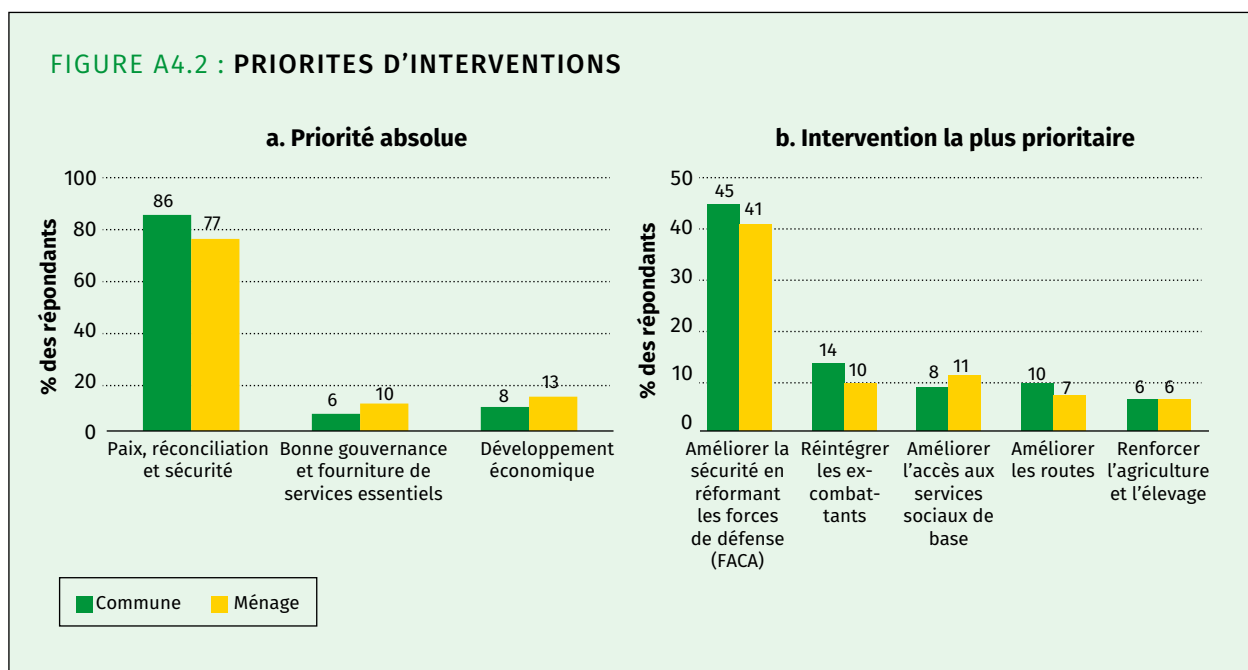
pénurie de médecins et d'infirmiers. Au sujet des écoles primaires, les principaux enjeux cités sont le dysfonctionnement des écoles, la sous-qualification des enseignants et l'insécurité. Le nombre d'écoles publiques a baissé par rapport à l'année qui a précédé la crise, particulièrement dans les régions de Yadé, Kagas et Haut-Oubangui. Pour 40 pour cent des communes, la plus grande difficulté des écoles primaires publiques (dans le chef-lieu) vient du nombre insuffisant d'enseignants ou de leur manque de qualification. En outre, 24 pour cent indiquent que le non-fonctionnement des écoles est le plus grand problème ; 14 pour cent citent l'insécurité. Concernant les établissements du secondaire, les mêmes difficultés sont citées, leur non-fonctionnement étant la principale contrainte.

En matière d'accès à la justice, quatre préfectures (Ouham, Kemo, Nana-Gribizi, Mbomou) déclarent être sans tribunal fonctionnel pour régler les litiges juridiques. Au moment de l'enquête, 24 tribunaux sont déclarés, mais 6 d'entre eux ne fonctionnent pas.

Priorités en matière de développement

Les autorités locales et les habitants conviennent globalement que la priorité absolue du pays doit être la paix, la réconciliation et la sécurité (figure A4.2). Viennent ensuite la bonne gouvernance et la fourniture des services de base, puis le développement économique. Concernant des interventions de politiques spécifiques, les cinq priorités privilégiées (parmi toutes les options) par les répondants de l'enquête sont les suivantes, par ordre d'importance : i) améliorer la sécurité en réformant les FACA (l'armée) opérant sur l'ensemble du territoire ; ii) réintégrer les ex-combattants ; iii) accroître l'accès aux services de base (santé, éducation, eau) ; iv) restaurer l'infrastructure routière ; et v) augmenter la production dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

FIGURE A4.2 : PRIORITES D'INTERVENTIONS



Il a été demandé aux répondants d'indiquer la principale priorité d'intervention dans chacune des trois catégories (tableau A4.4). Au sujet de la paix, la réconciliation et la sécurité, la grande majorité souhaite le retour à la sécurité dans l'ensemble du pays, par une réforme des forces de défense (FACA), comme l'indiquent les résultats ci-dessus. La réintégration vient en second lieu, mais loin derrière. Dans le domaine de la gouvernance et de la fourniture des services essentiels, le redéploiement administratif dans l'ensemble du pays a été le plus fréquemment mentionné, particulièrement par les habitants de Bangui. D'autre part, l'amélioration de l'accès aux services de base est une grande priorité pour les habitants des autres régions du pays où l'accès aux services de santé et d'éducation est extrêmement restreint. Concernant le développement économique, la création d'emplois est très prioritaire aux yeux des habitants de Bangui, alors que ceux des autres régions, particulièrement dans les régions orientales plus isolées du Haut-Oubangui et de Fertit, insistent davantage sur le renforcement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage et la construction des routes.

TABLEAU A4.4 : PRIORITES IDENTIFIEES DANS CHAQUE CATEGORIE (% DE MENAGES)

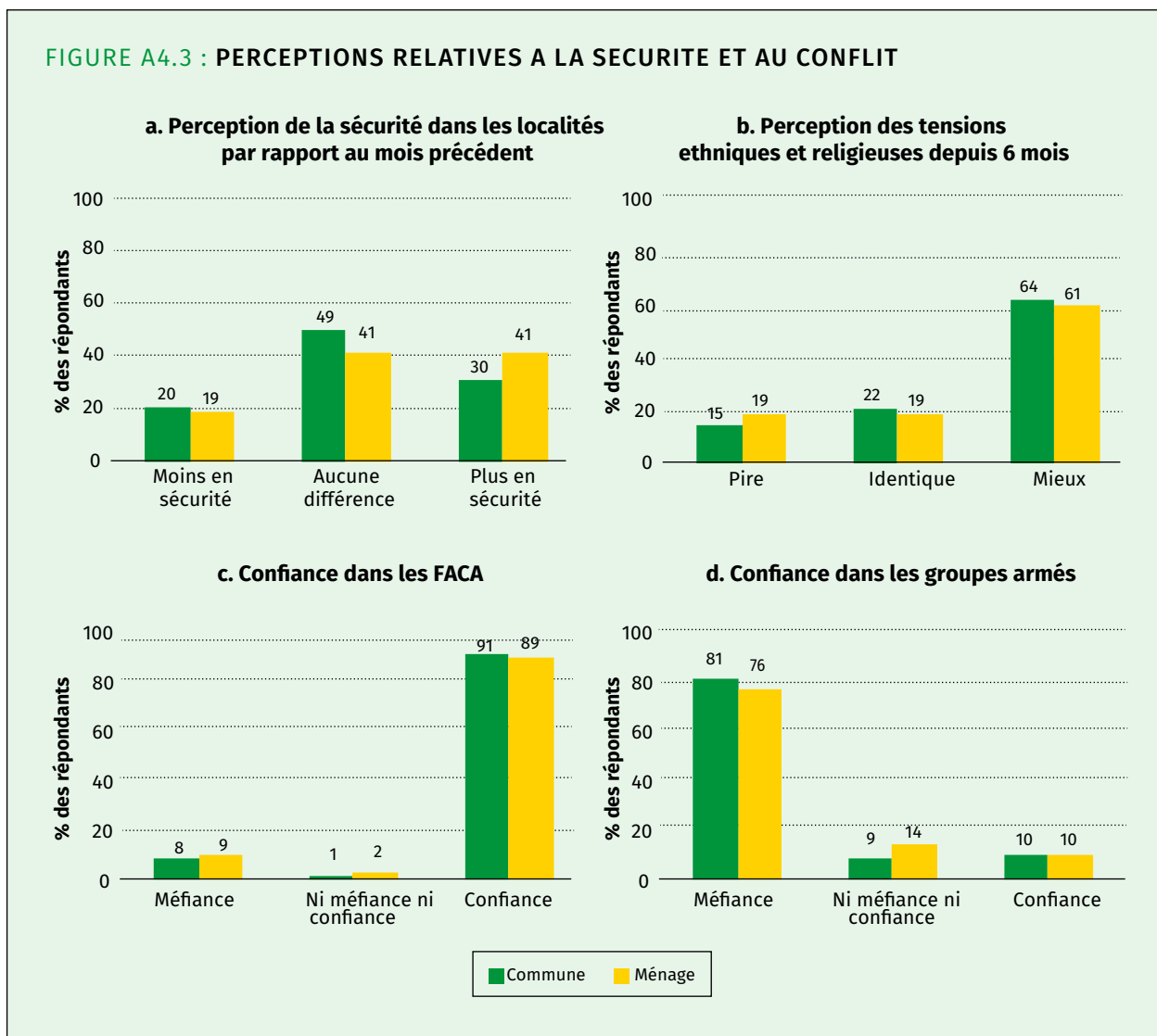
Priorités	Bangui	Ailleurs urbain	Rural	RCA
Paix, réconciliation et sécurité (priorité suprême dans le groupe)				
Rétablir la sécurité dans l'ensemble de la RCA en réformant les forces de défense (FACA)	52,6	56,4	59	57,4
Réintégrer les ex-combattants	15,8	11,3	13,2	13,2
Rétablir la sécurité dans l'ensemble de la RCA en réformant les forces de défense (police et gendarmerie)	1,3	11,3	9,2	8,4
Aider à réduire la violence	5,3	6,3	7,5	6,9
Mettre en place une politique de réconciliation nationale et de cohésion sociale	6,6	6,3	5	5,5
Bonne gouvernance et fourniture de services de base (priorité absolue dans le groupe)				
Redéployer les services administratifs dans l'ensemble du pays	32,9	26,4	24,6	26,3
Fourniture de services de base à la population, particulièrement les services de santé	11,8	19,5	25,2	21,8
Fourniture de services de base à la population, particulièrement les services d'éducation	13,2	17,7	18,7	17,6
Fourniture de services de base à la population, particulièrement les services hydrauliques	7,9	14,8	11,5	11,6
Garantir la sécurité alimentaire	3,9	10	8,6	8,2
Développement économique (priorité absolue dans le groupe)				
Renforcer et développer les secteurs de l'agriculture et de l'élevage	22,7	32,6	36,5	33,4
Construire les routes	12	32,9	36,9	32
Créer des emplois	36	13,7	11,5	15,9
Renforcer et développer les industries extractives	4	4,5	5,4	5
Elaborer des programmes de formation professionnelle	5,3	4,5	2,4	3,3

Remarque : Le questionnaire a demandé aux répondants de choisir l'intervention la plus prioritaire dans chaque catégorie. Seules les cinq premières réponses sont indiquées. Les résultats sont pondérés pour ajuster les parts relatives de Bangui, des autres zones urbaines et du milieu rural.

Perceptions relatives à la sécurité et au bien-être des ménages

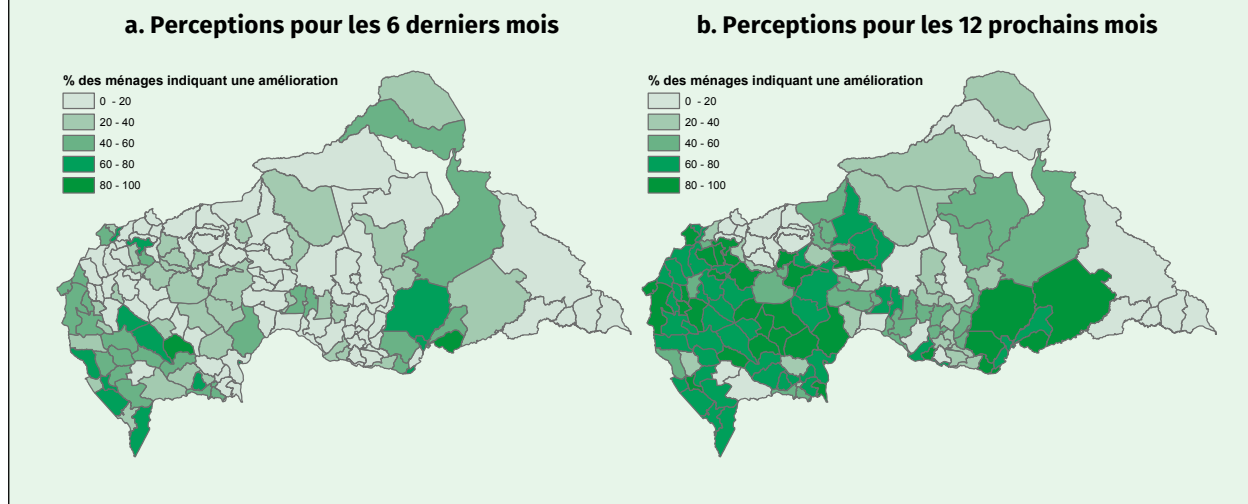
La sécurité suscite toujours une grande préoccupation parmi les répondants, malgré les améliorations récentes (figure A4.3). En août, la situation sécuritaire a été jugée stable ou en voie d'amélioration (par rapport à juillet) dans 80 pour cent des communes, le plus grand degré d'amélioration ayant été perçu dans les régions de Bangui, Equateur et Plateau. Dans d'autres zones, les perceptions locales ont été mitigées. Les tensions ethniques et religieuses semblent s'être atténuées au cours des 6 derniers mois dans la plupart des régions, particulièrement à Bangui. Mais les préfectures d'Ouham et Kemo font exceptions, puisque presque la moitié de leurs répondants déclarent que la situation se détériore. En outre, les répondants affirment faire confiance aux FACA, à la gendarmerie et à la police. Les groupes armés qui

FIGURE A4.3 : PERCEPTIONS RELATIVES A LA SECURITE ET AU CONFLIT



opèrent encore dans le pays sont peu soutenus, sauf dans la préfecture de Vakaga où 80 pour cent des ménages enquêtés leur font confiance.

Les enquêtes de perceptions au sujet des conditions de vie et des opportunités révèlent des attentes élevées des ménages en matière de relèvement économique et d'amélioration du bien-être (figure A4.4). Au cours des 6 derniers mois, la majorité des ménages ont vu leur niveau de vie stagner ou baisser. Concernant leur avenir, la majorité des ménages est optimiste, s'attendant à ce que son niveau de vie et ses opportunités d'emploi s'améliorent l'an prochain. Ce même optimisme est perçu aussi bien en milieu urbain que rural. La comparaison à l'échelle des préfectures indique que les habitants de Vakaga et de Haut-Mbomou sont les plus incertains, tandis que ceux vivant à Mbomou, Ombella-M'Poko et Nana-Mambere sont les plus confiants en l'avenir.

FIGURE A4.4 : PERCEPTIONS DES MENAGES DE L'EVOLUTION DE LEUR CONDITIONS DE VIE PASSEES ET FUTURES

Construire un système de suivi

L'enquête sur les Monographies communales, qui a couvert l'ensemble du pays et a permis de collecter les données de manière rapide et efficace, peut constituer la base d'un nouveau système de suivi. La répétition périodique de cette enquête alimenterait un système de suivi permettant de mesurer l'avancement dans la réalisation des objectifs du RCPCA, tout en proposant aux pouvoirs publics et aux habitants un procédé objectif de rétroaction.

Des indicateurs issus de l'enquête peuvent servir à créer un tableau de bord présentant les informations relatives aux résultats tangibles en matière de développement (par exemple, le nombre d'écoles en fonctionnement ; la portée du réseau de téléphonie mobile ; la disponibilité des moyens de transport) et transmettre les rapports relatifs aux perceptions citoyennes (par exemple, sécurité, confiance, question sur l'amélioration des conditions de vie). Le tableau de bord peut contenir des renseignements complémentaires issus d'autres sources (par exemple, prix, personnes déplacées, état des routes) afin de donner un aperçu plus complet de l'état des lieux.

Le suivi périodique de ces indicateurs pendant toute la durée du RCPCA mettrait en relief les tendances de la mise en œuvre du RCPCA dans le temps. L'enquête devrait avoir lieu au moins une fois tous les six mois pour suivre ces évolutions. Outre le tableau de bord, l'avancement peut être reflété dans un rapport national de mise en œuvre publié annuellement. Ce rapport mettrait en relief les réalisations et les défis de la mise en œuvre du RCPCA et contiendrait aussi des renseignements recueillis auprès de groupes de parole.

A lui seul, le suivi est peu utile si les informations recueillies ne sont pas analysées en temps opportun, placées dans leur contexte et interprétées de sorte à faciliter les prises de décisions. Une petite équipe de 2 ou 3 analystes à temps plein, disposant d'un statut autonome et agissant sous la direction des partenaires et des responsables du RCPCA, permettrait de dégager les leçons pertinentes des renseignements disponibles. L'équipe préparerait, à la demande des responsables compétents, des rapports sur des sujets précis. L'équipe

analytique collaborerait étroitement avec ICASEES qui mène l'enquête sur les Monographies communales, et aiderait à identifier les domaines et les problématiques au sujet desquels il serait nécessaire de recueillir plus de renseignements.

Les résultats doivent être communiqués aux divers intervenants afin de donner un sens aux processus de suivi et faire en sorte que les résultats s'améliorent sur le plan du développement. Ainsi, une stratégie d'analyse et de communication doit faire partie intégrante du cadre de suivi. Par ailleurs, pour faciliter la transparence et la mise en confiance, le tableau de bord et les données sur lequel il est fondé doivent être rendus publics, notamment sur un portail Web.

Méthodologie

L'élaboration de l'enquête sur les Monographies communales a été adaptée au contexte actuel en RCA, à savoir une grande insécurité, la nécessité de recueillir des données en très peu de temps, et de fortes contraintes budgétaires. La réalisation d'une enquête auprès de l'ensemble des 179 communes du pays a constitué la préoccupation centrale de l'élaboration. En complément, une enquête auprès des ménages a été ajoutée pour entendre les perspectives des citoyens. Les groupes armés continuant à opérer sur une partie du territoire, la sûreté des enquêteurs a été un facteur primordial. La solution la plus pratique et économique pour mener l'enquête auprès des ménages a consisté à restreindre les déplacements supplémentaires des enquêteurs. Bien que la méthode d'échantillonnage idéale n'ait pas pu être utilisée, les caractéristiques socio-économiques des répondants des ménages correspondent à celles d'autres enquêtes nationales. La conjugaison avec l'enquête auprès des communes donne une bonne représentation du pays et permet d'obtenir des informations précieuses pour combler les écarts de données et suivre l'avancement.

Dans le cadre de l'enquête sur les Monographies communales, le travail de terrain a été réalisé par 22 équipes pendant 3 semaines, du 3 au 24 août 2016. Les interviews de l'enquête auprès des communes et des ménages ont été principalement menées en langue française et en Sangho respectivement ; elles ont toutes les deux utilisé des questionnaires papier. Les enquêteurs ont suivi une formation d'une semaine et ont testé les questionnaires des deux enquêtes à Bangui et dans deux communes de la préfecture d'Ombella M'Poko.

ENQUETE AUPRES DES COMMUNES

Puisque la totalité des communes du pays ont été enquêtées, aucune procédure de sélection n'a été nécessaire. Dans le chef-lieu de chaque commune, les enquêteurs ont interviewé les représentants de la mairie et les autres dirigeants communautaires dans le cadre de l'enquête auprès des communes. Puisque les répondants sont mieux renseignés au sujet de leur environnement immédiat, le questionnaire a principalement porté sur la situation dans le chef-lieu de la commune, afin d'améliorer la fiabilité des données recueillies.

ENQUETE AUPRES DES MENAGES

L'échantillon total prévu contenait 1 790 ménages. Dans chaque commune, 10 ménages ont été sélectionnés pour effectuer des entretiens : 5 ménages situés dans un quartier arbitrairement

choisi du chef-lieu, et 5 ménages situés dans un village arbitrairement choisi dans un rayon de 20 à 40 km du chef-lieu.

Sélection des localités (village ou quartier) et des ménages : La liste des localités de la commune issue du recensement de 2003 a d'abord été actualisée en consultant les autorités locales. Le village a été choisi au hasard par un responsable local parmi tous les villages situés dans un rayon de 20 à 40 km du chef-lieu et dont les noms ont préalablement été inscrits sur des feuilles de papier. Un des quartiers du chef-lieu a été sélectionné par le même procédé. Dans chaque localité sélectionnée a été constituée une simple liste des ménages, comportant au plus 100 ménages. A l'aide de cette liste, 5 ménages ont ensuite été arbitrairement choisis pour les interviews.

La désignation urbaine ou rurale de chaque localité est fondée sur le recensement de 2003. L'analyse des données de l'enquête auprès des ménages a été pondérée pour tenir compte de la taille relative de la population de Bangui, des autres zones urbaines et des zones rurales sur la base des données du recensement (16, 22 et 62 pour cent respectivement). Le même poids est accordé à chaque ménage appartenant à chacune de ces strates. Etant donné les contraintes du plan d'enquête et le cadre d'échantillonnage obsolète, des pondérations plus complexes ont été évitées.

